



n°172 - 2024

Analyses et synthèses

La situation des grands groupes bancaires français à fin 2024



Achévé de rédiger le 14 mai 2025

Étude réalisée par Pierre Berthonnaud, Fanchon Durand, Paola Gryparis, Robin Horri, Sandrine Lecarpentier, Clara Pons-Moureou, Pierre Sarrut

Mots-clés : revenus, marge nette d'intérêt, rentabilité, coût du risque, risque de crédit, solvabilité, liquidité, risque de taux

Codes JEL : G21

Chiffres-clés.....	5
Synthèse.....	6
Méthodologie	11
EN 2024, LES ENCOURS DE CREDITS AUX MÉNAGES ET ENTREPRISES NON FINANCIÈRES ONT STAGNÉ, EN RAISON D'UNE MOINDRE DEMANDE	12
1.1. La croissance du bilan des banques françaises, financée par des émissions de titres et une augmentation des dépôts, provient principalement du portefeuille de titres et des prêts aux institutions financières.....	12
1.2. Une part des expositions aux APU domestiques moindre que pour les pairs du SSM.....	13
1.3. Une augmentation de la part de bilan des banques françaises à la juste valeur	14
LE PRODUIT NET BANCAIRE PROGRESSE, PORTÉ PAR LES REVENUS HORS INTERETS. ...	14
LA RENTABILITÉ S'AMÉLIORE.	14
2.1. Le Produit Net Bancaire s'inscrit en forte augmentation après un recul en 2023, sous l'effet d'une progression des commissions, des revenus de marché et des autres revenus, alors que la marge nette d'intérêt continue de stagner	14
2.2. Des charges d'exploitation maîtrisées et un coût du risque contenu contribuent <i>in fine</i> à la progression du résultat net et de la rentabilité.....	16
2.2.1. Des charges d'exploitation, allégées notamment par une forte baisse de la contribution au fonds de garantie des dépôts, qui progressent moins vite que les revenus	17
2.2.2. Un coût du risque qui progresse, tiré par les encours de niveau 3 sur les SNF.....	18
2.3. Un écart de rentabilité entre les banques françaises et leurs pairs de la zone euro qui se stabilise	19
2.4. Comparaisons avec les principales données des banques anglo-saxonnes	20
LES PORTEFEUILLES DES BANQUES FRANÇAISES RESTENT RÉSILIENTS MALGRÉ UN ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE INCERTAIN.	23
3.1. Les encours et le ratio de prêts non performants aux ménages en légère hausse	23
3.2. Une qualité des actifs en légère détérioration sur le portefeuille des SNF	26
3.3 Comparaisons entre les banques françaises et les pairs de la zone Euro	28
UNE SITUATION PRUDENTIELLE SOLIDE	31
4.1. Une stabilisation des fonds propres et des ratios de solvabilité	31
4.2. Une augmentation des actifs pondérés par les risques alimentée par le risque de crédit.....	35
4.2.1. Des RWA au titre du risque de crédit tirés par l'augmentation des bilans et la modification de la structure des expositions traitées en méthode IRBF.....	35
4.2.2. Une hausse des RWA au titre des risques de marché	36
4.2.3. Des RWA au titre des risques opérationnels qui se stabilisent.....	37
4.2. Une amélioration des ratios de levier portée par le renforcement des fonds propres.....	38
4.3. Des ratios TLAC et MREL supérieurs aux exigences et des marges confortables.....	40
4.4. Une situation de liquidité solide	41
4.5. Des financements diversifiés avec une importante base de dépôts de détail et des conditions de refinancement qui restent favorables.....	44

4.6. Le portefeuille bancaire est principalement exposé à un scénario de hausse des taux	45
5. Des indicateurs de marché en amélioration portés par les résultats et la situation prudentielle solide. Le choc d'avril 2025 en passe d'être absorbé.	47
Glossaire.....	49

Chiffres-clés

L'augmentation du bilan est financée par les émissions de titres et la croissance des dépôts

	31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024		
Bilan (Mds€)						
Total de bilan prudentiel	7 011	8 388	8 509	8 801	↗	3,4%
Actif	- Prêts aux autres institutions financières (non étab. crédit)	476	463	557	603	↗ 8,2%
	- Prêts aux sociétés non financières	1 475	1 822	1 838	1 833	↘ -0,3%
	- Prêts aux ménages	1 753	1 959	2 000	2 000	→ 0,0%
	- Dépôts des banques centrales (poste d'enregistrement des TLTROs)	220	433	200	96	↘ -52,1%
Passif	- Titres de dettes émis	1 195	1 195	1 444	1 577	↗ 9,2%
	- Dépôts des autres institutions financières (non étab. crédit)	750	833	889	938	↗ 5,5%
	- Dépôts des sociétés non financières	1 064	1 424	1 469	1 499	↗ 2,1%
	- Dépôts des ménages	1 786	2 133	2 179	2 233	↗ 2,5%

Des revenus en forte hausse et des coûts maîtrisés permettent l'amélioration de la rentabilité

bilan prudentiel	31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024		
Revenus et Rentabilité						
Produit net bancaire (Md€)	139,4	151,9	146,9	158,7	↗	8,0%
- dont MNI	65,2	69,9	63,9	63,6	↘	-0,5%
- dont Commissions	49,8	54,6	54,7	57,7	↗	5,5%
Charges d'exploitation (Md€)	100,0	105,1	105,5	108,0	↗	2,3%
Coût du risque (Mds€)	8,9	10,8	10,0	12,1	↗	20,7%
Coût du risque	0,24%	0,25%	0,23%	0,27%	↗	4 pdb
Résultat net (Md€)	28,6	31,7	32,3	36,1	↗	11,7%
Coefficient d'exploitation	71,8%	69,2%	71,8%	68,1%	↘	-376 pdb
Rendements sur Actifs (RoA)	0,41%	0,38%	0,38%	0,42%	↗	+4 pdb
Rendements sur Capitaux Propres (RoE)	6,6%	6,4%	6,2%	6,7%	↗	+51 pdb

Le risque de crédit du portefeuille SNF augmente tout en restant maîtrisé

	31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024		
Risque de crédit						
SNF						
- Volumes de crédit de niveau 2 (Md€)	139	233	227	239	↗	5,0%
- Part du portefeuille de crédit en niveau 2	9,3%	12,7%	12,3%	13,0%	↗	+69 pdb
- Volumes de crédit de niveau 3 (Md€)	57	59	63	63	↗	0,4%
- Part du portefeuille de crédit en niveau 3	3,8%	3,2%	3,4%	3,4%	↗	+3 pdb
- Coût du risque	0,29%	0,28%	0,28%	0,36%	↗	+8 pdb
- Taux de provisionnement des encours de crédit en étape 3	52,5%	46,3%	45,7%	45,9%	↗	+13 pdb
Ménages						
- Volumes de crédit de niveau 2 (Md€)	112	183	189	188	↘	-0,5%
- Part du portefeuille de crédit en niveau 2	6,3%	9,2%	9,3%	9,3%	↘	-4 pdb
- Volumes de crédit de niveau 3 (Md€)	48	41	42	44	↗	5,3%
- Part du portefeuille de crédit en niveau 3	2,7%	2,0%	2,1%	2,2%	↗	+11 pdb
- Coût du risque	0,25%	0,25%	0,34%	0,30%	↘	-4 pdb
- Taux de provisionnement des encours de crédit en étape 3	48,9%	47,7%	46,3%	45,1%	↘	-118 pdb

La situation prudentielle en solvabilité et en liquidité est solide, le système bancaire est résilient

	31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024		
Solvabilité						
Fonds propres CET1 (Md€)	348,8	387,3	408,6	425,2	↗	4,0%
RWA (Md€)	2 360	2 567	2 616	2 730	↗	4,4%
Expositions levier (Md€)	7 081	8 303	8 456	8 767	↗	3,7%
Ratio CET1	14,78%	15,09%	15,62%	15,57%	↘	-5 pdb
Distance au seuil de Montant Maximal Distribuible (MMD) réglementaire	4,35%	5,17%	5,29%	4,80%	↘	-49 pdb
Ratio de levier	5,26%	5,02%	5,20%	5,25%	↗	+5 pdb
Distance aux exigences de levier		2,02%	1,70%	1,71%	↗	+1 pdb
Liquidité						
LCR moyen annuel	131,8%	146,5%	147,0%	145,9%	↘	-105 pdb
NSFR	106,5%	114,7%	115,2%	114,6%	↘	-60 pdb
Ratio d'actifs grevés	24,6%	27,5%	26,2%	27,1%	↗	+86 pdb

Synthèse

1. La croissance du bilan des banques françaises, financée par des émissions de titres et une augmentation des dépôts, provient principalement du portefeuille de titres et des prêts aux institutions financières.

Le total de bilan prudentiel¹ agrégé des six principaux groupes bancaires français a enregistré une progression en 2024 (+3,4 %) et s'établit à 8 801,5 Md€ (Tableau 1 et Tableau 2).

L'année 2024 a notamment été marquée par l'évolution de l'encours de titres de dettes détenus qui s'élève à 933 Md€ (+17,1 % sur un an) qui explique 1,6 % de la progression du bilan. Les deux tiers sont des titres d'administrations publiques [APU] (616 Md€), comprenant notamment 158 Md€ vis-à-vis d'APU françaises (+22 %) et 150 Md€ vis-à-vis d'APU américaines (+33 %). L'ensemble des expositions aux APU domestiques (titres de dettes et prêts aux APU françaises) demeure toutefois limité : il représente 3,5 % du bilan et 74 % des fonds propres CET1 (Graphique 1), soit une proportion plus faible que pour la moyenne des principales banques de la zone Euro (resp. 4,4 % du bilan et 85,6 % des fonds propres CET1).

Les encours de crédit à destination des agents privés² augmentent de +1,2 % sur l'année et s'établissent à 4 887 Md€, portés par les encours de crédit aux institutions financières (+4,4 % vis-à-vis des établissements de crédit [EC] et +8,2 % vis-à-vis des autres institutions financières [AIF]). Contrairement aux années précédentes, les encours de crédits aux ménages restent stables (2 000 Md€, dont 79 % aux résidents français), ainsi que ceux dédiés aux sociétés non financières [SNF] 1 833 Md€ dont 59 % aux entreprises françaises).

Enfin, l'encours de titres de capitaux propres a également progressé de près de 40 %, expliquant 1,1 % de la progression du bilan. Il s'élève à 330 Md€ et est principalement composé de titres de SNF (236 Md€ dont 105 Md€ vis-à-vis de SNF américaines qui ont profité d'un fort effet valeur en 2024).

Cette croissance du bilan est financée par l'augmentation de l'encours de titres de dettes émis (+9,2 % à 1 577 Md€) et des dépôts des agents

privés (+3,5 % à 5 145 Md€, dont 57 % proviennent de déposants résidents en France). La croissance des dépôts concerne l'ensemble des contreparties, à l'exception de ceux des banques centrales en baisse de 52 % en lien avec le remboursement des TLTROs (*Targeted Long-Term Refinancing Operations*) et le ratio crédits / dépôts s'établit à 95 %, se réduisant de 2,5 points de pourcentage [pp]. Le ratio crédits / dépôts restreint aux SNF et aux ménages s'établit à 103 % (-2 pp). En parallèle, le remboursement des TLTROs s'est poursuivi en 2024 (-104 Md€).

Enfin, la progression des « autres actifs » (+17,4 %, à 630 Md€) s'explique principalement par des effets d'évolution du périmètre prudentiel des groupes.

La taille du portefeuille à la juste valeur progresse de 10,6 % et représente plus de 21 % du bilan. La part des actifs et passifs les plus complexes reste faible (moins de 2 % du bilan).

2. Le PNB progresse significativement et atteint un plus haut niveau historique, tiré par les revenus de commissions, d'activité de marché et autres revenus.

En 2024, les revenus des principales banques françaises sont historiquement élevés, le Produit Net Bancaire (PNB) enregistrant une croissance de 8 % pour atteindre 158,7 Md€, après un recul en 2023.

Cette croissance provient des revenus hors intérêts, notamment les commissions (+5,5 %, à 57,7 Md€) et les revenus des activités de marché (+6,5 %, à 21,5 Md€), ainsi que les autres revenus d'exploitation bancaire³. La croissance des commissions, qui représentent un peu moins de 40 % du PNB, concerne toutes ses composantes et illustre les bénéfices d'un modèle d'affaires diversifié : les services de paiement (27 % du total), les ressources distribuées telles l'assurance-vie (25 % du total) et la gestion d'actifs (20 % du total). Cette progression est directement liée aux volumes sous-jacents : 4 780 Md€ d'actifs sous gestion (+14 %) et 1 239 Md€ de ressources distribuées (+5 %).

En revanche, la Marge Nette d'Intérêts (MNI) s'inscrit en léger recul (-0,5 %, à 63,6 Md€), après une chute de 8 % en 2023 et demeure inférieure en volume aux années précédentes (Graphique 2). Ainsi, malgré les baisses des taux directeurs opérées par la Banque Centrale Européenne (BCE) en 2024, le

¹ Le bilan prudentiel consolidé est légèrement différent du bilan comptable consolidé, notamment dans les modalités de prise en compte des participations des filiales d'assurance. Il sert de référence à l'ensemble des calculs de métriques réglementaires bancaires en solvabilité, en levier et en liquidité.

² Les agents du secteur privé regroupent les établissements de crédit, les autres institutions financières, les sociétés non financières et les ménages.

³ Dont la croissance est liée aux effets de périmètre prudentiel mentionnés dans la section 1.

niveau de la MNI des banques françaises s'explique par l'inertie de la transmission de la hausse antérieure des taux d'intérêt. Sur l'ensemble de l'année, **le coût moyen du passif a progressé légèrement plus rapidement** (+22 points de base, pdb), sous l'effet notamment du coût des titres de dette émis nécessaires au financement du bilan (Graphique 4), **que le rendement moyen de l'actif** (+20 pdb, Graphique 3), qui s'explique par la part importante d'encours à taux fixe et la moindre demande de nouveaux crédits. **Cette évolution devrait néanmoins connaître une inflexion, avec les effets différés du cycle baissier des taux d'intérêts amorcé en 2024**, permettant également la reprise de la demande de crédits, sous réserve néanmoins du niveau d'incertitudes élevé.

In fine, le ratio PNB / Bilan moyen progresse significativement et s'établit à 1,80 %, son plus haut depuis 2020 (Graphique 10).

3. La progression maîtrisée des charges d'exploitation et la hausse contenue du coût du risque permettent une amélioration de la rentabilité.

Les charges d'exploitation restent maîtrisées (+2,3 % sur un an à 108 Md€) et représentent 1,24 % du bilan moyen, une proportion stable et inférieure à celle des pairs de la zone euro (1,38%). Cette évolution maîtrisée s'explique notamment par la baisse des contributions au fonds de garantie des dépôts et de résolution (de 3,5 à 0,5 Md€ en 2024 (Graphique 6). Ainsi, **le coefficient d'exploitation s'améliore à 68,1 %** (-3,8 pp) grâce à un effet de ciseau positif, que l'on prenne en compte ou non la contribution au FGDR (Graphique 7).

Le coût du risque connaît une progression notable tout en restant contenue, passant de 10 Md€ en 2023 à 12,1 Md€ en 2024 (+20,7 %). Cette hausse provient principalement du portefeuille de crédits aux SNF (+28,3% à 6,6 Md€) et se concentre sur les encours en défaut (niveau 3 IFRS9), avec le provisionnement de dossiers de place. *A contrario*, le coût du risque sur les ménages se replie de 11,1 % à 6,1 Md€. **Le coût du risque total représente 27 pdb des encours clientèles, contre 42 pdb pour les pairs de la zone euro.** Cette différence peut s'expliquer en partie par la prépondérance des crédits à taux fixe en France, qui préserve la capacité de remboursement des emprunteurs des hausses de taux.

L'évolution du PNB, combinée à des charges d'exploitation maîtrisées et un coût du risque en progression mais contenu, entraînent une **croissance des résultats** : +22,9 % pour le résultat d'exploitation

courante à 38,6 Md€ ; + 11,7 % pour le résultat net à 36,1 Md€ (Tableau 3). **Les indicateurs de rentabilité se redressent** : le rendement sur actifs (RoA) progresse de 4 pdb à 0,42 % et le rendement sur capitaux propres (RoE) progresse de 51 pdb à 6,73 %. Néanmoins, depuis 2022 – année de début de remontée des taux, **l'écart de rentabilité avec les pairs de la zone euro demeure** (RoA de 0,8%, RoE de 11,8 %) (Graphique 11).

Plusieurs enseignements peuvent être tirés des comparaisons avec les banques anglo-saxonnes⁴:

- Sur une longue période, **la variation du PNB des banques françaises est moins volatile** que celle des banques US et UK. En 2024, la croissance du PNB des banques françaises se rapproche de celle des banques américaines, quand celle des banques britanniques recule significativement ;
- **Rapporté au total de bilan, le PNB des banques françaises demeure en revanche significativement moindre** (Graphique 12), tout comme les frais de gestion (Graphique 13). Le coefficient d'exploitation des banques françaises est proche de celui des banques américaines (Graphique 14). **Les indicateurs de rentabilité (RoA et RoE) demeurent, depuis 2021, inférieurs à celui de leurs pairs anglo-saxonnes** (Graphique 16 et Graphique 17).

4. Tout en restant limitée, l'augmentation du risque de crédit s'est poursuivie en 2024, année marquée par un contexte macroéconomique incertain. Le niveau de provisionnement est prudent.

Les incertitudes politiques et géopolitiques pèsent sur le risque de crédit. Les portefeuilles des groupes bancaires français se montrent néanmoins résilients et **la détérioration de leur profil de risque de crédit reste contenue.**

Le montant d'encours de prêts non performants (non-performing loans – NPL) progresse sur un an de +2,1 %, à 113,3 Md€ (Graphique 18). En revanche, le montant des encours de prêts augmentant également (+1,5 %), **le taux de NPL (hors dépôts auprès des banques centrales) reste stable à 2,4 % fin 2024** (Graphique 20) :

- **Le taux de NPL des encours aux ménages se détériore à la marge** (+11 pdb) et atteint 2,17 % (Graphique 19), niveau plus faible que celui des pairs de la zone Euro à 2,31 %.

⁴ Pour ces comparaisons internationales qui intègrent des banques hors zone Euro, notamment les banques des États-

Unis (US) et du Royaume-Uni (UK), nous nous plaçons sur les données comptables consolidées issues de la communication financière.

- **Le taux de NPL des encours aux SNF est quant à lui relativement stable à 3,62 %** malgré la hausse des défaillances d'entreprises. **Les encours aux petites et moyennes entreprises (PME) restent néanmoins marqués par un taux de NPL en hausse de +32 pdb sur l'année.** Seuls deux secteurs affichent désormais des taux de NPL supérieurs à 8 % (hébergement et restauration ; services de bâtiments et travaux publics) alors que le taux de NPL du secteur de la santé a significativement diminué du fait de la sortie du défaut d'un dossier de place significatif dans le secteur médico-social (Graphique 22). Les cinq secteurs dont les encours de prêts sont les plus importants (activités immobilières ; industrie manufacturière ; commerce ; activités financières et d'assurance ; activités spécialisées, scientifiques et techniques) présentent des ratios de NPL inférieurs à 5 %.

Les indicateurs avancés de risque de crédit sur le portefeuille des SNF montre néanmoins une dégradation de la situation de ces contreparties :

- **La part des expositions en niveau 2 (présentant une dégradation du risque de crédit) a augmenté de 69 pdb, à 13 %** (Graphique 25), et la part des seuls prêts en niveau 2 s'élève à 13,3 %, moins que pour les pairs de la zone Euro ;
- **Après une période de reflux post Covid-19, le volume de prêts renégociés performants (ou en « forbearance ») s'inscrit en forte progression sur l'année 2024 (+24,8 %) et atteint 26,5 Md€** (Graphique 26).

Enfin, des poches de risque demeurent, bien qu'elles restent limitées dans l'ensemble des encours des principaux groupes bancaires français :

- **Les prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux⁵ se détériorent de façon plus marquée** mais restent limités à 3,3 % dans le bilan des principaux groupes bancaires français.
- **Les prêts à effet de levier (ou *leveraged finance*), qui représentent 9,4 % des prêts aux SNF, restent plus risqués** que le reste du portefeuille avec un taux de NPL plus élevé à 6,4 % mais en baisse par rapport à 2024 (-2,1 pp) du fait de la sortie d'un dossier de place significatif.

Comme indiqué précédemment, **l'augmentation du coût du risque** (des provisions passées en 2024) **s'est concentrée sur le portefeuille des prêts aux SNF et les encours en défaut.** Le taux de couverture des prêts en niveau 3 a donc logiquement

progressé à 45,8 % et est supérieur aux pairs de la zone Euro à 42 % (Graphique 31). Il en est de même pour les encours SNF de niveau 2 (4,2 % pour les banques françaises vs. 2,7 % pour les banques de la zone euro (Graphique 30).

Sur l'ensemble des portefeuilles, **le taux de provisionnement des prêts en niveaux 2 et 3 des banques françaises, resp. à 3,7 % et 46,3 %, demeure supérieur à celui de leurs pairs de la zone euro, resp. à 2,9 % et 40,6 %** (Graphique 29).

Le stock de provisions sur les encours sains (en niveau 1 ou 2) **représente toujours près de trois années de coût du risque « avéré »**, ce qui constitue un matelas prudent de nature à amortir le coût d'une éventuelle augmentation des défauts.

5. Une situation prudentielle en solvabilité et en levier toujours solide.

Le ratio de solvabilité de fonds propres de base de catégorie 1 [Common Equity Tier 1, CET1] des six principaux groupes bancaires français s'élève à 15,6 % à fin 2024, stable par rapport à fin 2023 (Graphique 32). **La hausse des fond propres CET1 (+4 %, à 425,2 Md€) est compensée par l'augmentation actifs pondérés par les risques [RWA] au dénominateur (+4,4 %, à 2 730 Md€).**

La hausse des fonds propres CET1 reflète principalement la capacité de mise en réserve des résultats. Les banques françaises ont également renforcé leurs instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 ; AT1) avec l'émission nette de 4 Md€, ainsi que leurs instruments de fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 ; T2) augmentant de 4,8 Md€.

L'augmentation des actifs pondérés de près de 4,4 % provient principalement des RWA au titre du risque de crédit (+4,7% à 2 370 Md€, Graphique 37), qui représentent l'essentiel des RWA totaux (87%), mais également des RWA pour risques opérationnels (+10% à 261 Md€). Enfin, **les RWA au titre des activités de marché** représentent près de 7 % des RWA totaux et **augmentent légèrement (+0,8 %).**

Les exigences prudentielles en solvabilité progressent de 50 pdb, passant de 10,3 % à 10,8 % de fonds propres CET1. Cette croissance provient de l'augmentation des coussins de capital contracycliques [CCyB] et pour risques systémiques [SyRB] décidées par les différentes autorités macro-prudentielles européennes, dont le Haut Conseil à la Stabilité Financière pour la France [HCSF]. Ainsi, le

⁵ Voir l'Analyse et Synthèse sur le financement des professionnels de l'immobilier à paraître au second semestre 2025.

CCyB français est passé de 0,5 % en 2023 à 1 % le 2 janvier 2024 et, depuis mi 2023, un coussin systémique sectoriel [sSyRB SNF Fr] visant le risque de concentration des expositions des banques françaises vis-à-vis des entreprises non financières très endettées a été mis en place.

Cette surcharge en capital, associée à un seuil de matérialité, permet de maintenir la vigilance sur ces entreprises endettées, sans toutefois restreindre leur accès au crédit bancaire. En parallèle, on note une hausse limitée de l'exigence de pilier 2 [P2R] définie par l'autorité microprudentielle (+ 13,7 pb). Au global, la marge en capital qui résulte de l'application de l'ensemble des exigences réglementaires et dont disposent les groupes bancaires français reste confortable, à 4,8 %. Elle demeure ainsi supérieure à celles de leurs homologues européens (Graphique 36).

Le ratio de levier des six principaux groupes bancaires français progresse légèrement en 2024, passant de 5,2 % à 5,3 % (Graphique 44). Les fonds propres de base (Tier 1 – T1) augmentent de manière plus significative que les expositions levier (+5,7% à 460,4 Md€ vs. +3,7% à 8 767,7 Md€). Le ratio de levier agrégé reste ainsi supérieur à l'exigence minimale en vigueur agrégée des principaux groupes français de 3,5 %, qui inclut depuis 2023 la réplication à 50 % de l'exigence de coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (*global systemically important institutions* – GSI⁶) et depuis 2024 les exigences additionnelles de Pilier 2 dans le cadre réglementaire de levier.

En 2024, et comme les années précédentes, les exigences de fonds propres T1 en solvabilité sont plus mordantes que celles en levier, resp. 325,2 Md€ vs. 310,7 Md€ (Graphique 46). L'écart s'accroît, passant de 3,8 Md€ à 14,5 Md€, en lien notamment avec l'augmentation des taux de CCyB et des P2R dans le cadre de la solvabilité.

Les banques françaises respectent les différentes exigences associées aux ratios d'absorption des pertes en cas de défaillance et disposent de marges confortables bien qu'en diminution. Il s'agit i. des ratios de capacité totale d'absorption des pertes [*total loss absorbing capacity* – TLAC], qui s'appliquent au niveau international uniquement aux institutions systémiques mondiales [GSI], et ii. des exigences minimales de fonds propres et de ressources éligibles [*minimum requirements for own funds and eligible liabilities* – MREL] applicables au niveau européen (Graphique 47 et Graphique 48).

6. Les banques françaises présentent une situation de liquidité stable et une

structure de financement diversifiée. Le risque de taux est maîtrisé.

Les ratios réglementaires de liquidité des six groupes bancaires français s'établissent au-dessus du seuil de 100 %, avec des marges relativement confortables. Ainsi, le ratio de liquidité à court terme [*liquidity coverage ratio* – LCR], qui est un ratio à horizon d'un mois avec des hypothèses stressées par construction de sorties et d'entrées de trésorerie, ressort à 145,9 % (-1,1 pp) en moyenne annuelle (Graphique 49). Cette évolution s'explique par la diminution conjointe des actifs liquides au numérateur et des sorties nettes de trésorerie au dénominateur. Le ratio de financement stable à long terme [*net stable funding ratio* – NSFR], s'établit pour sa part à 114,6 %, en légère diminution de 60 pdb, sous l'effet d'une moindre augmentation des ressources de financement (+4,2 %) que des besoins de financement (+4,7 % ; Graphique 51).

La situation de liquidité en USD des six groupes français apparaît solide (Graphique 52). Le ratio LCR en USD moyen à fin 2024 s'améliore sur un an de +11,3 pp, pour s'établir à 112,3 %. Le ratio NSFR USD se dégrade en revanche (-4 pp), à 90,3 %. Si la réglementation n'impose pas d'exigence contraignante pour les ratios de liquidité en devises, les banques doivent néanmoins s'assurer de leur capacité à financer leurs activités en devise. Les stratégies de financement peuvent différer entre les groupes, certains obtenant des financements importants en USD mais préférant en transformer une partie en Euros via des produits dérivés (Swap).

Les banques françaises ont une structure de financement diversifiée et équilibrée entre : i. les « financements de gros » [*wholesale funding*] non sécurisés, issus des opérations avec les entreprises financières et non financières (43 %), ii. les financements de gros sécurisés (23 %) et, iii. les dépôts de la clientèle de détail (35 %). La part des financements en USD affiche une légère augmentation, à un niveau de 21,9 % fin 2024 (Graphique 55).

Comme déjà précisé, les groupes bancaires français ont continué à remplacer les TLTROs par des émissions de titres. L'accès au financement de marché est satisfaisant, basé sur une diversification des investisseurs et des produits. Ainsi, selon la communication financière des banques, les programmes d'émission 2024 ont pu être aisément réalisés et une partie du programme de refinancement de 2025 a pu être anticipée. Les prévisions pour 2025 indiquent une continuité globale, avec des émissions de tout type, une volonté de diversification, ainsi qu'un coût

⁶ BNPP, Société générale, Groupe Crédit agricole et Groupe BPCE.

de financement intéressant et durable pour certains établissements. Les conditions favorables de marché au premier trimestre 2025 ont permis aux groupes de réaliser entre 30 % et 50 % de leurs programmes d'émissions, avec certaines émissions en USD, qui leur ont permis de se prémunir contre la volatilité associée au changement d'administration aux États-Unis survenu fin janvier 2025.

Supérieur à la moyenne européenne, le ratio d'actifs et sûretés grevés a légèrement augmenté (+90 pdb) en 2024, pour s'établir à 27,1 % (Graphique 53). **Néanmoins, la réduction du recours au refinancement de l'Eurosystème libère les actifs et sûretés éligibles au refinancement en banque centrale : le ratio de cette catégorie grevés a diminué de 40 pdb à 48,3 %.**

Enfin, les banques françaises maintiennent une **capacité de rééquilibrage⁷ supérieure à leur niveau pré-Covid** (Graphique 54) et dont la **maturité moyenne reste stable**. Les banques françaises disposent ainsi d'une capacité accrue de mobilisation de leurs actifs, ce qui conforte leur capacité à obtenir des liquidités supplémentaires en cas de besoin.

Les données relatives au risque de taux du portefeuille bancaire, qui a retenu l'attention en 2023 dans la foulée des défaillances des banques régionales US, montrent que, comme l'année passée, **le scénario de taux le plus négatif en termes de sensibilité de la valeur économique de leurs fonds propres [Economic Value of Equity – EVE] serait celui d'une hausse des taux parallèle de 200 pdb**. L'impact de ce scénario a légèrement augmenté, s'établissant à -6,7 % des fonds propres CET1. Dans la situation d'incertitudes géopolitiques actuelles et de baisse de l'inflation, ce n'est toutefois pas le scénario le plus probable. Enfin, **les moins-values latentes sur les portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti ont augmenté en 2024, passant de -7,8 Md€ à -10,3 Md€**. Leur impact s'élèverait à 38 pdb du ratio CET1 (Graphique 59).

7. En 2025, les banques françaises demeurent exposées aux effets d'un environnement macroéconomique et financier marqué par une très grande incertitude et une forte volatilité.

En mars 2025, la Banque de France a revu à la baisse sa projection de croissance annuelle⁸

(- 20 pdb) **pour l'année en cours, soit une croissance réelle du Produit Intérieur Brut de 0,7 %**. Cette révision intégrait les hypothèses de la loi de finance 2025 du 14 février, mais ne prenait donc pas encore en compte les propositions de la Commission européenne visant à augmenter les dépenses militaires, ni l'ensemble des annonces de l'administration américaine relatives aux droits de douane survenues ultérieurement. Ces dernières ont notamment entraîné, en avril 2025, une baisse des cours sur les marchés actions et une forte volatilité. Elles ne font qu'amplifier le niveau d'incertitude de l'environnement macroéconomique international dans lequel évolue les institutions financières.

Concernant les banques françaises, **plusieurs points d'attention seront à suivre⁹ :**

- **Leur capacité à effectivement développer leur marge nette d'intérêt**. Si le coût du passif devrait se réduire après la nouvelle baisse des taux directeurs de la BCE en avril, l'évolution de la demande, qui est un des éléments clés du rendement de l'actif, reste soumise à l'environnement macroéconomique ;
- **La maîtrise du risque de marché et de contreparties** en lien avec la volatilité très élevée sur les marchés financiers et les interconnexions croissantes entre les banques et les autres institutions financières ;
- **L'évolution du risque de crédit vis-à-vis des SNF**, alors que certains secteurs pourraient être particulièrement touchés par les hausses des droits de douane décidées aux US ou en réponse à ces derniers ;
- **Le financement en devises ;**
- **L'évolutions des indicateurs de marché** (actions, spread de crédit), en amélioration fin 2024, et qui ont montré une capacité d'absorption du choc d'avril 2025 satisfaisante (Graphique 60 ; Graphique 62) ;
- **L'impact de la mise en œuvre effective de la transposition des accords de Bâle III au sein de l'Union européenne (CRDVI/CRR3)** qui va modifier les niveaux de ratios de solvabilité.

Enfin, les aléas géopolitiques se traduisent également par une **exacerbation du risque d'attaques cyber**, déjà très élevé, et par un **recul de la coopération internationale sur les mesures d'atténuation des risques climatiques et environnementaux**.

⁷ La capacité de rééquilibrage désigne la capacité d'un établissement de détenir, ou d'avoir accès à, un excès de liquidité à court terme, à moyen terme ou à long terme en réponse à une crise de liquidité.

⁸ [Projections macroéconomiques intermédiaires – Mars 2025 | Banque de France](#)

⁹ Pour plus de détail sur les risques du système financier, nous renvoyons au rapport semestriel sur la stabilité financière publiée par la Banque de France.

Méthodologie

La présente analyse couvre l'ensemble des opérations des six principaux groupes bancaires français¹⁰, y compris celles des filiales implantées à l'étranger, dès lors que celles-ci sont incluses dans leur périmètre de consolidation comptable (informations issues de la communication financière des groupes) et prudentiel (données provenant des reportings réglementaires¹¹).

À des fins de comparaison à l'échelle de la zone euro, les reportings réglementaires d'un échantillon de 22 banques supervisées par le Mécanisme de Supervision Unique (MSU ou SSM pour *Single Supervision Mechanism*) sont également exploités, sur le périmètre prudentiel. Cet échantillon « 22 SSM », est décrit ci-contre.

À des fins de comparaison hors zone euro, la situation des six groupes français est comparée à celle d'un échantillon de banques anglo-saxonnes (États-Unis et Royaume-Uni), à partir des données publiques communiquées par les établissements à destination du marché, sur périmètre comptable consolidé. Dans le cas des banques domiciliées aux États-Unis, les produits dérivés, dont la réglementation comptable nationale autorise le *netting*, ont été réintégrés dans le total de bilan afin d'obtenir une base comparable avec leurs pairs publiant en norme IFRS.

Les banques suivies d'un astérisque sont des banques d'importance systémique mondiale en 2024 d'après la liste établie par le Conseil de Stabilité Financière¹².

Données réglementaires	
Code pays et Groupe bancaire	Total de bilan au 31/12/2024 (M€)
FR	8 801 466
BNP Paribas*	2 432 823
Groupe Crédit Agricole*	2 186 408
Groupe BPCE*	1 461 241
Société Générale*	1 407 367
Groupe Crédit Mutuel	992 301
La Banque Postale	321 326
AT	553 076
Erste Group Bank AG	353 708
Raiffeisen Bank International AG	199 368
BE	510 147
Belfius Banque SA	170 833
KBC Group NV	339 314
DE	3 322 129
Bayerische Landesbank	267 538
COMMERZBANK Aktiengesellschaft	571 994
Deutsche Bank AG*	1 389 033
DZ BANK AG	543 008
Landesbank Baden-Württemberg	352 965
Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale	197 590
ES	3 356 588
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, SA	744 098
Banco de Sabadell, SA	239 602
Banco Santander, SA*	1 820 285
CaixaBank, SA	552 603
FI	536 619
Nordea Bank Abp	536 619
IT	1 889 938
Banco BPM SpA	182 143
ICCREA Banca SpA	164 611
Intesa Sanpaolo SpA	759 212
UniCredit SpA	783 972
NL	2 035 248
ABN AMRO Bank NV	385 450
Coöperatieve Rabobank UA	629 253
ING Groep NV*	1 020 545
Sous-total 22SSM	12 203 745
Total 6FR + 22SSM	21 005 210
Part des banques FR dans l'échantillon SSM	
42%	
Données de communication financière	
Code pays et Groupe bancaire	Total de bilan IFRS équivalent au 31/12/2024 (M€)
FR (EUR)	10 137 679
BNP Paribas*	2 704 908
Groupe Crédit Agricole*	2 601 700
Groupe BPCE*	1 584 558
Société Générale*	1 573 545
Groupe Crédit Mutuel	932 209
La Banque Postale	740 759
US (USD)	17 227 405
Bank of America Merrill Lynch*	3 585 274
Bank of New York Mellon*	424 676
Citigroup*	2 715 148
Goldman Sachs*	2 000 013
JP Morgan Chase*	4 607 434
Morgan Stanley*	1 514 793
State Street*	371 525
Wells Fargo*	2 008 542
UK (GBP)	6 157 368
Barclays*	1 518 202
Lloyds Banking Group	906 697
Natwest (Royal Bank of Scotland)	707 985
HSBC* (USD)	3 017 048
Standard Chartered*	849 688

¹⁰ BNP Paribas, Société Générale, Groupe Crédit Agricole, Groupe BPCE, Groupe Crédit Mutuel et La Banque Postale.

¹¹ Deux types de reportings réglementaires¹¹ sont utilisés : (i) les données FINREP, qui présentent la vision comptable consolidée sur le périmètre prudentiel et (ii) les données

COREP, qui fournissent la décomposition des éléments nécessaires au suivi des exigences réglementaires en solvabilité, levier, liquidité. Pour plus de précisions, voir [e-surfi](#).
¹² [2024 List of Global Systemically Important Banks \(GSIBs\)](#)

EN 2024, LES ENCOURS DE CREDITS AUX MÉNAGES ET ENTREPRISES NON FINANCIÈRES ONT STAGNÉ, EN RAISON D'UNE MOINDRE DEMANDE

1.1. La croissance du bilan des banques françaises, financée par des émissions de titres et une augmentation des dépôts, provient principalement du portefeuille de titres et des prêts aux institutions financières

Tableau 1 Décomposition du bilan par typologie d'actifs

	Bilan prudentiel Top 6 FR (Mds€)	31/12/2023	31/12/2024	Structure 31/12/2024	Var° déc 2024/déc 2023	Contrib° à la var° déc 2024/déc 2023
	TOTAL ACTIF	8 508,6	8 801,5	100,0%	+3,4%	+3,4%
	Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 071,3	896,4	10,2%	-16,3%	-2,1%
	Comptes à vue auprès de banques centrales	989,6	800,7	9,1%	-19,1%	-2,2%
	Dérivés détenus à des fins de transaction (actif)	533,6	626,2	7,1%	+17,3%	+1,1%
	Titres de Capitaux Propres détenus	239,3	329,6	3,7%	+37,7%	+1,1%
Agents Privés	Titres de Capitaux Propres d'établissements de crédit	21,5	29,8	0,3%	+38,8%	+0,1%
	Titres de Capitaux Propres des Autres Entreprises Financières	50,7	61,2	0,7%	+20,7%	+0,1%
	Titres de Capitaux Propres des SNF	164,5	236,5	2,7%	+43,8%	+0,8%
	Titres de dette détenus	796,4	932,9	10,6%	+17,1%	+1,6%
	Titres de dette des banques centrales	19,6	21,5	0,2%	+9,7%	+0,0%
	Titres de dette des administrations publiques	516,1	615,8	7,0%	+19,3%	+1,2%
Agents Privés	Titres de dette des établissements de crédit	106,1	122,7	1,4%	+15,6%	+0,2%
	Titres de dette des autres entreprises financières	89,4	109,5	1,2%	+22,4%	+0,2%
	Titres de dette des SNF	65,1	63,5	0,7%	-2,6%	-0,0%
	Prêts et avances	5 252,2	5 316,9	60,4%	+1,2%	+0,8%
	Prêts et avances aux banques centrales	58,8	55,9	0,6%	-4,9%	-0,0%
	Prêts et avances aux administrations publiques	366,4	374,5	4,3%	+2,2%	+0,1%
Agents Privés	Prêts et avances aux établissements de crédit	431,9	450,7	5,1%	+4,4%	+0,2%
	Prêts et avances aux autres entreprises financières	556,9	602,5	6,8%	+8,2%	+0,5%
	Prêts et avances aux SNF	1 838,4	1 833,5	20,8%	-0,3%	-0,1%
	Prêts et avances aux ménages	1 999,8	1 999,8	22,7%	+0,0%	+0,0%
	Dérivés - comptabilité de couverture actif	79,4	69,7	0,8%	-12,2%	-0,1%
	Autres actifs	536,5	629,8	7,2%	+17,4%	+1,1%
	TOTAL PASSIF	8 508,6	8 801,5	100,0%	+3,4%	+3,4%
	Dérivés détenus à des fins de transaction (passif)	510,7	586,3	6,7%	+14,8%	+0,9%
	Titres de dette émis	1 444,3	1 576,9	17,9%	+9,2%	+1,6%
	Dépôts	5 327,3	5 410,3	61,5%	+1,6%	+1,0%
	Dépôts des banques centrales	199,6	95,7	1,1%	-52,1%	-1,2%
	Dépôts des administrations publiques	154,9	170,2	1,9%	+9,9%	+0,2%
Agents Privés	Dépôts des établissements de crédit	436,1	473,9	5,4%	+8,7%	+0,4%
	Dépôts des autres entreprises financières	889,0	938,3	10,7%	+5,5%	+0,6%
	Dépôts des SNF	1 468,6	1 498,9	17,0%	+2,1%	+0,4%
	Dépôts des ménages	2 179,0	2 233,3	25,4%	+2,5%	+0,6%
	Dérivés - comptabilité de couverture passif	113,4	105,5	1,2%	-7,0%	-0,1%
	Capitaux propres	527,4	549,4	6,2%	+4,2%	+0,3%
	Autres passifs	585,6	573,1	6,5%	-2,1%	-0,1%

Source : états FINREP et calculs ACPR, données en milliards d'euros ;
Contribution à la variation : variation du poste concerné en montant rapporté au total de bilan 2024

Tableau 2 Décomposition du bilan par typologie de contreparties

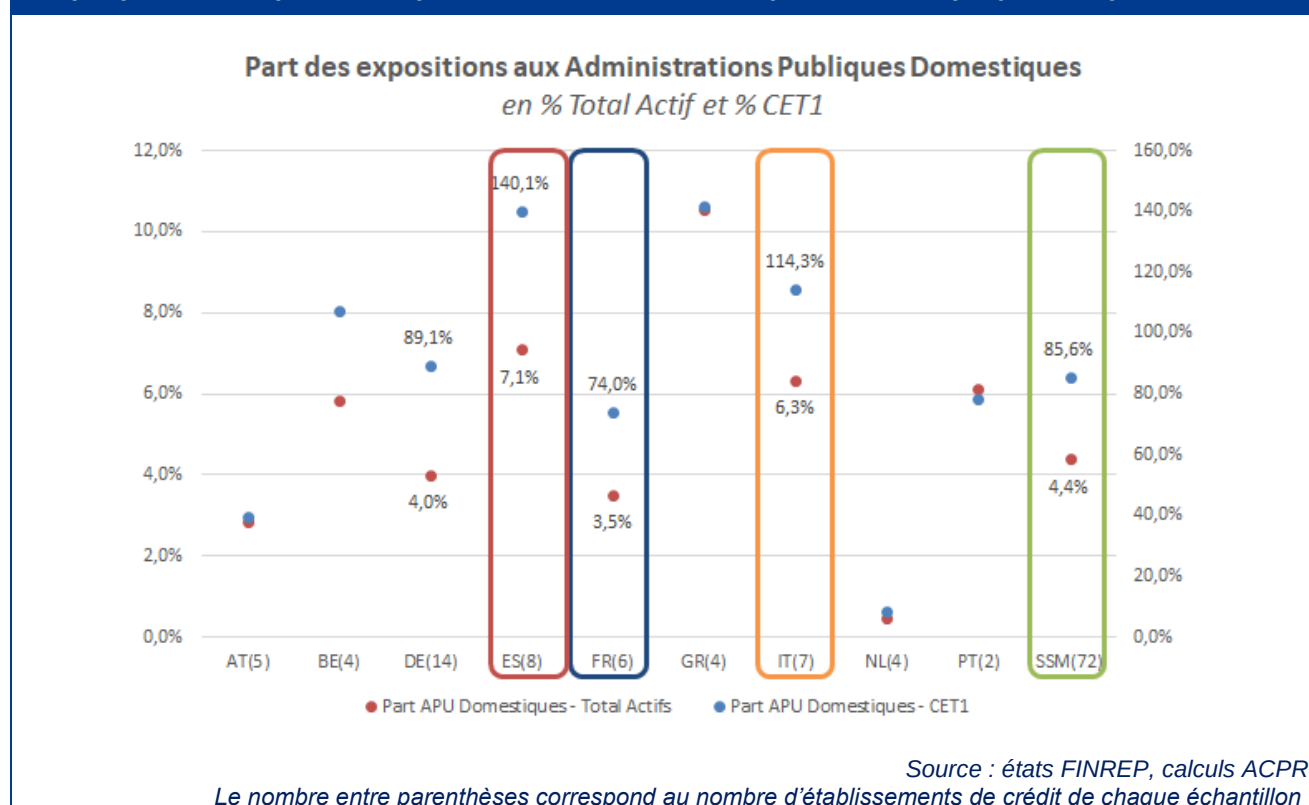
BILAN - ACTIF						
En Md€		31/12/2023		31/12/2024		Variat*
Trésorerie, Cptes à vue BC, Autres dépôts à vue		1 071	1 071	896	896	-16,3%
dt Cptes à vue auprès des BC			990		801	
Banques Centrales	Titres de Cap. Propres	78		77		-1,3%
	Titres de Dettes		20		21	
	Prêts		59		56	
Admin. Pub.	Titres de Cap. Propres	883		990		12,2%
	Titres de Dettes		516		616	
	Prêts		366		374	
Etab. Crédit	Titres de Cap. Propres	559	21	603	30	7,8%
	Titres de Dettes		106		123	
	Prêts		432		451	
Autres Inst. Fin	Titres de Cap. Propres	697	51	773	61	10,9%
	Titres de Dettes		89		110	
	Prêts		557		603	
SNF	Titres de Cap. Propres	2 068	164	2 133	236	3,2%
	Titres de Dettes		65		63	
	Prêts		1 838		1 833	
Ménages	Titres de Cap. Propres	2 000		2 000		0,0%
	Titres de Dettes					
	Prêts		2 000		2 000	
Dérivés	de négociation	613	534	696	626	13,5%
	de couverture		79		70	
Autres Actifs			536		630	17,4%
Total Bilan			8 509		8 801	3,4%

BILAN - PASSIF						
En Md€		31/12/2023		31/12/2024		Variat*
Titres de dettes émis			1444		1577	9,2%
Dépôts Banques Centrales			200		96	-52,1%
Dépôts Admin. Pub.			155		170	9,9%
Dépôts Etab. Crédits			436		474	8,7%
Dépôts Autres Inst. Fin.			889		938	5,5%
Dépôts SNF			1 469		1 499	2,1%
Dépôts Ménages			2 179		2 233	2,5%
Dérivés	de négociation	624	511	692	586	10,8%
	de couverture		113		105	
Capitaux Propres			527		549	4,2%
Autres Passifs			586		573	-2,1%
Total Bilan			8 509		8 801	3,4%

Source : états FINREP et calculs ACPR, données en milliards d'euros ;
Contribution à la variation : variation du poste concerné en montant rapporté au total de bilan 2024

1.2. Une part des expositions aux APU domestiques moindre que pour les pairs du SSM

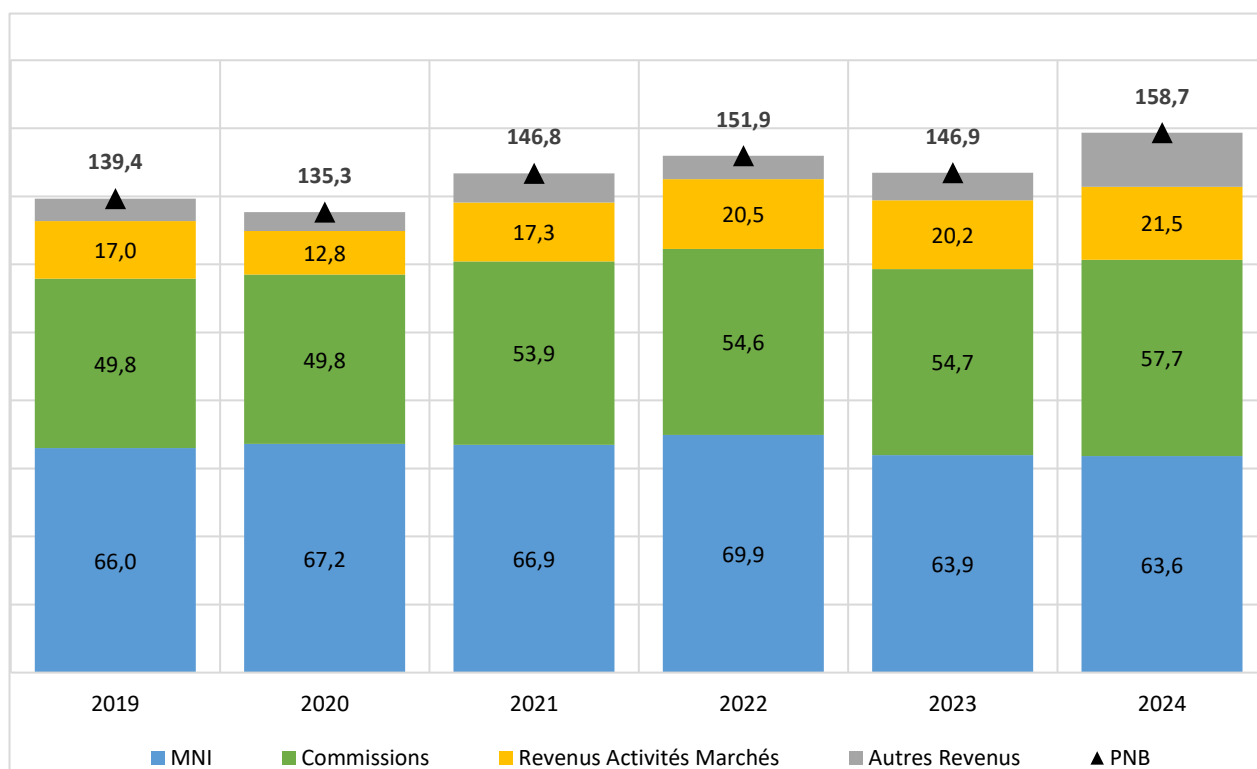
Graphique 1 Une part des expositions aux APU domestiques moindre que pour les pairs du SSM



LE PRODUIT NET BANCAIRE PROGRESSE, PORTÉ PAR LES REVENUS HORS INTERETS. LA RENTABILITÉ S'AMÉLIORE.

2.1. Le Produit Net Bancaire s'inscrit en forte augmentation après un recul en 2023, sous l'effet d'une progression des commissions, des revenus de marché et des autres revenus, alors que la marge nette d'intérêt continue de stagner

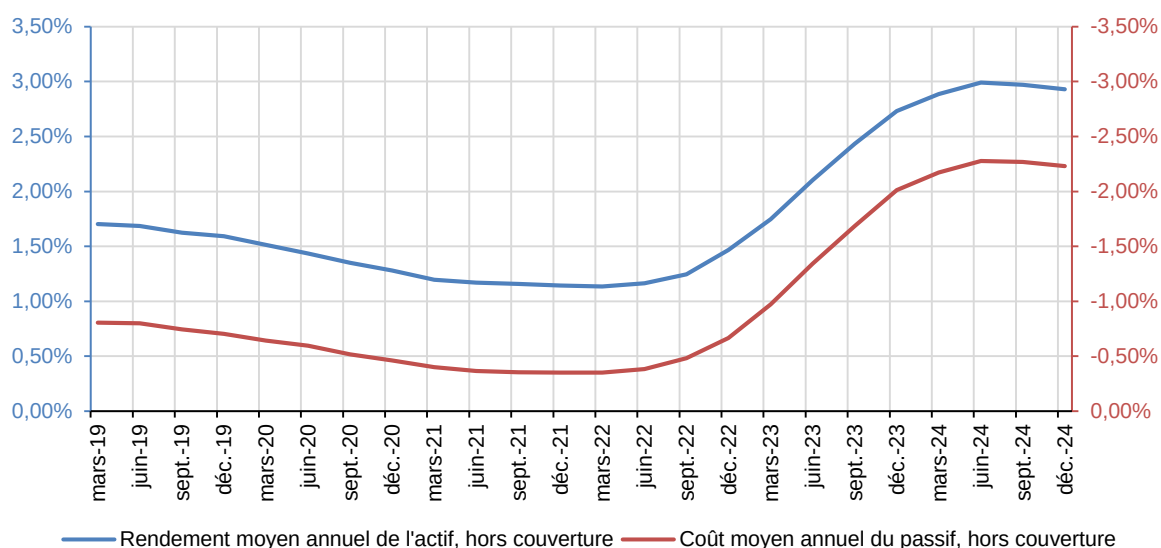
Graphique 2 Le PNB progresse, porté par des modèles d'affaires diversifiés qui génèrent des commissions et des revenus d'activité de marché



Milliards d'euros

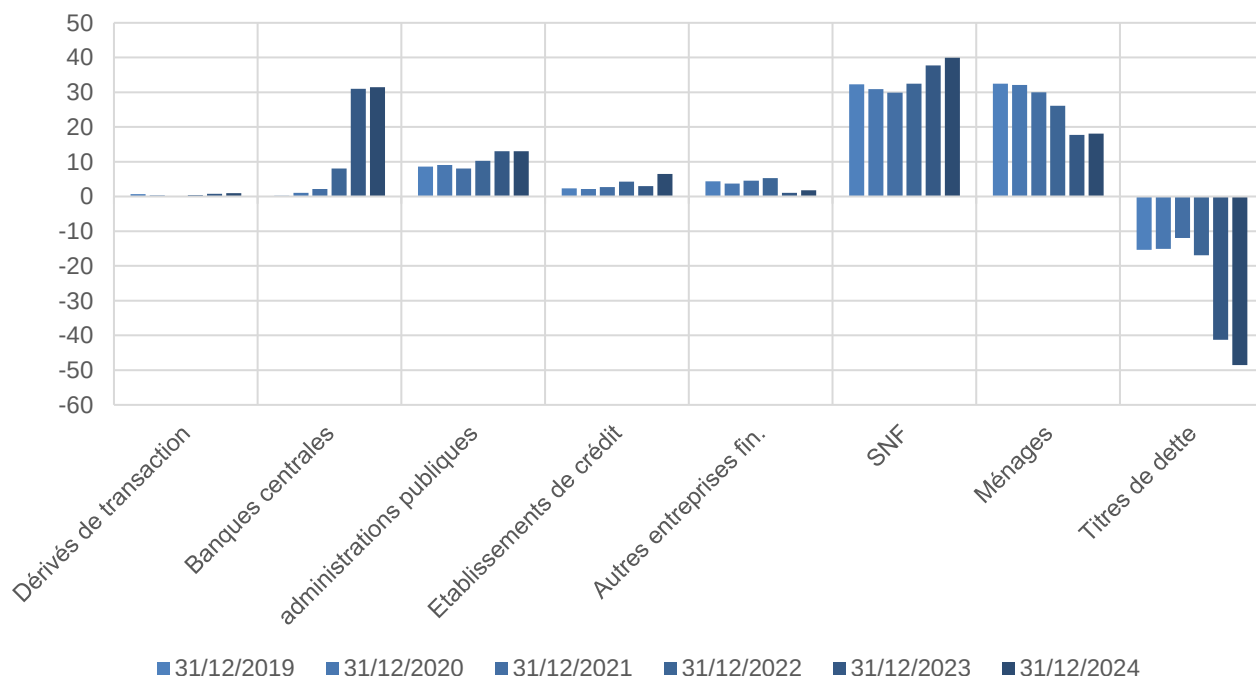
Source : données FINREP – périmètre prudentiel, calculs ACPR

Graphique 3 ... ne permettant pas encore une nette amélioration de l'écart entre le rendement moyen de l'actif et le coût moyen du passif



Source : Données FINREP, calculs ACPR

Graphique 4 Décomposition de la MNI par contreparties : si les titres de dette ont pesé sur la charge d'intérêt en 2024, la MNI pour chaque type de contrepartie évolue positivement

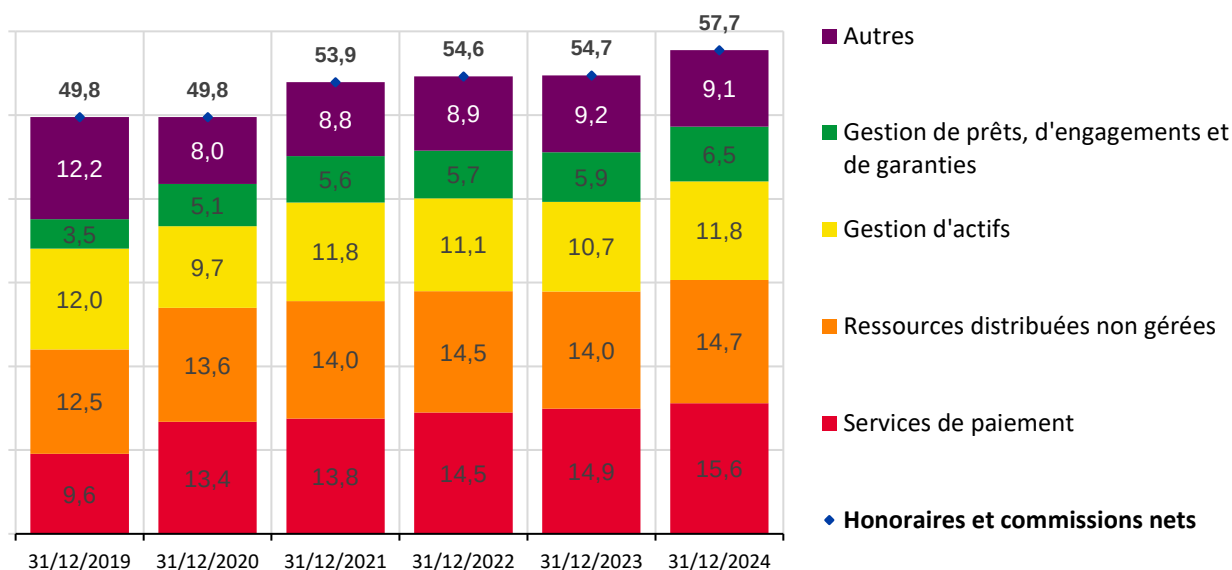


Source : données FINREP – périmètre prudentiel, calculs ACPR

Unités : milliards d'euros

La catégorie « autres » comprend notamment les titres de dette émis.

Graphique 5 Toutes les principales sources de commissions ont progressé en 2024



Décomposition des commissions nettes

Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR
Unités : milliards d'euros

2.2. Des charges d'exploitation maîtrisées et un coût du risque contenu contribuent *in fine* à la progression du résultat net et de la rentabilité

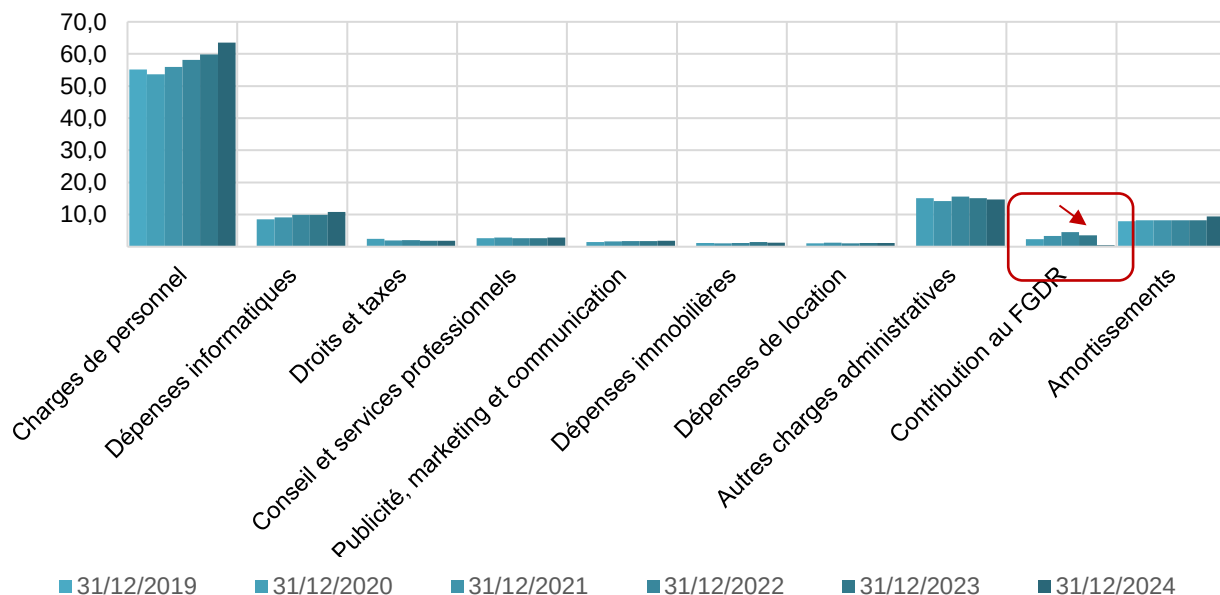
Tableau 3 Un résultat net en nette augmentation, tirant à la hausse RoE et RoA

Compte de résultat	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
PNB	139,4	135,3	146,8	151,9	146,9	158,7	+8,0%
Charges d'exploitation	100,0	96,7	99,6	105,1	105,5	108,0	+2,3%
dont contribution au FGDR		2,4	3,3	4,5	3,5	0,5	-86,8%
Charges d'exploitation hors FGDR		94,3	96,3	100,6	102,0	107,5	+5,4%
Résultat brut d'exploitation	39,3	38,6	47,2	46,7	41,4	50,7	+22,4%
Coût du risque	8,9	19,0	8,7	10,8	10,0	12,1	+20,7%
dont SNF	4,2	10,8	3,5	5,0	5,1	6,6	+28,3%
dont ménages	4,4	6,0	4,8	4,9	6,9	6,1	-11,1%
Résultat d'exploitation courante	30,5	19,6	38,5	36,0	31,4	38,6	+22,9%
Résultat net	28,6	21,9	35,4	31,7	32,3	36,1	+11,7%
RoA	+0,41%	+0,28%	+0,43%	+0,37%	+0,38%	+0,42%	+4 pdb
RoE	+6,60%	+4,78%	+7,38%	+6,42%	+6,23%	+6,73%	+51 pdb
PNB / bilan moyen	+1,97%	+1,75%	+1,80%	+1,77%	+1,72%	+1,83%	+10 pdb
MNI / bilan moyen	+0,94%	+0,87%	+0,82%	+0,82%	+0,75%	+0,73%	-2 pdb
Charges d'exploitation / bilan moyen	+1,42%	+1,25%	+1,22%	+1,23%	+1,24%	+1,24%	+1 pdb

Source : FINREP, Calculs ACPR, périmètre prudentiel, unité : milliards d'euros

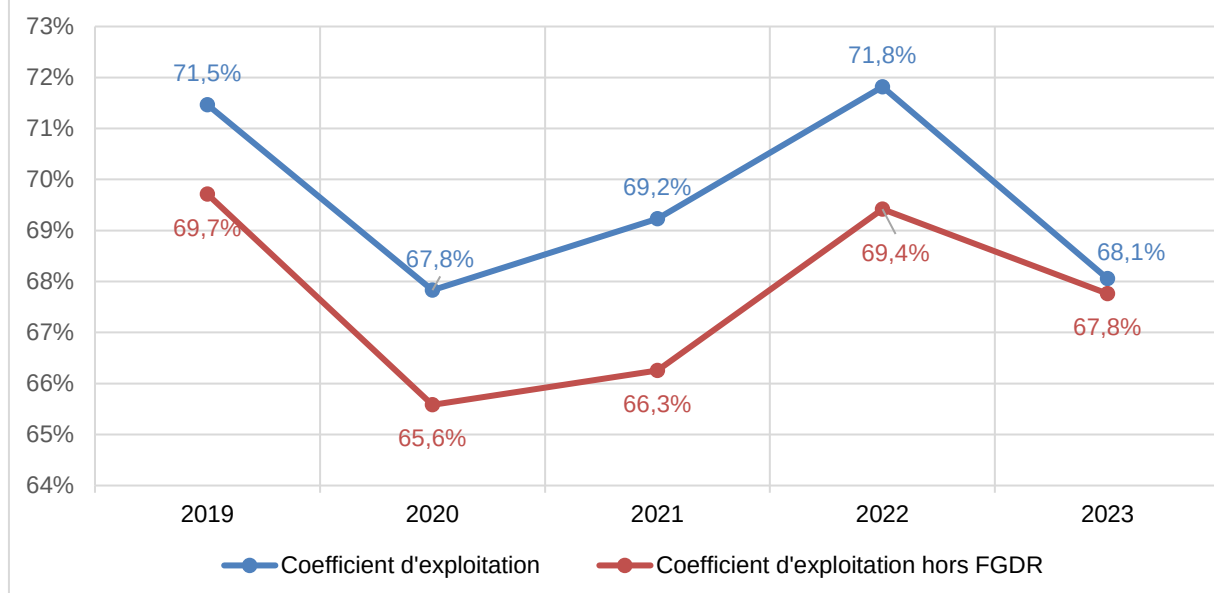
2.2.1. Des charges d'exploitation, allégées notamment par une forte baisse de la contribution au fonds de garantie des dépôts, qui progressent moins vite que les revenus

Graphique 6 Les charges de personnels ont augmenté et la forte diminution des contributions au fonds de résolution contribue in fine à la maîtrise des charges



FGDR : « fonds de garantie des dépôts et de résolution »
Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR
Unités : milliards d'euros

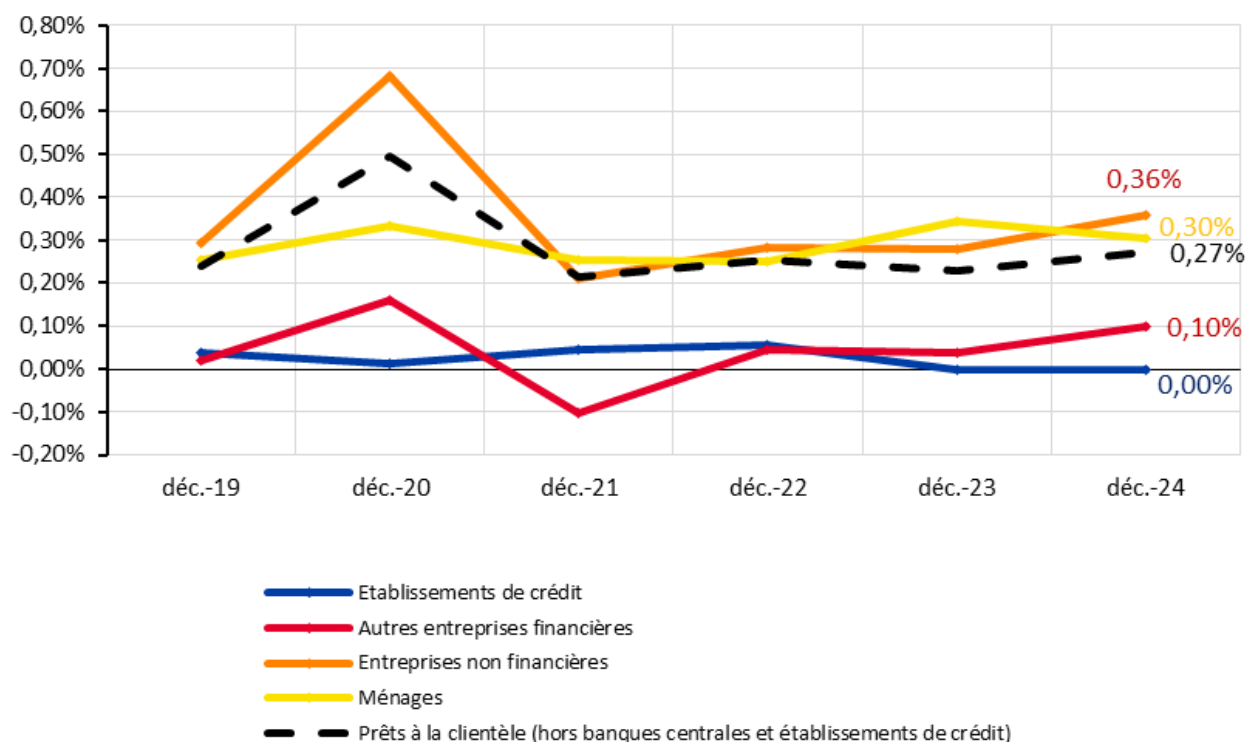
Graphique 7 Le coefficient d'exploitation s'améliore, que la contribution au FGDR soit prise en compte ou non



Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR

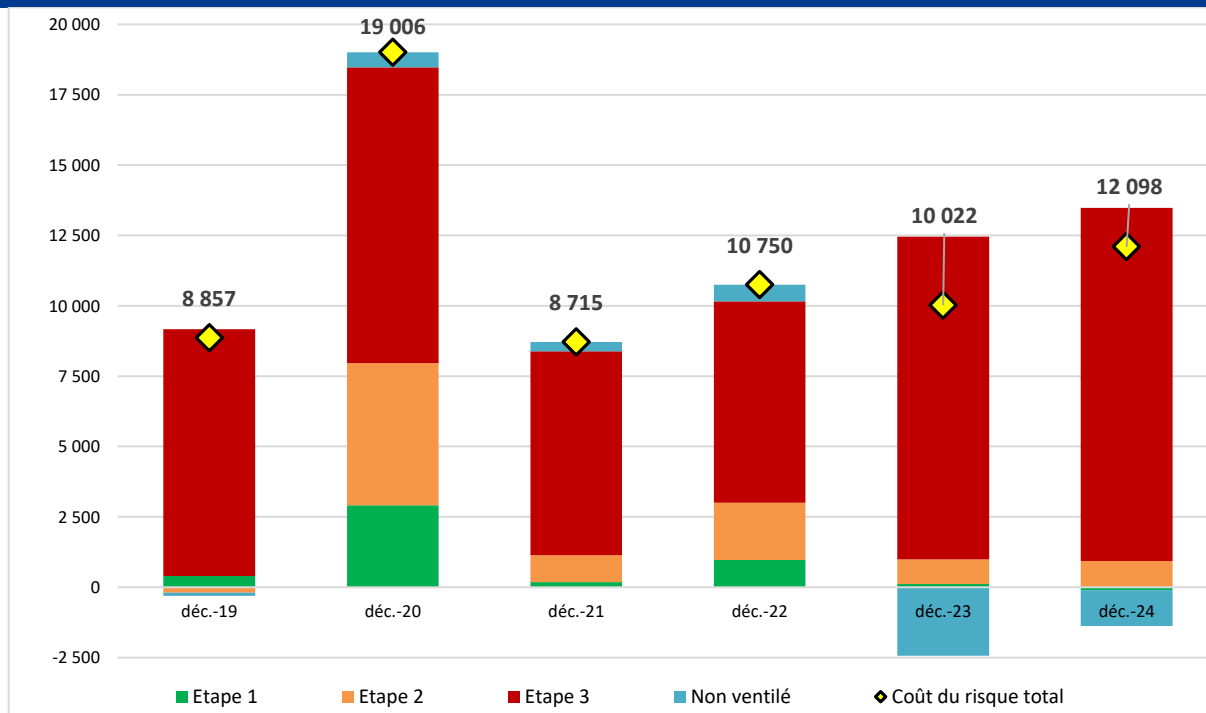
2.2.2. Un coût du risque qui progresse, tiré par les encours de niveau 3 sur les SNF

Graphique 8 Rapporté aux encours, le coût du risque du portefeuille ménages est relativement stable alors qu'il progresse légèrement sur les portefeuilles SNF et AEF



Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR

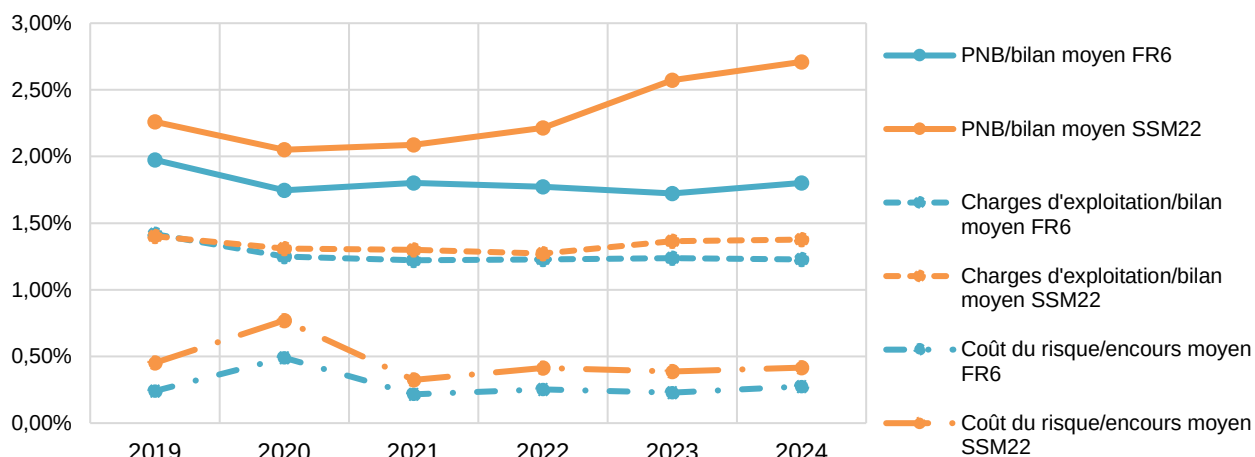
Graphique 9 Progression du coût du risque provenant essentiellement des encours en niveau 3



Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR
Unités : en Millions EUR

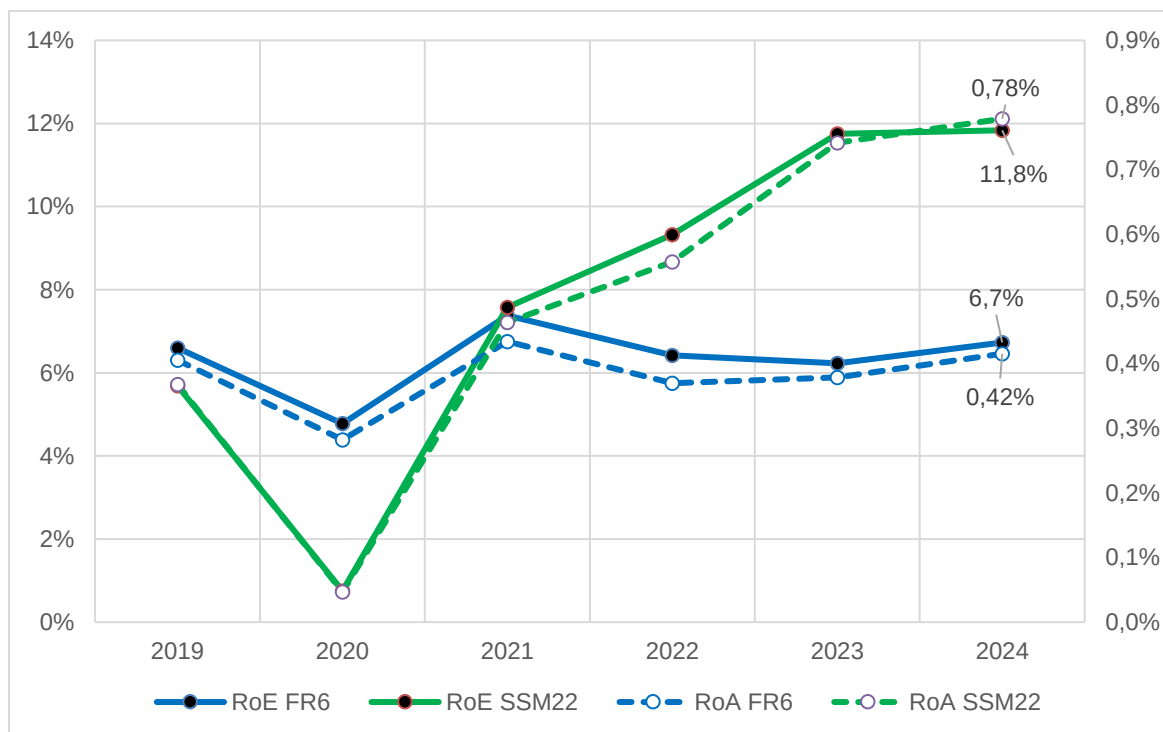
2.3. Un écart de rentabilité entre les banques françaises et leurs pairs de la zone euro qui se stabilise

Graphique 10 Les revenus des pairs de la zone euro ont bénéficié de la remontée des taux en raison de la part plus importante de leurs crédits à taux variable, mais cet écart se stabilise. Les charges d'exploitation sont stables en proportion du total de bilan. Les banques françaises affichent un coût du risque structurellement plus faible.



Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR

Graphique 11 Stabilisation de l'écart de rentabilité entre les banques françaises et leurs pairs de la zone euro.

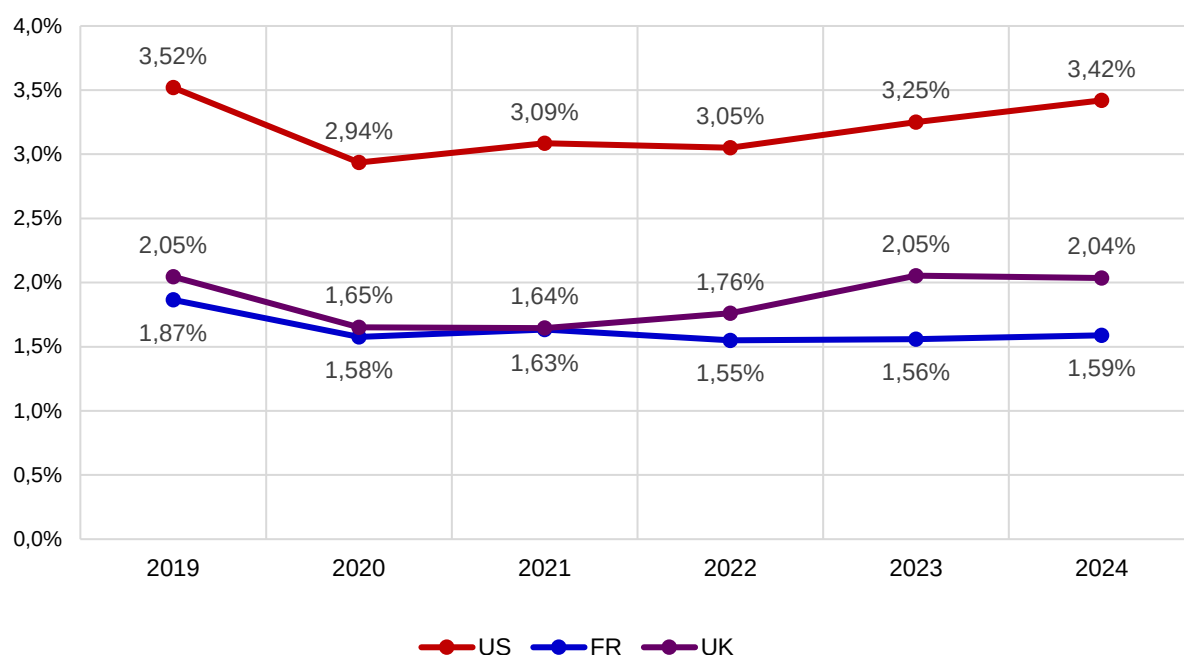


Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR

RoE : échelle de gauche / RoA : échelle de droite

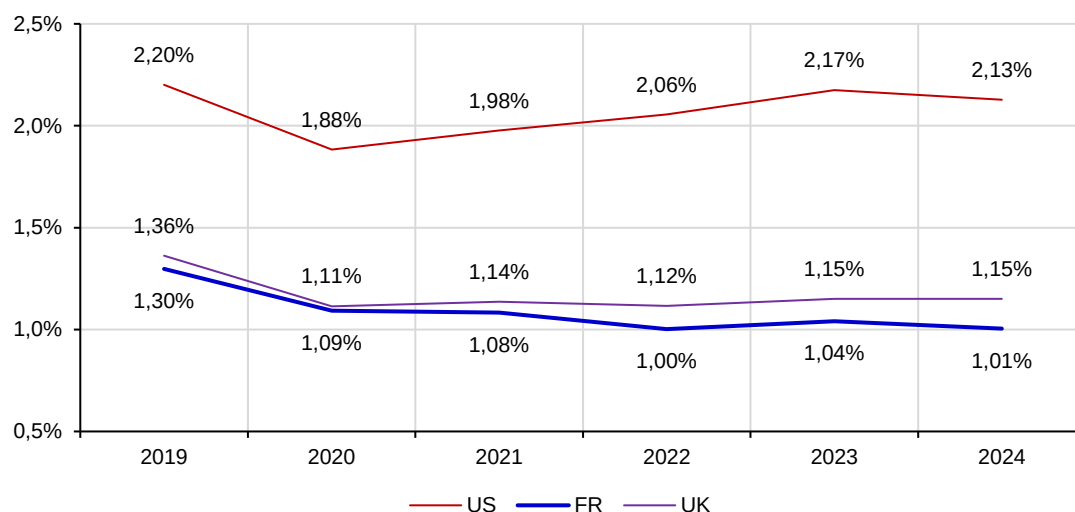
2.4. Comparaisons avec les principales données des banques anglo-saxonnes

Graphique 12 PNB rapporté au total de bilan



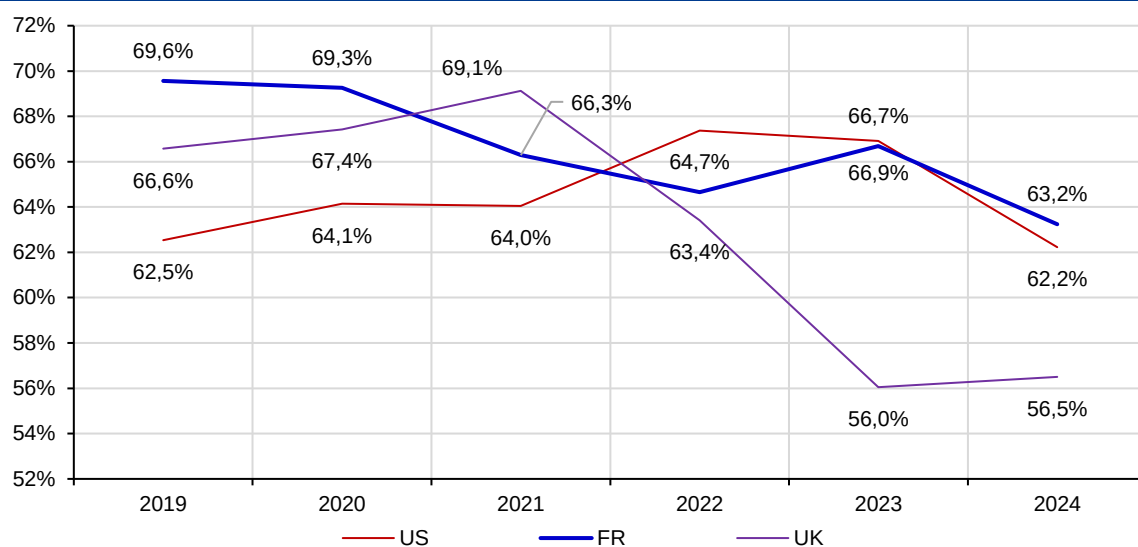
Source : communication financière, calculs ACPR

Graphique 13 Frais de gestion rapportés au total de bilan



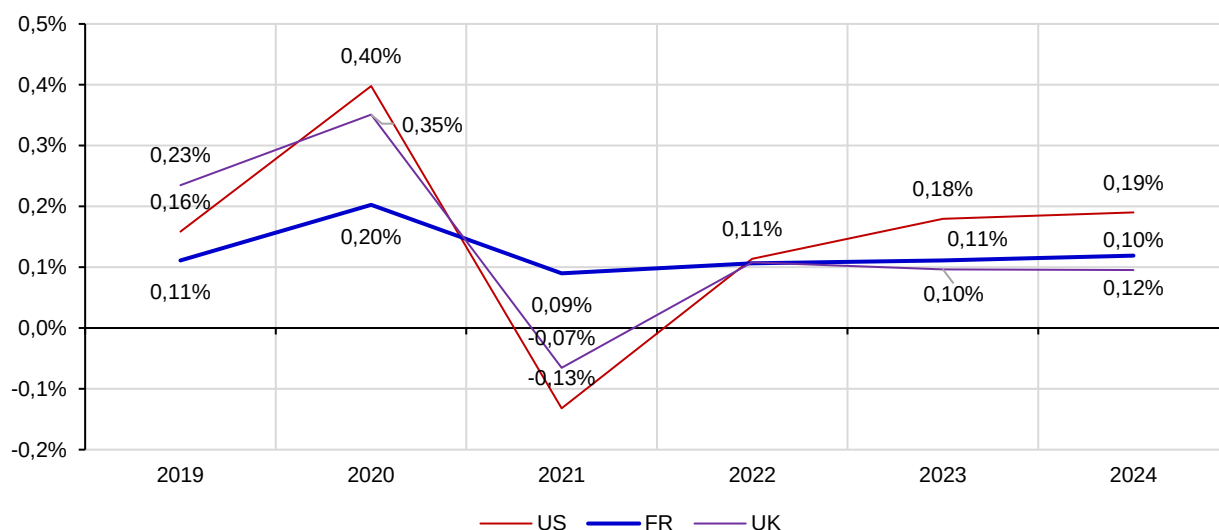
Source : communication financière, calculs ACPR

Graphique 14 Coefficient d'exploitation



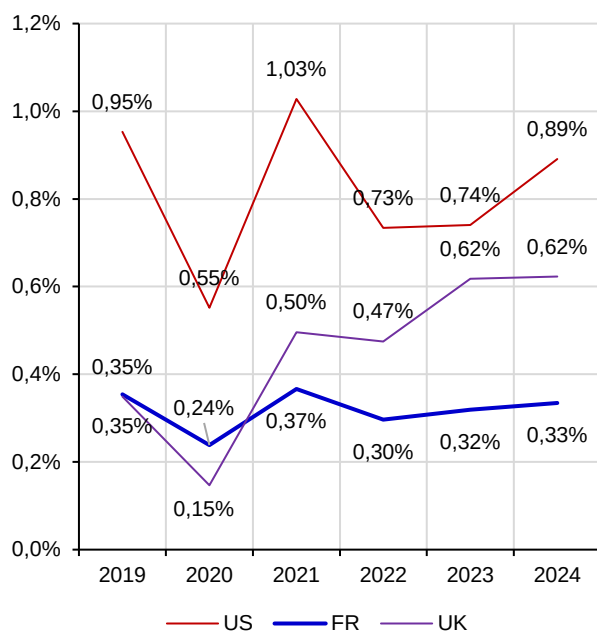
Source : communication financière, calculs ACPR

Graphique 15 Coût du risque rapporté au total de bilan

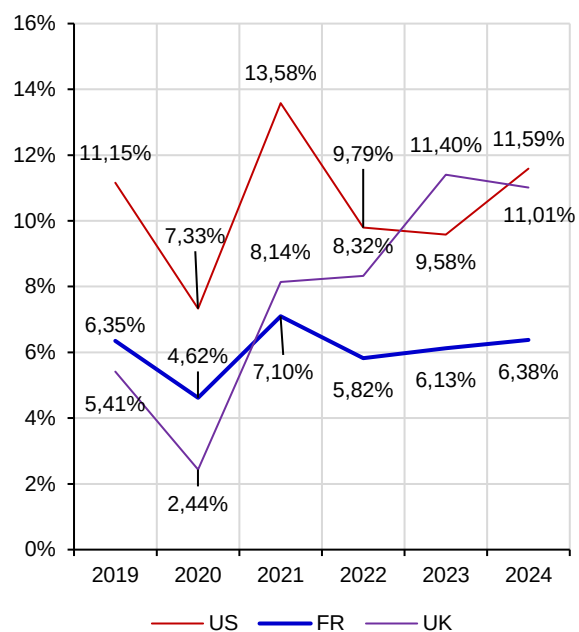


Source : communication financière, calculs ACPR

Graphique 16 Évolution du RoA



Graphique 17 Évolution du RoE

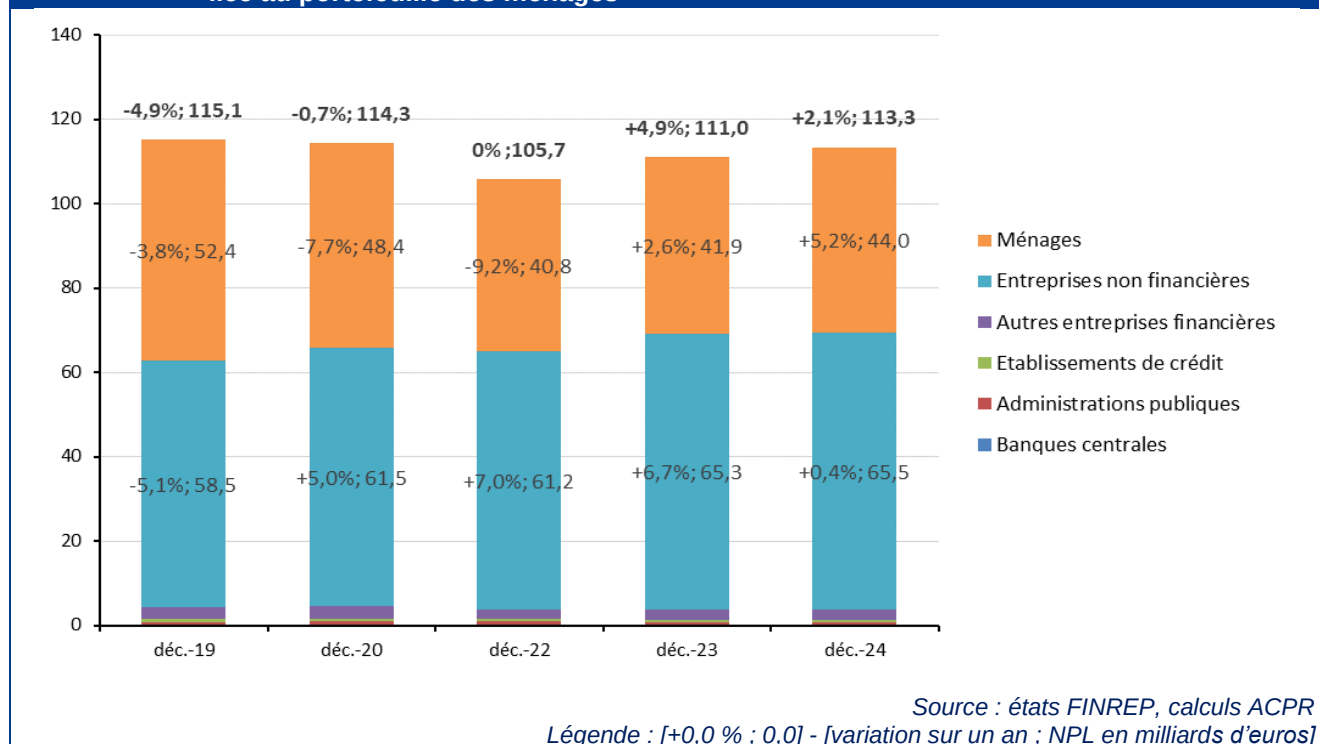


Source : communication financière, calculs ACPR

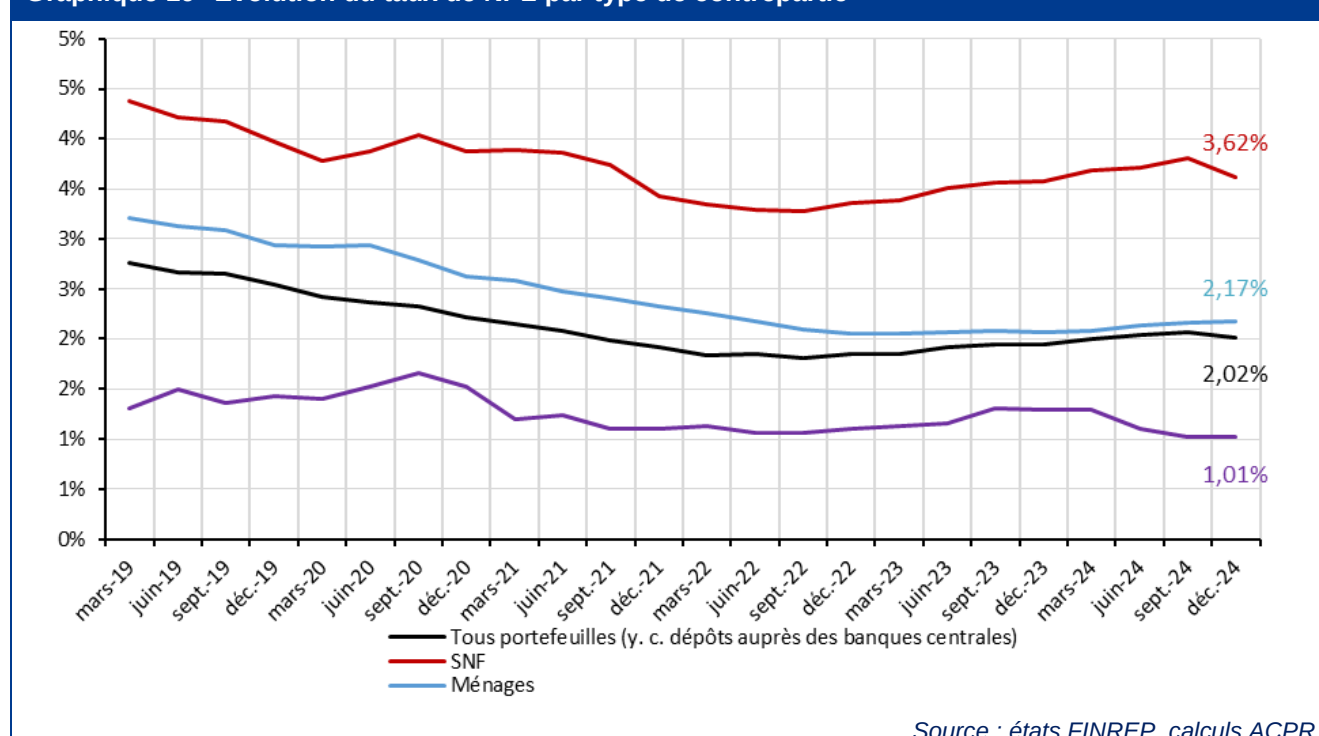
LES PORTEFEUILLES DES BANQUES FRANÇAISES RESTENT RÉSILIENTS MALGRÉ UN ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE INCERTAIN.

3.1. Les encours et le ratio de prêts non performants aux ménages en légère hausse

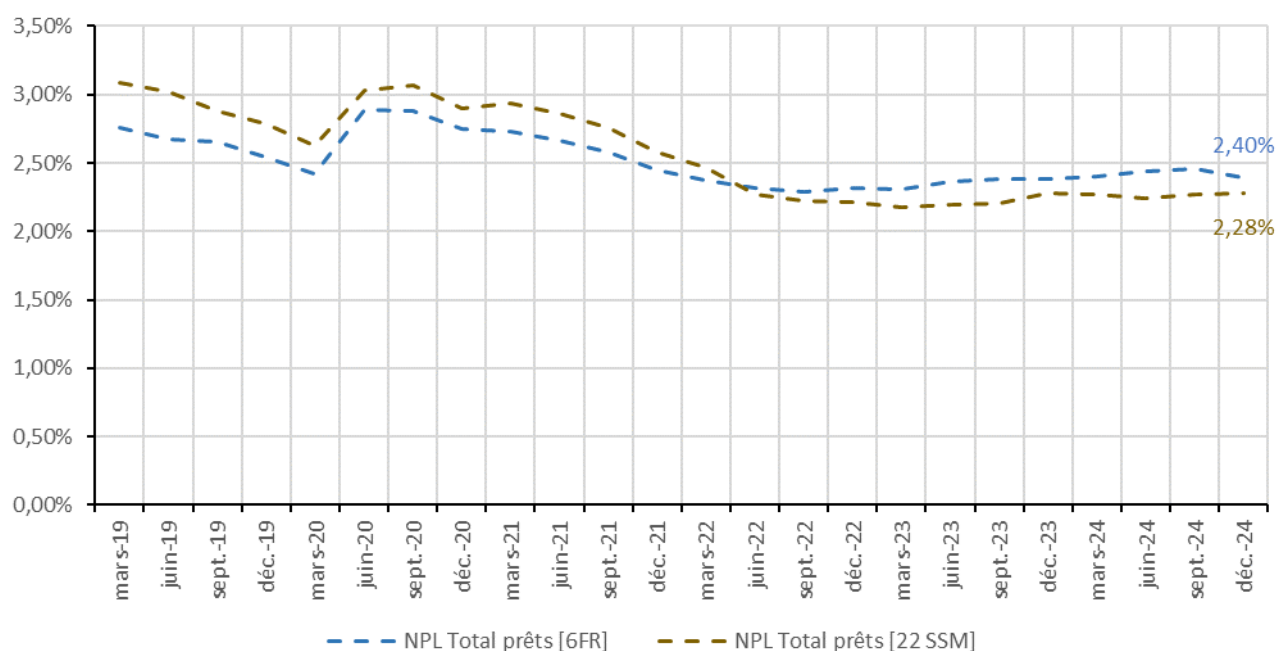
Graphique 18 Légère hausse de l'encours de prêts non performants (*Non performing Loans - NPL*), liée au portefeuille des ménages



Graphique 19 Évolution du taux de NPL par type de contrepartie

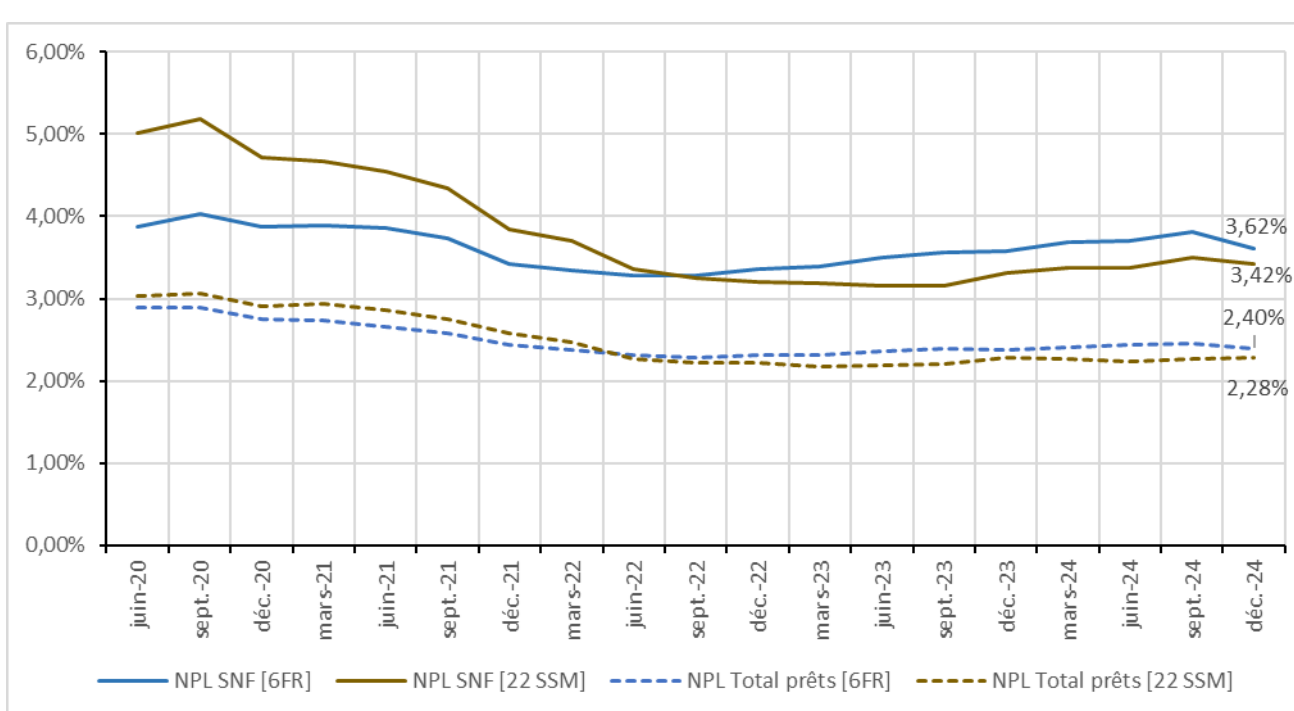


Graphique 20 Le ratio de prêts non performants des banques françaises est légèrement supérieur aux autres banques comparables de la zone euro



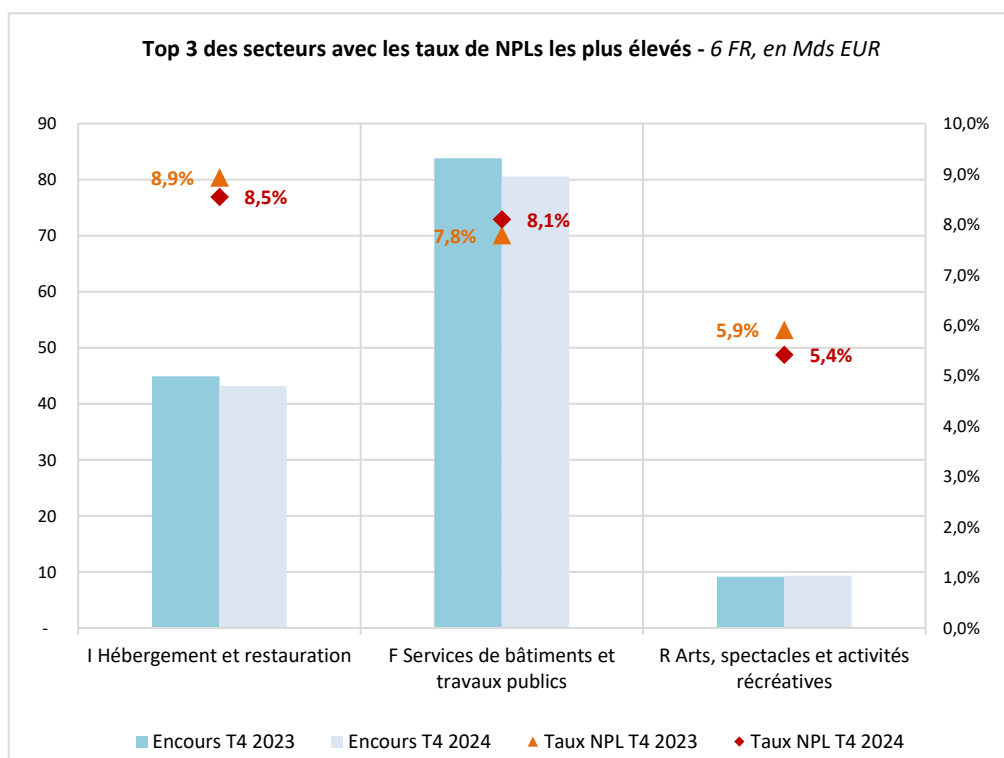
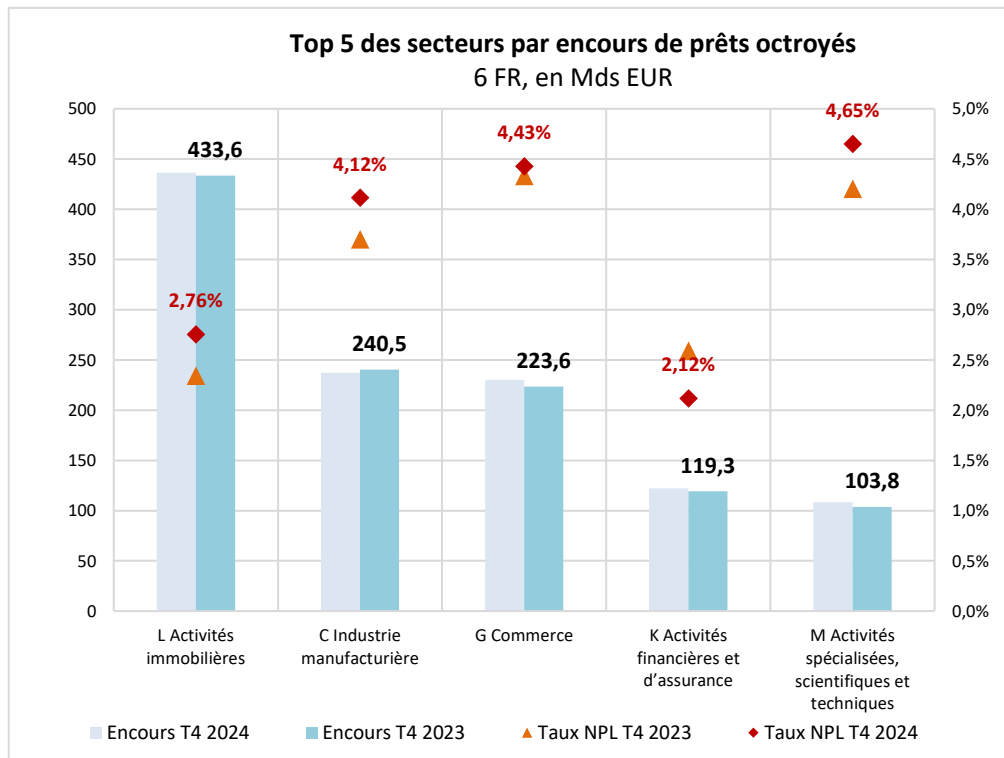
Source : Etats FINREP, calculs ACPR, prêts (hors dépôts auprès des banques centrales)

Graphique 21 Les ratios de prêts non performants aux SNF et globaux des banques françaises et des banques comparables de la zone euro sont similaires



Source : Etats FINREP, calculs ACPR

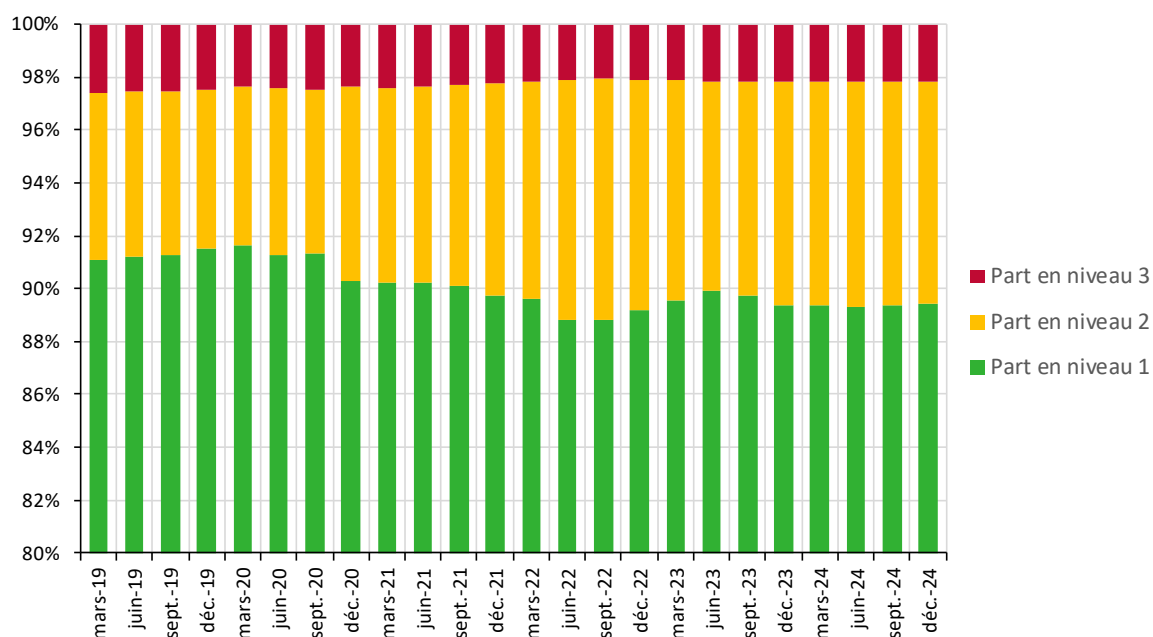
Graphique 22 Les cinq secteurs qui concentrent plus de 62 % de l'encours de crédits aux SNF présentent un taux de NPL inférieur à 5 %. Les trois secteurs avec le taux de NPL le plus élevé représentent moins de 8 % de l'encours aux SNF (1 813 Md€).



Source : états FINREP, calculs ACPR

3.2. Une qualité des actifs en légère détérioration sur le portefeuille des SNF

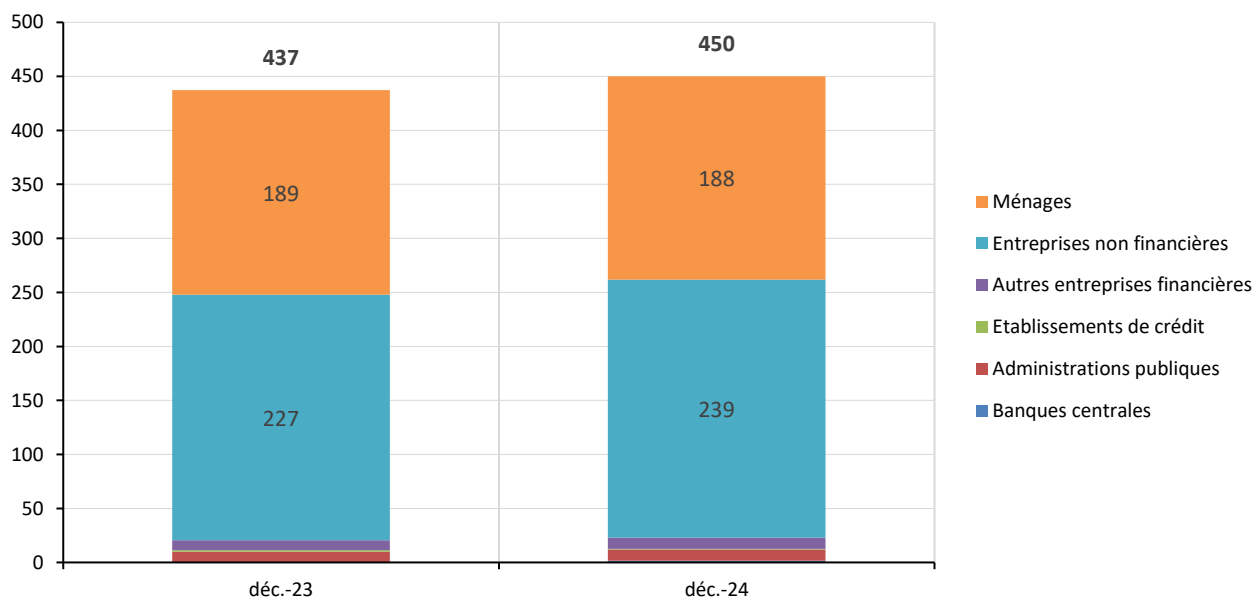
Graphique 23 Stabilité de la part des expositions par niveau IFRS9



Source : états FINREP, calculs ACPR

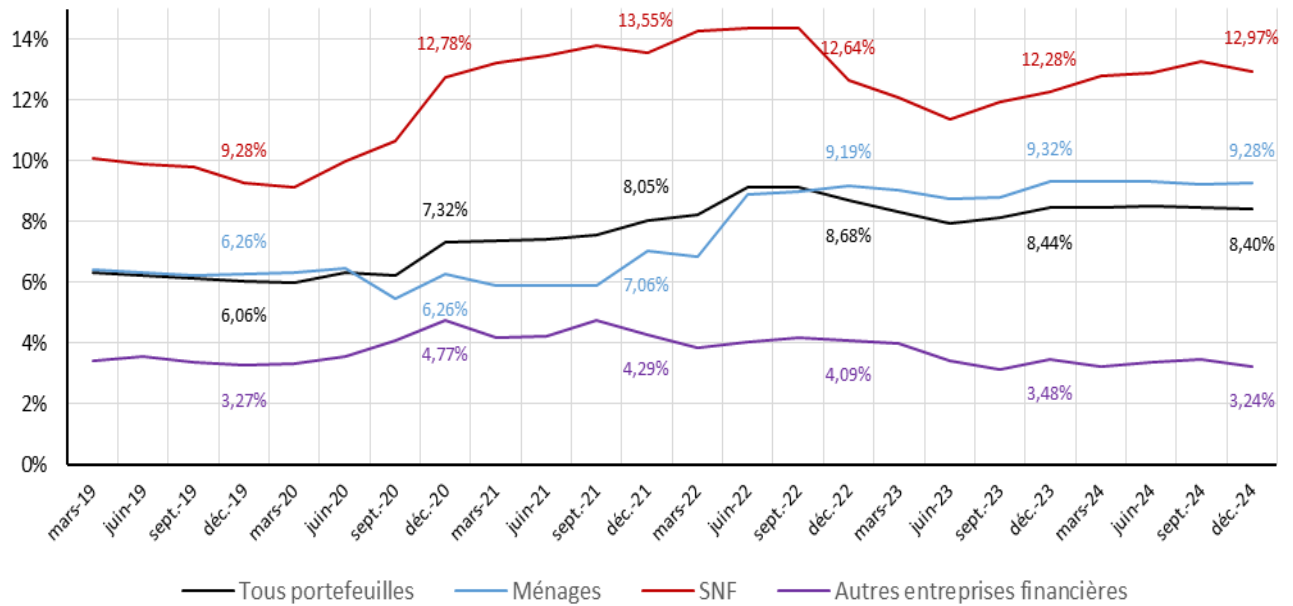
Note de lecture : la notion d'exposition recouvre à la fois les titres et les prêts/avances.

Graphique 24 La progression des expositions en niveau 2 IFRS9 provient du portefeuille des SNF



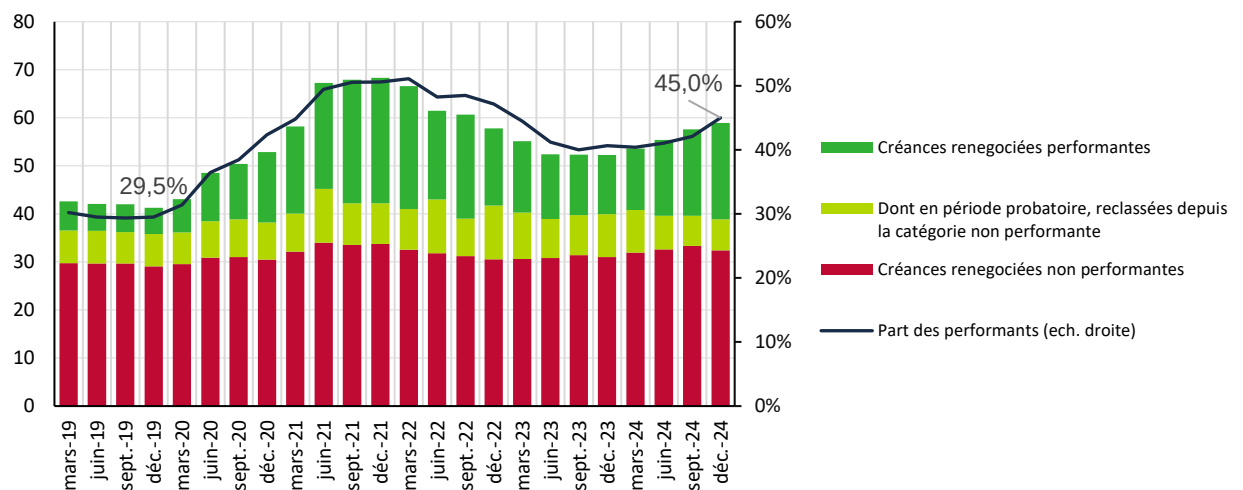
Source : états FINREP, calculs ACPR ;
En Mds EUR.

Graphique 25 La part des expositions en niveau 2 IFRS9 est stable sur l'ensemble du portefeuille mais s'inscrit en hausse sur les SNF.



Source : états FINREP, calculs ACPR

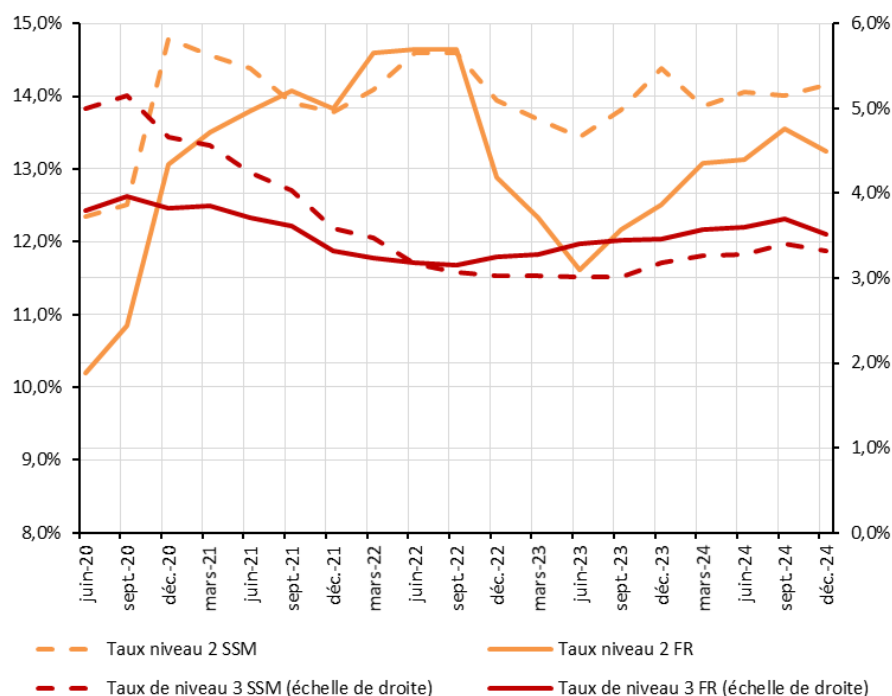
Graphique 26 Après une phase de normalisation à la suite de la période Covid-19, le volume d'expositions renégociées (forborne exposures) repart à la hausse



Source : états FINREP, calculs ACPR.

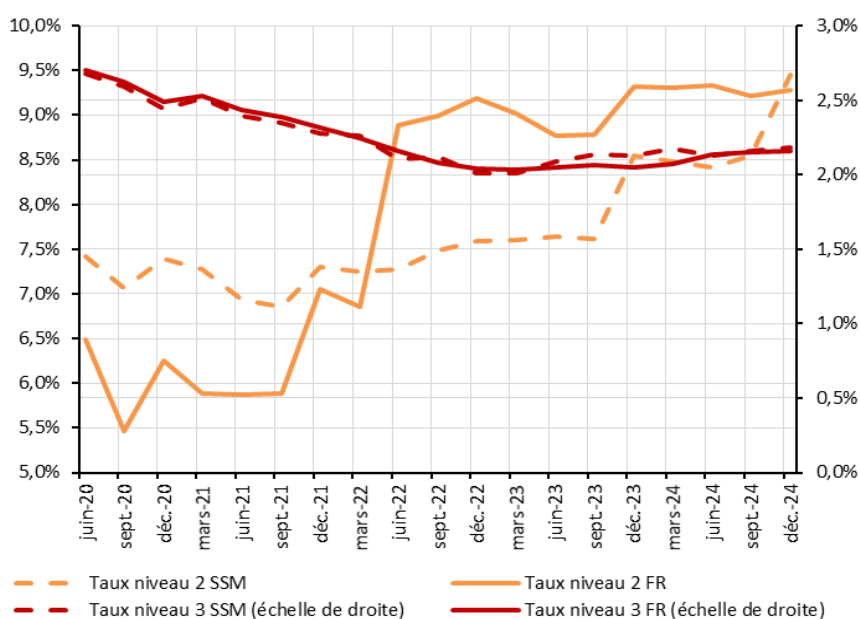
3.3 Comparaisons entre les banques françaises et les pairs de la zone Euro

Graphique 27 La part de crédit en niveau 2 est plus faible pour les banques françaises que pour leurs pairs de la zone Euro. Le ratio est légèrement plus élevé pour les crédits en niveau 3.



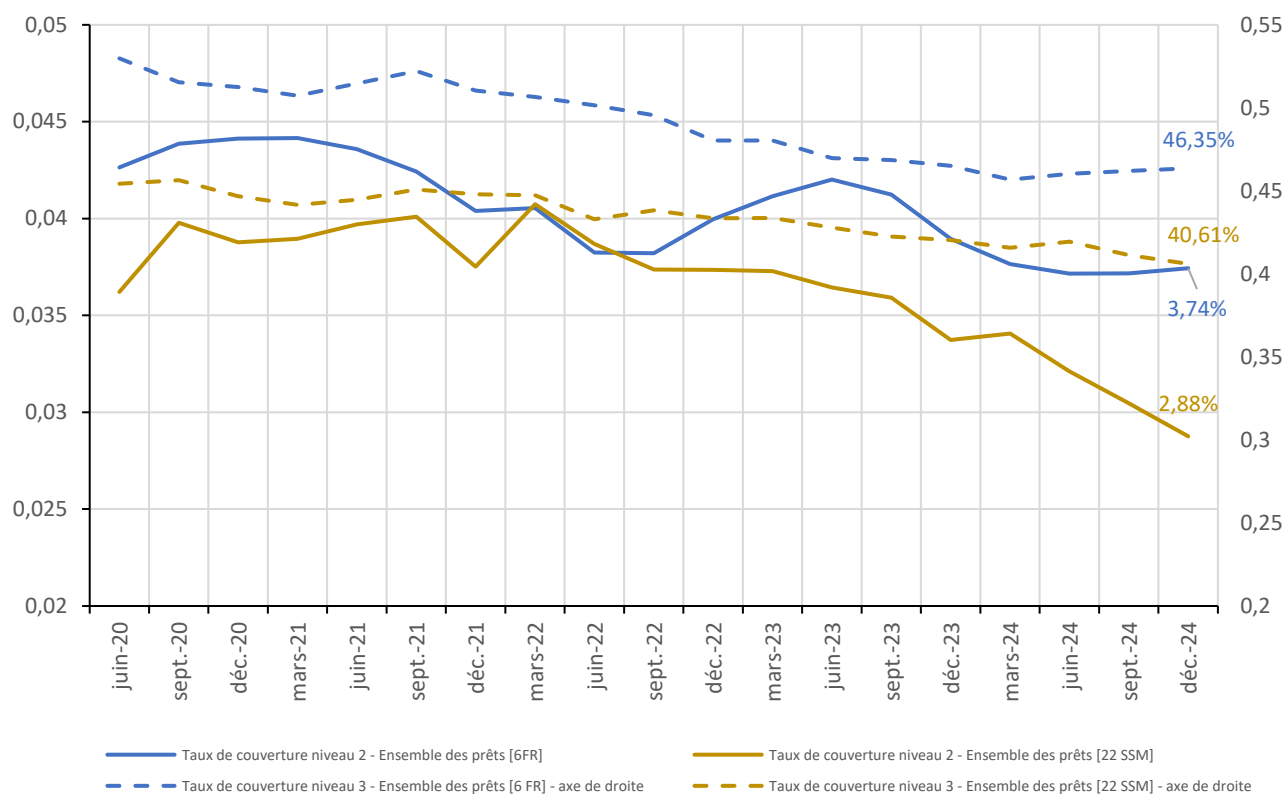
Source : états FINREP, calculs ACPR

Graphique 28 La situation sur les prêts aux ménages est similaire entre les deux groupes de banques



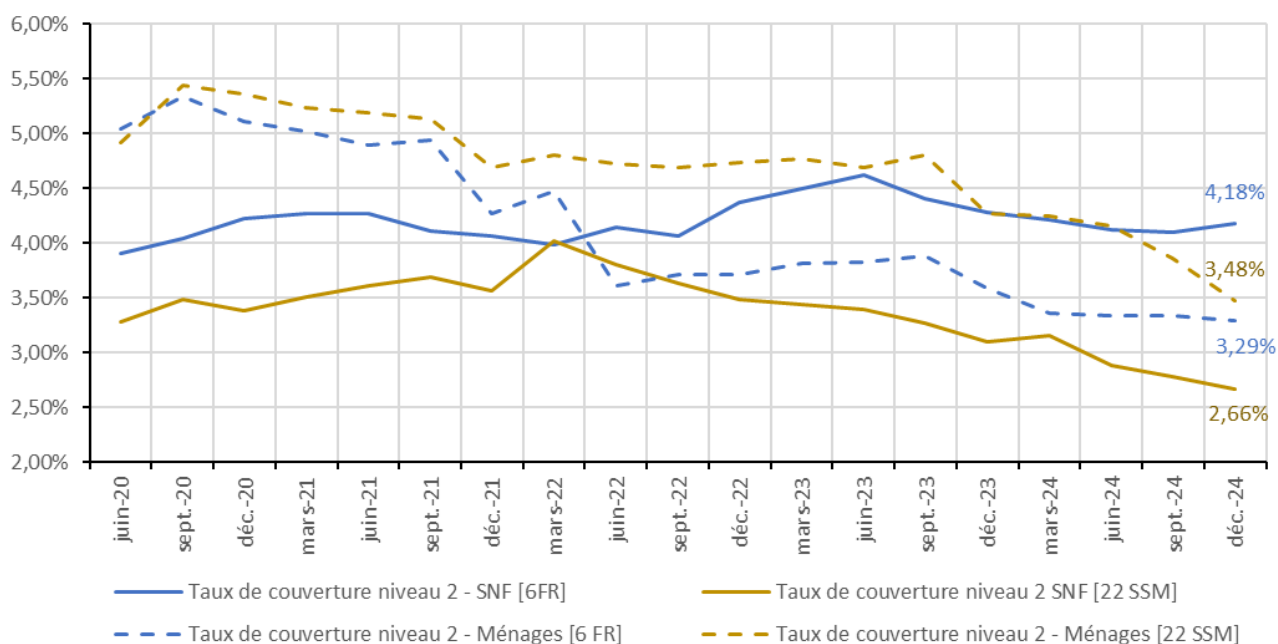
Source : états FINREP, calculs ACPR

Graphique 29 Le taux de provisionnement des prêts de niveaux 2 et 3 est supérieur à celui des banques européennes



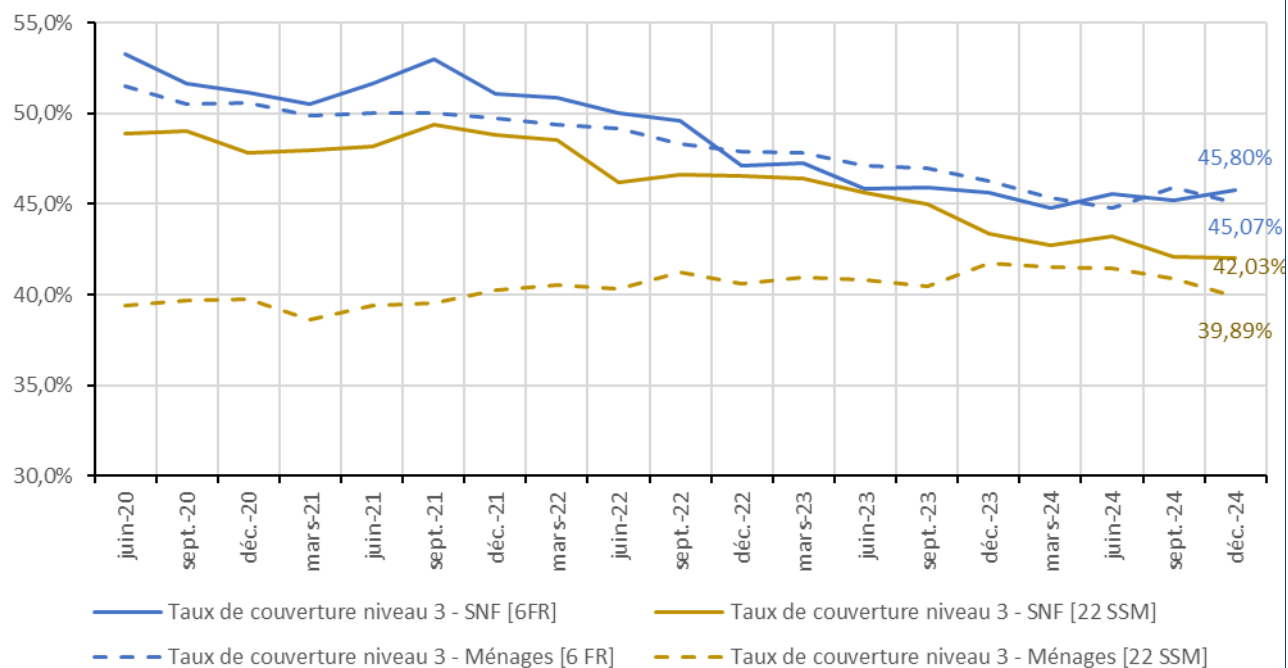
source : états FINREP, calculs ACPR

Graphique 30 Le taux de provisionnement des banques françaises des prêts en niveau 2 est supérieur à celui de leurs pairs de la zone euro pour le portefeuille SNF et inférieur pour le portefeuille ménages



Source : états FINREP, calculs ACPR

Graphique 31 Les taux de provisionnement des banques françaises des prêts en niveau 3 est supérieur à celui de leurs pairs de la zone euro, pour les portefeuilles ménages et SNF

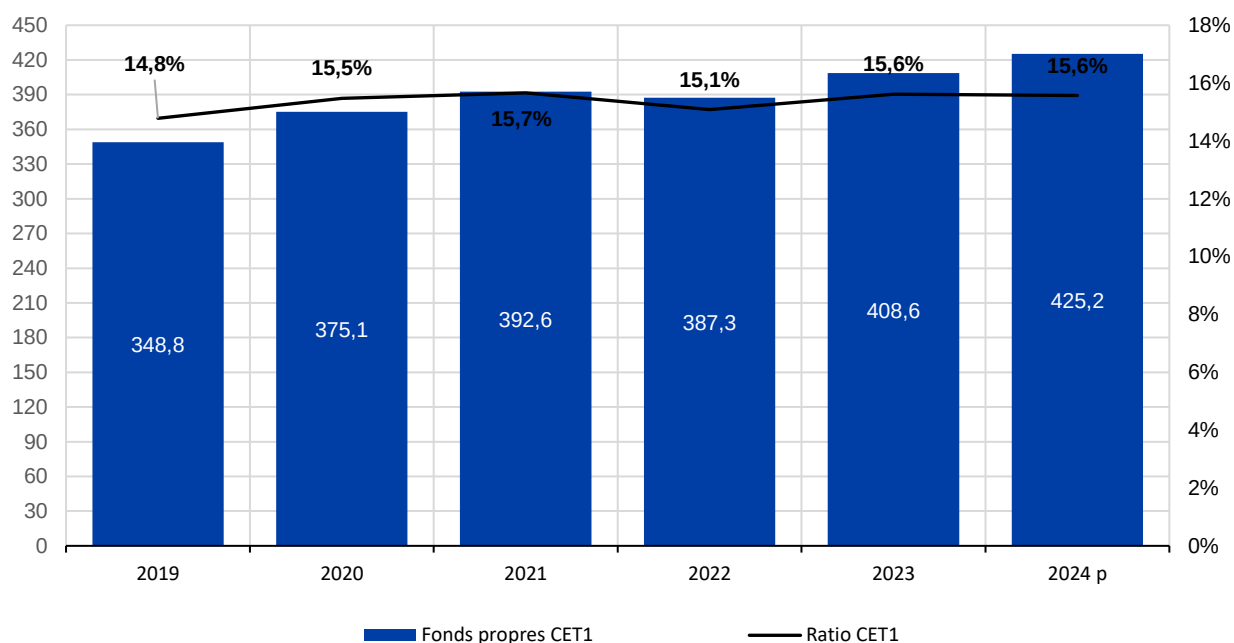


Source : états FINREP, calculs ACPR

UNE SITUATION PRUDENTIELLE SOLIDE

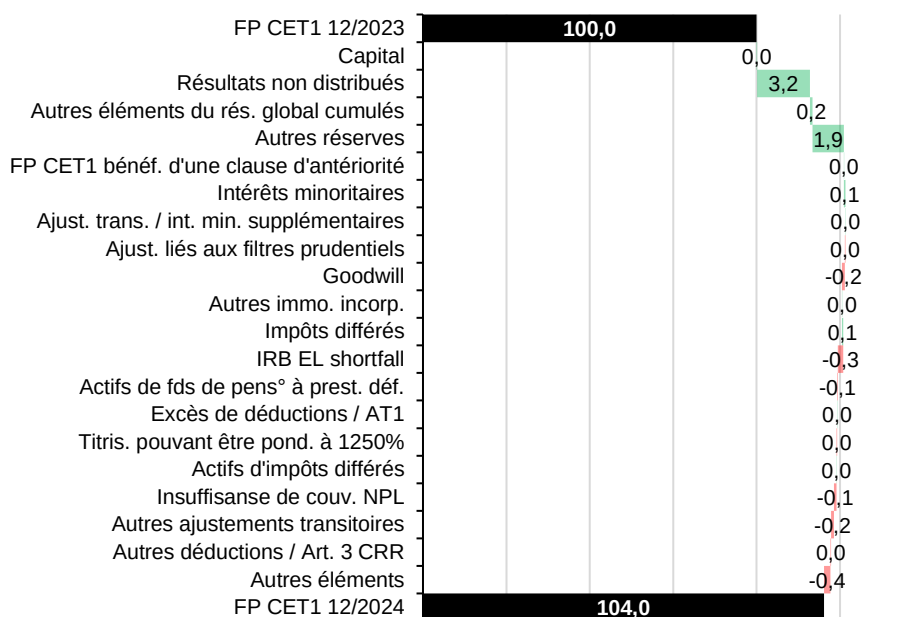
4.1. Une stabilisation des fonds propres et des ratios de solvabilité

Graphique 32 Le ratio de solvabilité CET1 des six principaux groupes bancaires français se maintient



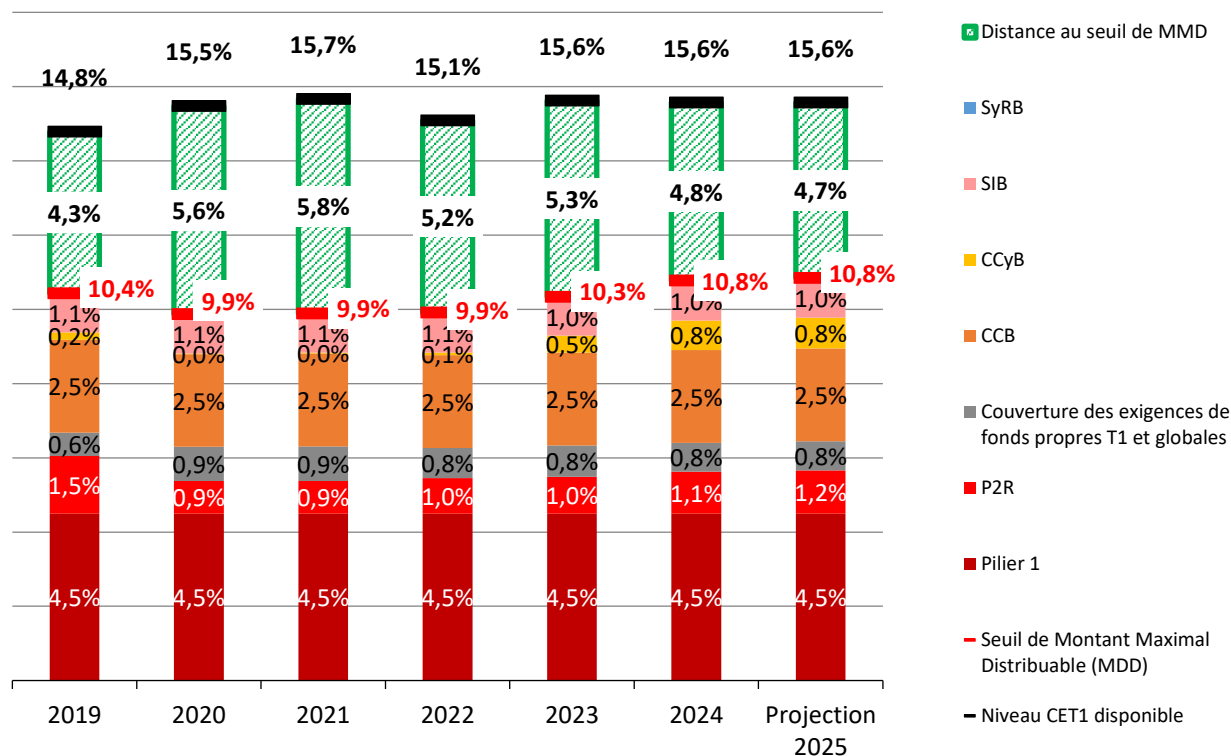
Source : Etats Bafi/Surfi et COREP, r : révisé, p : provisoire ; fonds propres CET1 en milliards d'euros

Graphique 33 Évolution des fonds propres CET1 des six principaux groupes bancaires français entre 2023 et 2024



Source : États COREP ; calculs ACPR ; base 100 en 2023

Graphique 34 Les exigences de fonds propres CET1 des six principaux groupes bancaires français augmentent mais la marge relative reste confortable

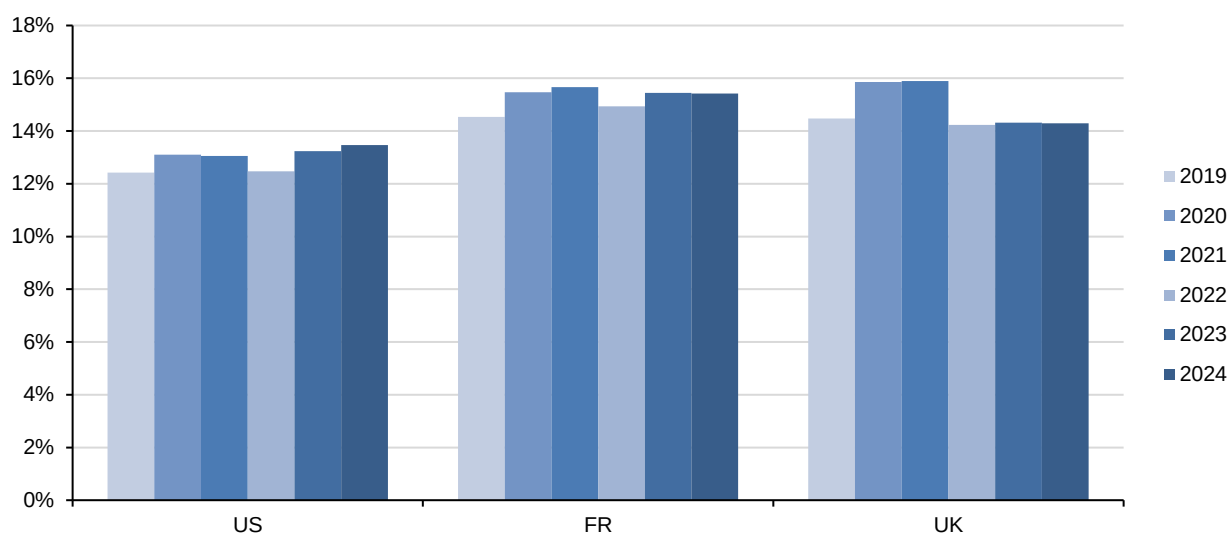


La projection à 2025 est réalisée sur la base de fonds propres CET1 et de RWA figés à fin 2024 en tenant compte de l'augmentation des P2R annoncée pour 2025 et des augmentations de CCyB annoncées par les autres pays sur lesquels les banques françaises ont des expositions.

Lecture du graphique :

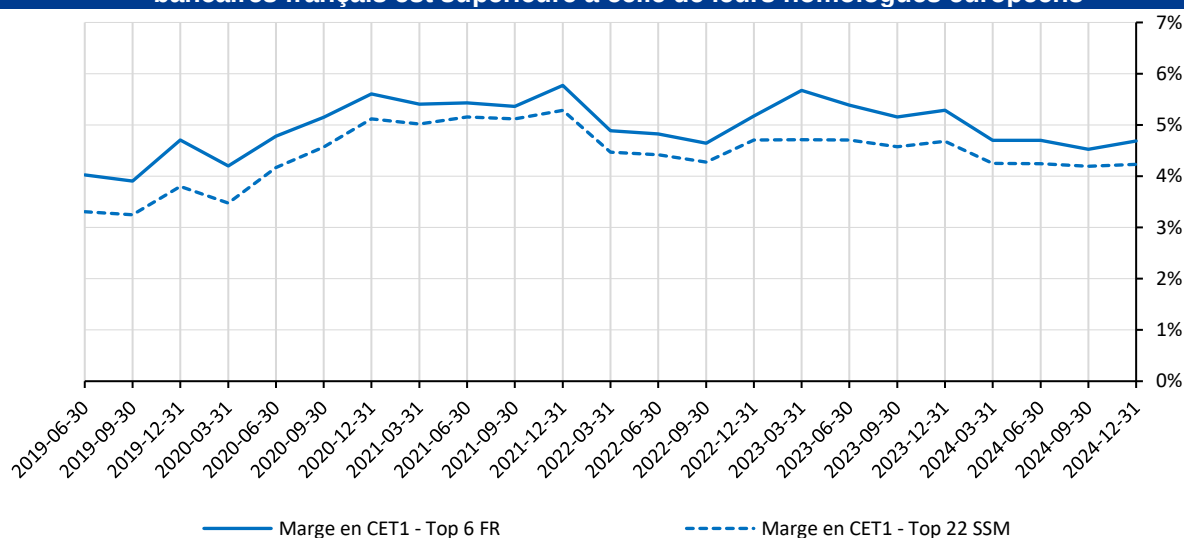
- P2R : pilier 2 réglementaire ;
- CCB : coussin de conservation de capital ;
- CCyB : coussin de capital contra-cyclique ;
- SIB : coussin de capital pour les banques d'importance systémique ;
- SyRB : coussin pour risque systémique ;
- MMD : montant maximal distribuable.

Graphique 35 Le ratio CET1 des six principaux groupes bancaires français demeure significativement supérieur à celui de leurs homologues anglo-saxons



Source : Communication financière et données AGORA, calculs ACPR

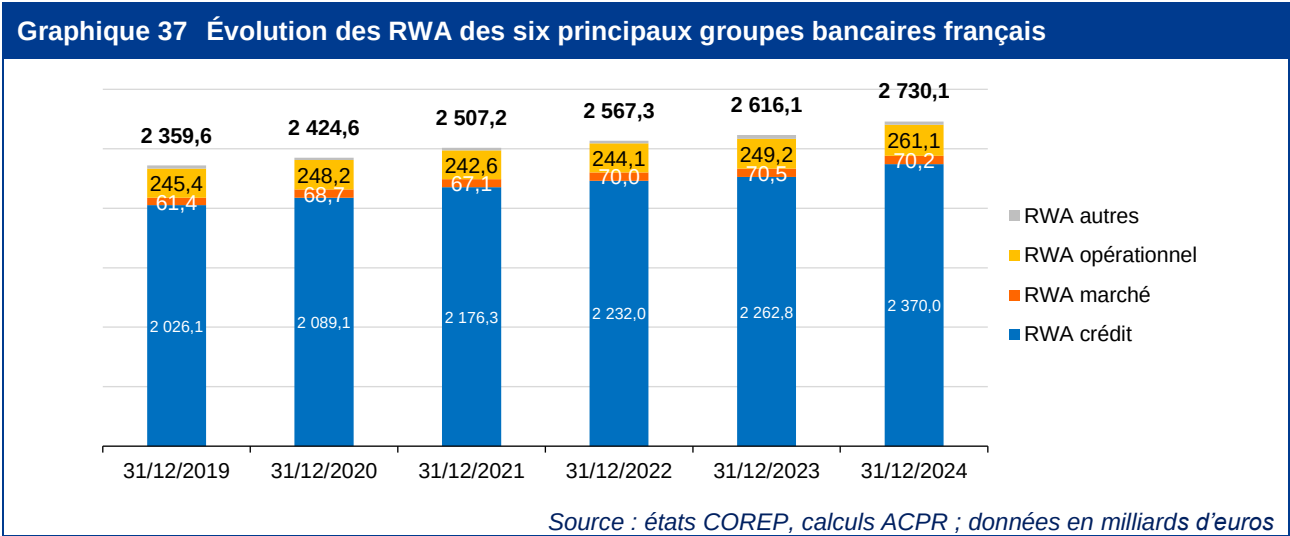
Graphique 36 La marge sur les exigences de fonds propres CET1 des six principaux groupes bancaires français est supérieure à celle de leurs homologues européens



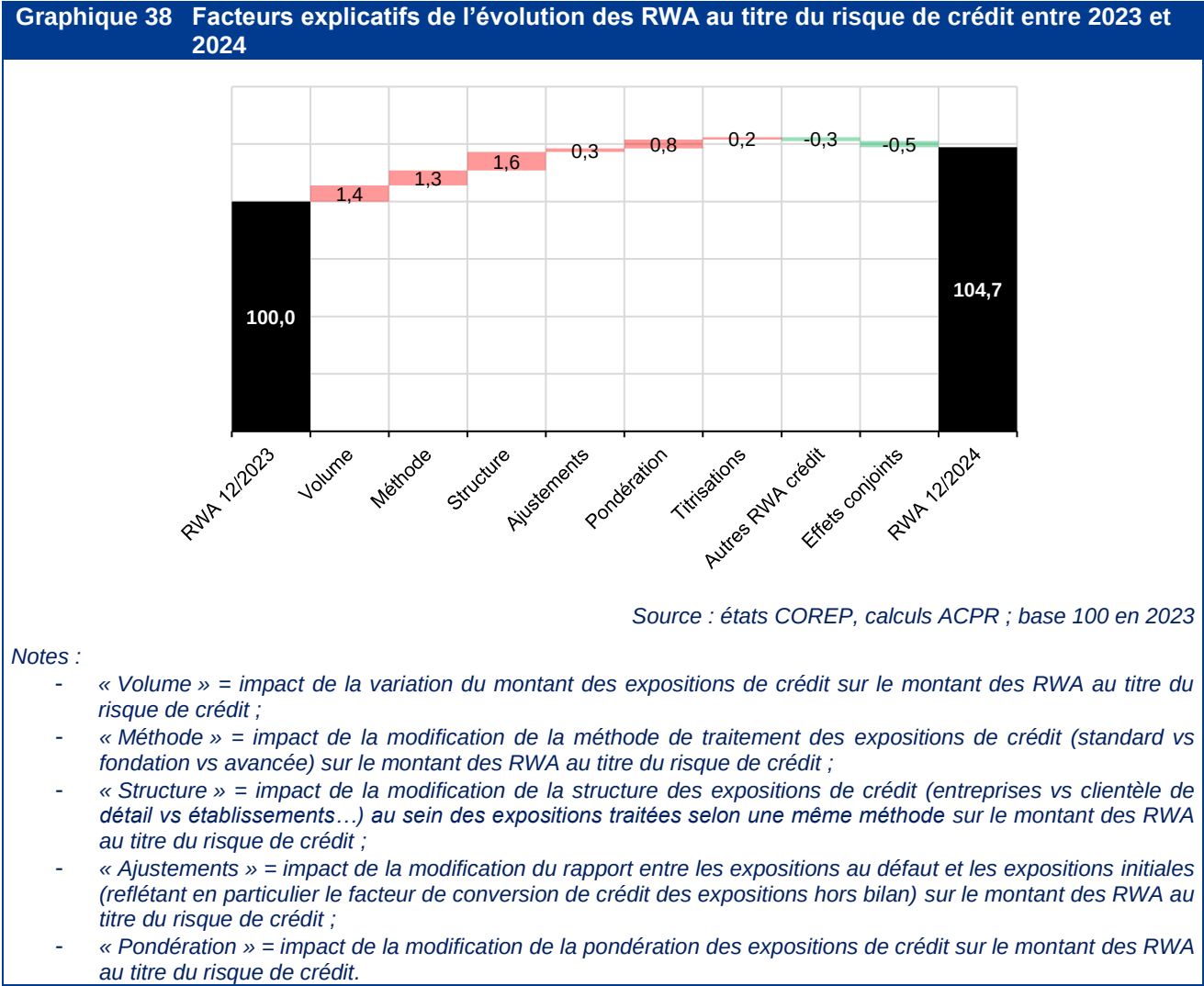
Source : états COREP et données AGORA, calculs ACPR

Les exigences de fonds propres CET1 comprennent le Pilier 1, l'exigence de Pilier 2, la couverture des exigences de fonds propres T1 et globales, le coussin de conservation du capital, les coussins pour les établissements d'importance systémique (GSII et OSII), le coussin pour le risque systémique et le coussin contracyclique.

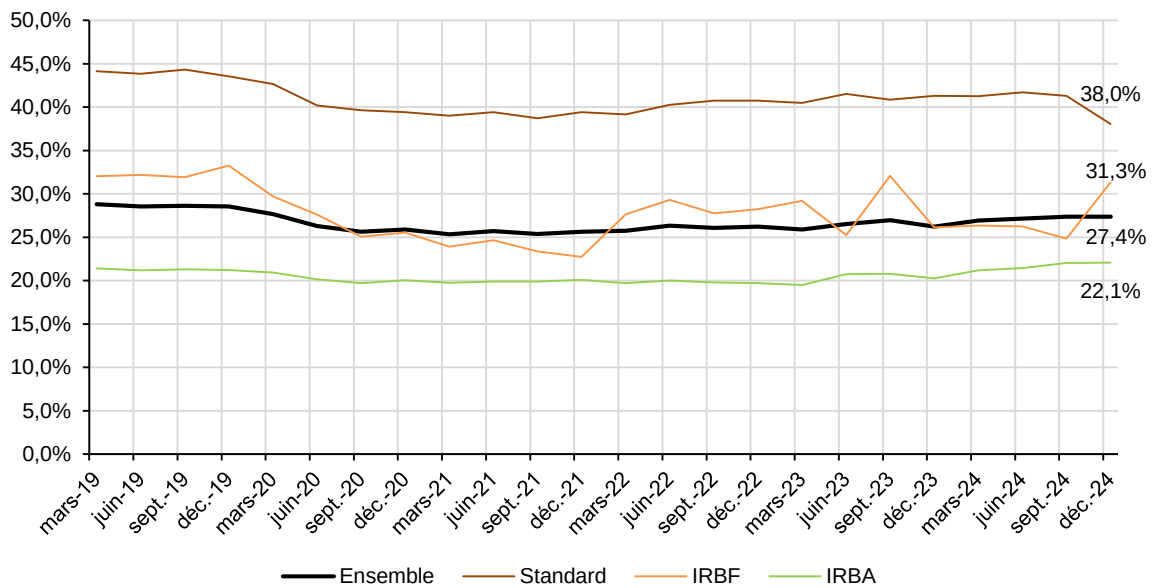
4.2. Une augmentation des actifs pondérés par les risques alimentée par le risque de crédit



4.2.1. Des RWA au titre du risque de crédit tirés par l'augmentation des bilans et la modification de la structure des expositions traitées en méthode IRBF



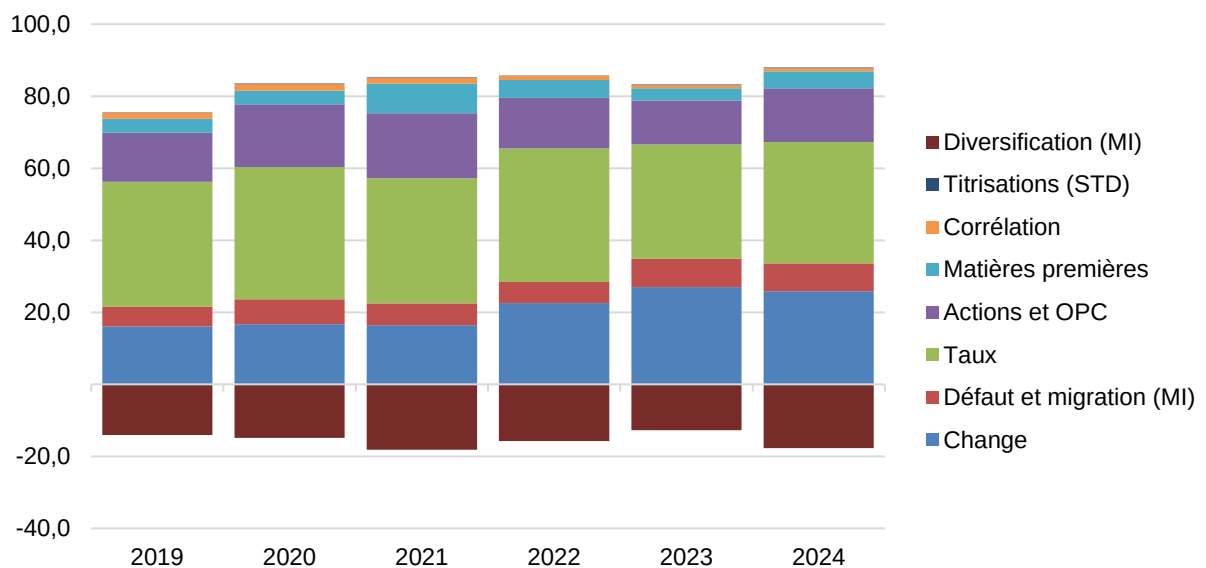
Graphique 39 Le taux de pondération moyen des expositions de crédit reste à un niveau stable



Source : états COREP, calculs ACPR

4.2.2. Une hausse des RWA au titre des risques de marché

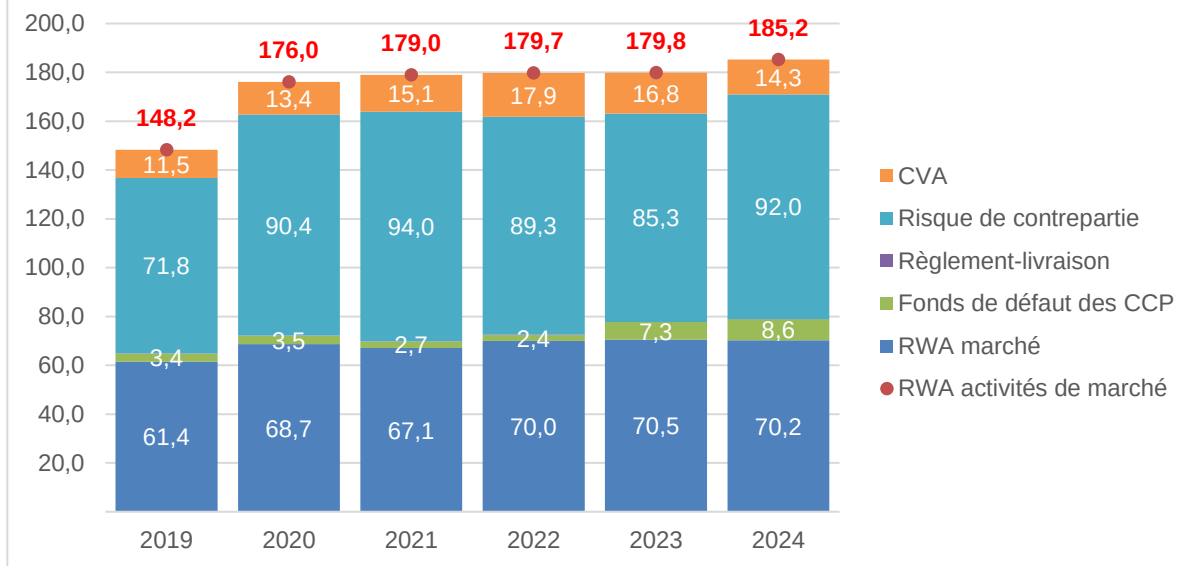
Graphique 40 Les RWA marché sont stables en 2024, mais masquent des évolutions contrastées de leurs composantes...



Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

STD : RWA calculés selon la méthode standard ; MI : RWA calculés selon les modèles internes

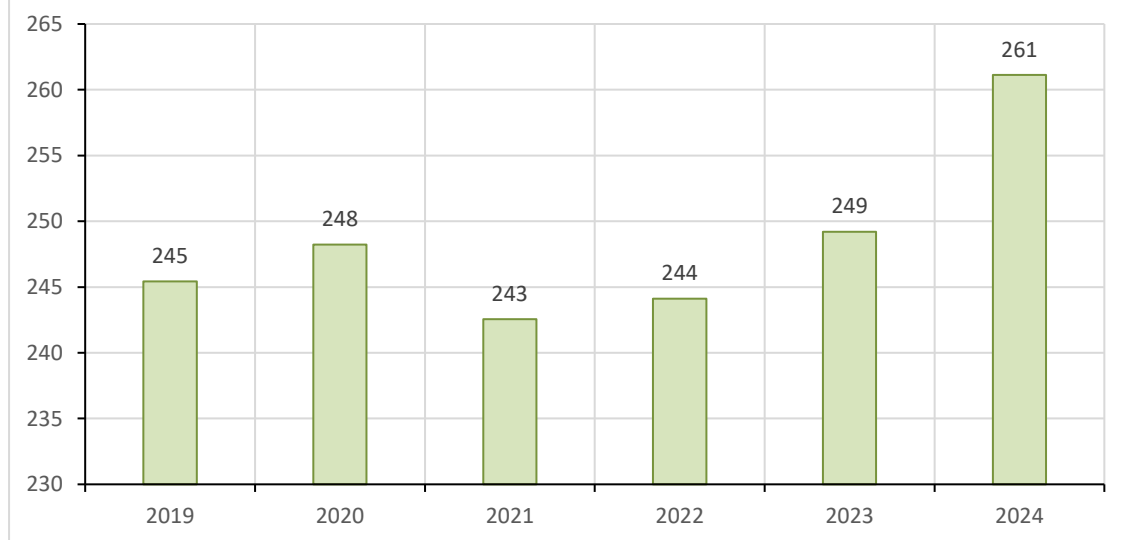
Graphique 41 L'ensemble des RWA au titre des activités de marché progresse légèrement, sous l'effet de la hausse des RWA pour risque de contrepartie



Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

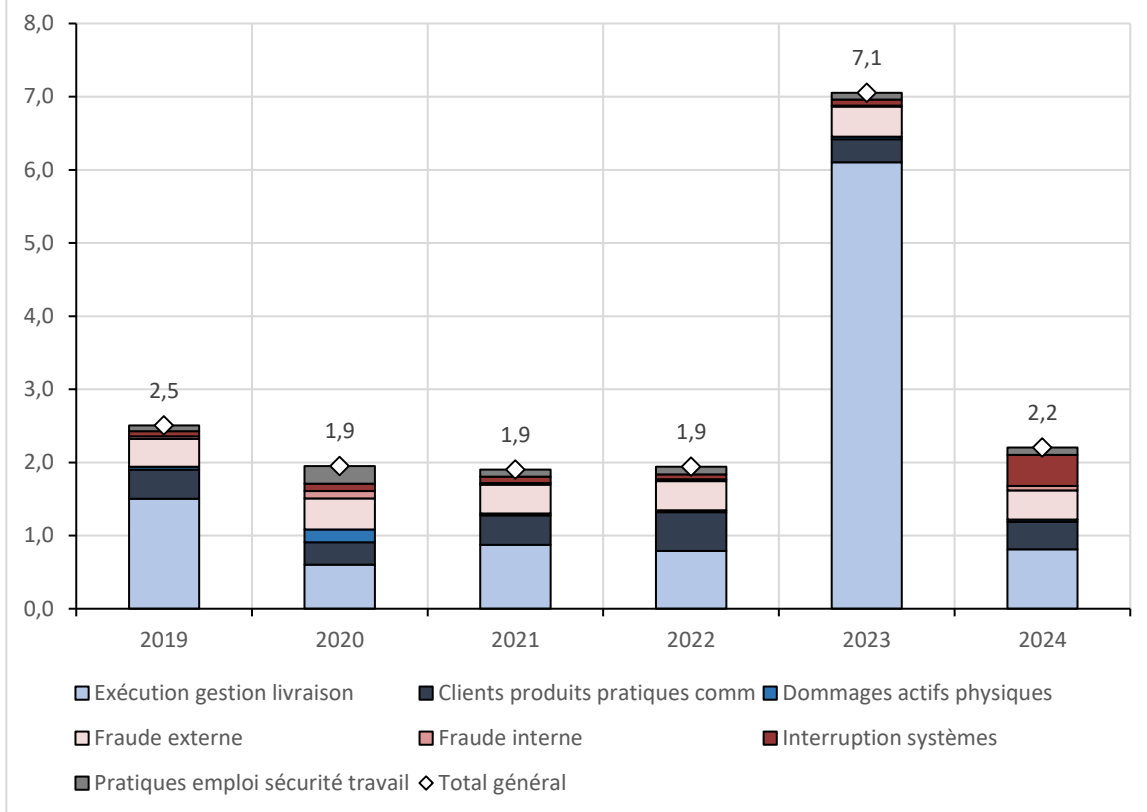
4.2.3. Des RWA au titre des risques opérationnels qui se stabilisent

Graphique 42 Une croissance significative des RWA des six principaux groupes bancaires français au titre des risques opérationnels (+5%) en 2024



Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

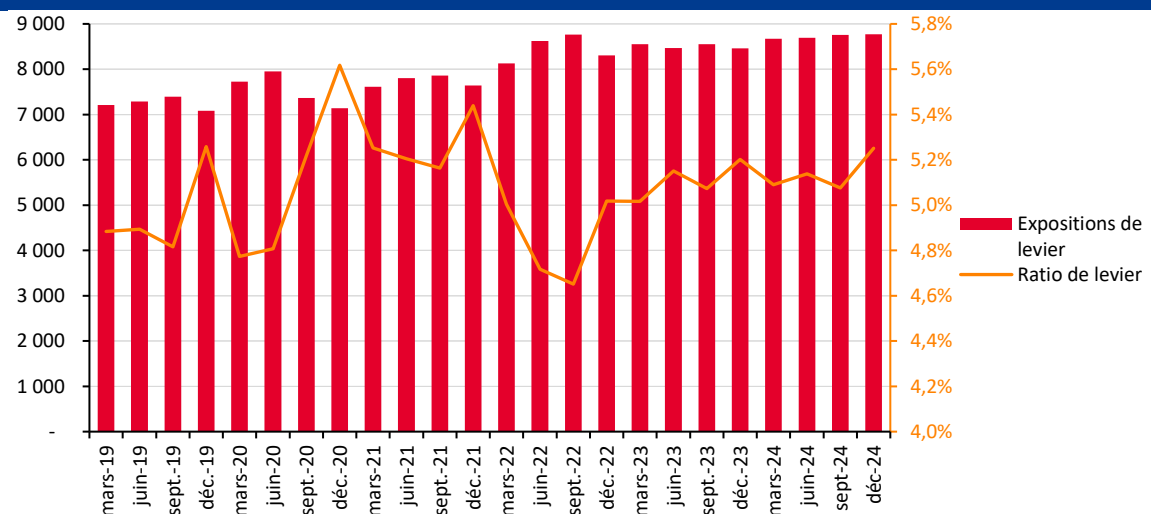
Graphique 43 Pertes opérationnelles par type d'événement : en 2024, les pertes sur l'exécution gestion livraison se normalisent



Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros
 La forte hausse constatée au Q4-2023 est liée à l'incorporation ponctuelle d'un historique de pertes à la suite de l'acquisition d'une entité ayant subi des pertes opérationnelles par un des groupes bancaires français. Ces pertes sont associées à des incidents d'exécution, de livraison et de gestion des processus.

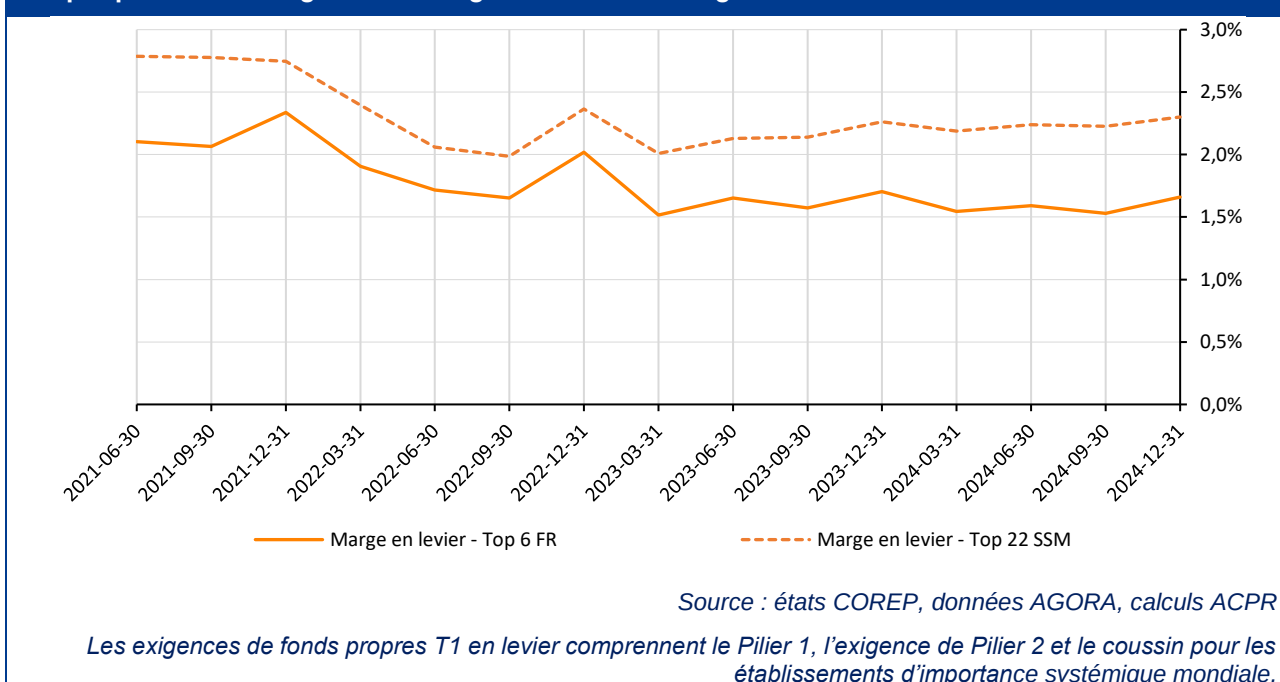
4.2. Une amélioration des ratios de levier portée par le renforcement des fonds propres

Graphique 44 Augmentation du ratio de levier des six principaux groupes bancaires français

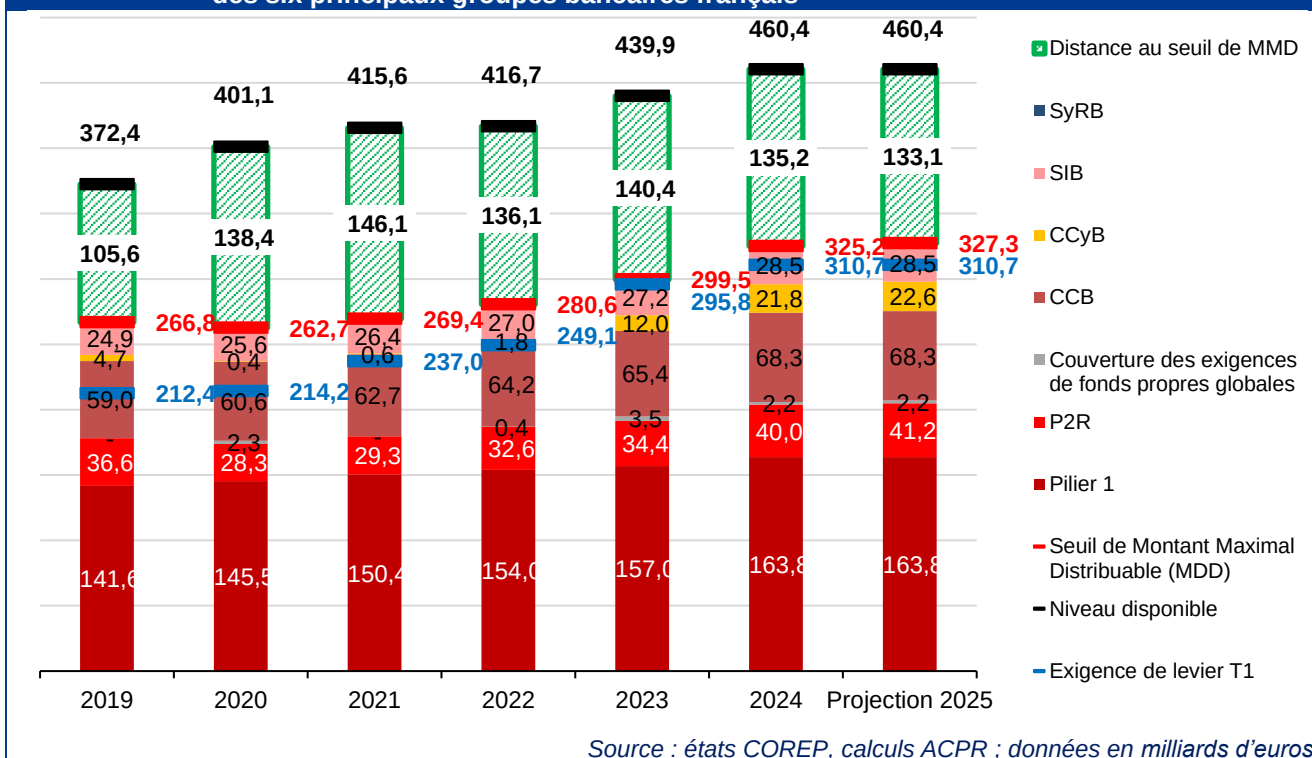


Source : états COREP, calculs ACPR ; expositions de levier en milliards d'euros

Graphique 45 La marge sur les exigences de levier augmente avec le ratio de levier



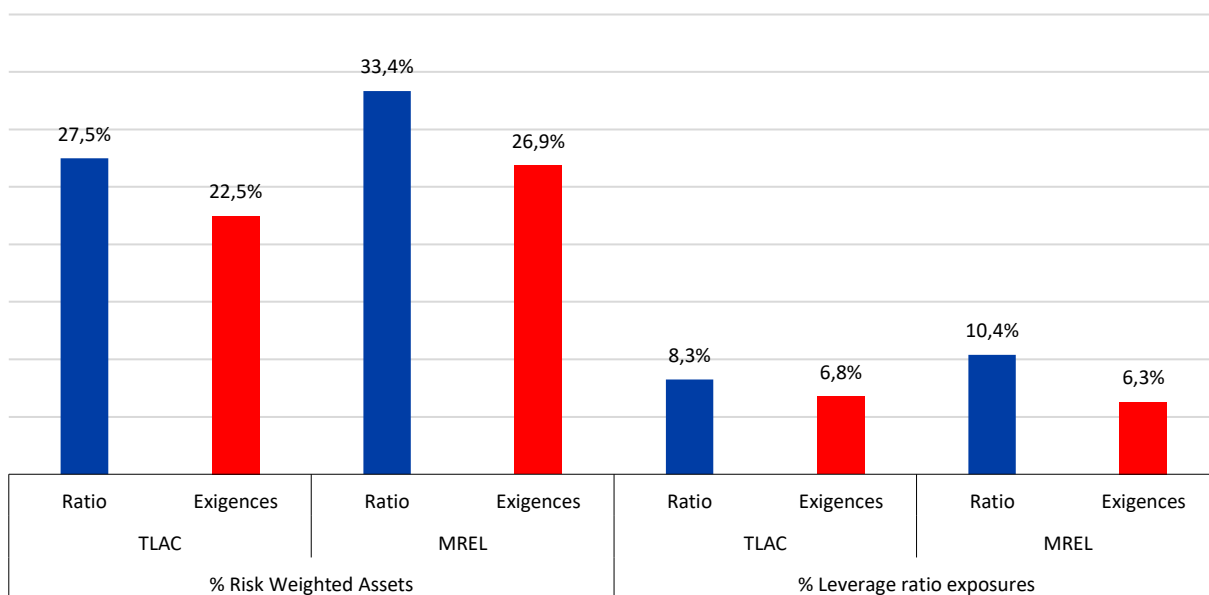
Graphique 46 Comparaison des exigences de solvabilité et de levier ainsi que des fonds propres T1 des six principaux groupes bancaires français



La projection à 2025 est réalisée aux niveaux de fonds propres, de RWA et d'expositions de levier figés à fin 2024, tenant compte de l'augmentation des P2R annoncée pour 2025 et des augmentations de CCyB annoncées par les autres pays sur lesquels les banques françaises ont des expositions.

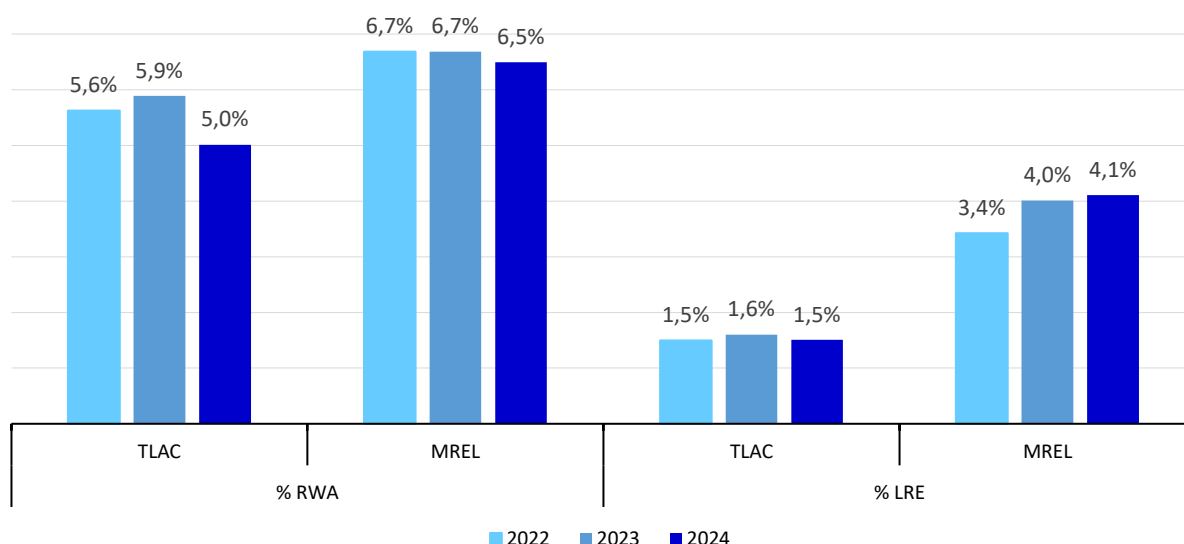
4.3. Des ratios TLAC et MREL supérieurs aux exigences et des marges confortables

Graphique 47 Des ratios TLAC et MREL supérieurs aux exigences pour les principaux groupes bancaires français à fin décembre 2024



Source : états LDR, calculs ACPR ; les exigences TLAC portent uniquement sur les banques d'importance systémique mondiale (BNPP, SG, GCA, BPCE) tandis que les exigences MREL s'appliquent à tous les établissements assujettis.

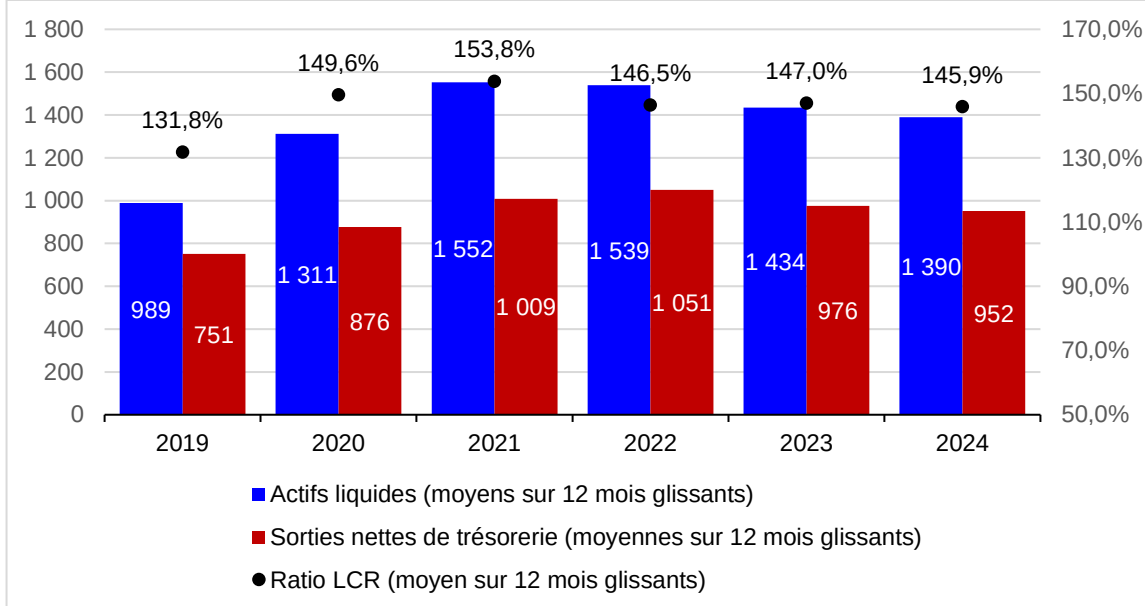
Graphique 48 Évolution de la marge sur les exigences TLAC et MREL des principaux groupes bancaires français



Source : états LDR, calculs ACPR ; les exigences TLAC portent uniquement sur les banques d'importance systémique mondiale (BNPP, SG, GCA, BPCE) tandis que les exigences MREL s'appliquent à tous les établissements assujettis.

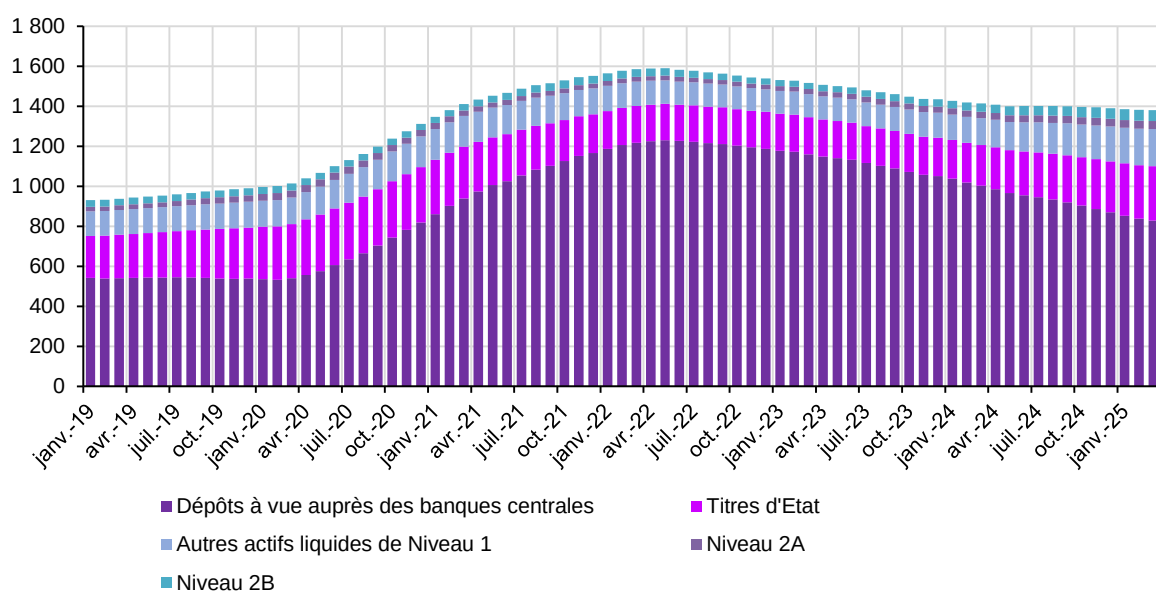
4.4. Une situation de liquidité solide

Graphique 49 Le LCR des six principaux groupes bancaires français se maintient à un niveau élevé



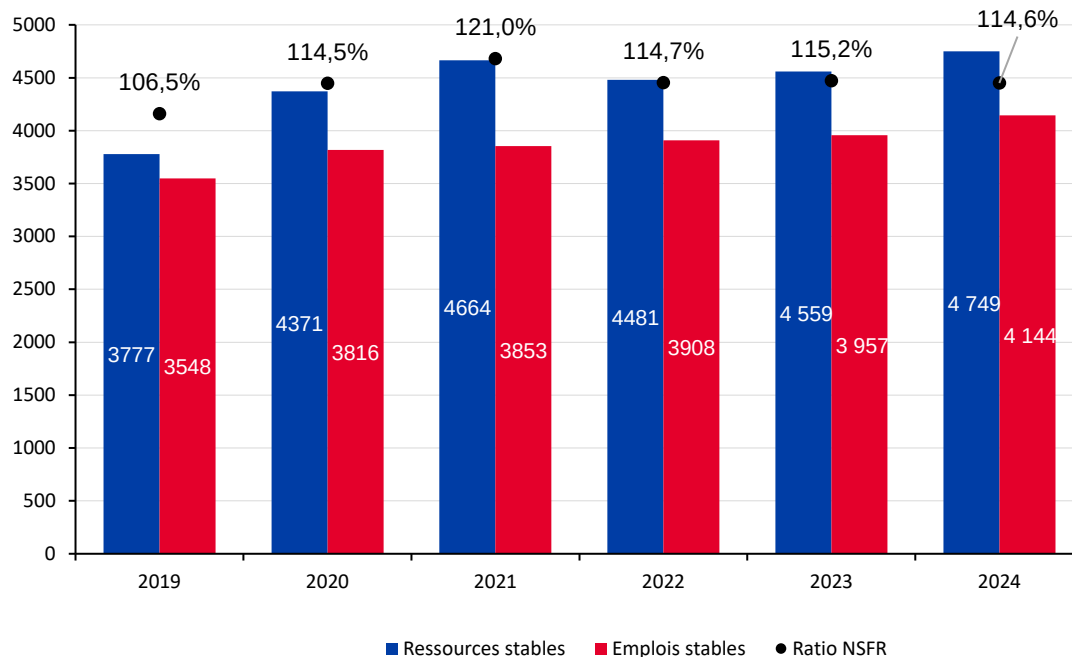
Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

Graphique 50 Structure des actifs liquides des six principaux groupes bancaires français



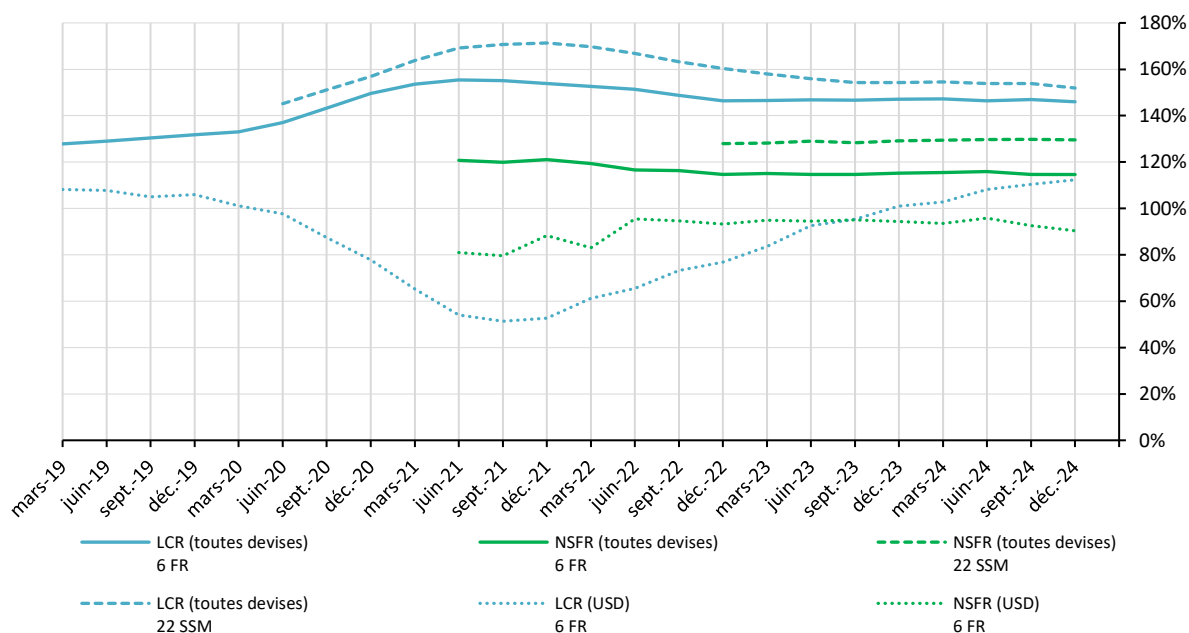
Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros, montants moyens sur 12 mois glissants

Graphique 51 Le NSFR des six principaux groupes bancaires français se stabilise à fin 2024



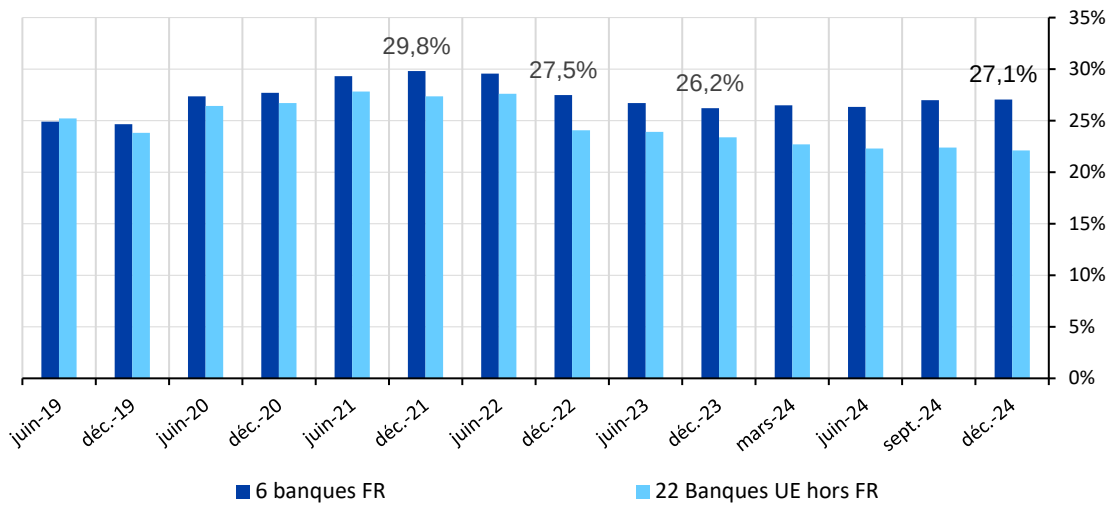
Source : états COREP et données STE avant juin 2021, calculs ACPR ; ressources stables disponibles et emplois stables en milliards d'euros

Graphique 52 Les ratios de liquidité réglementaires toutes devises et en USD



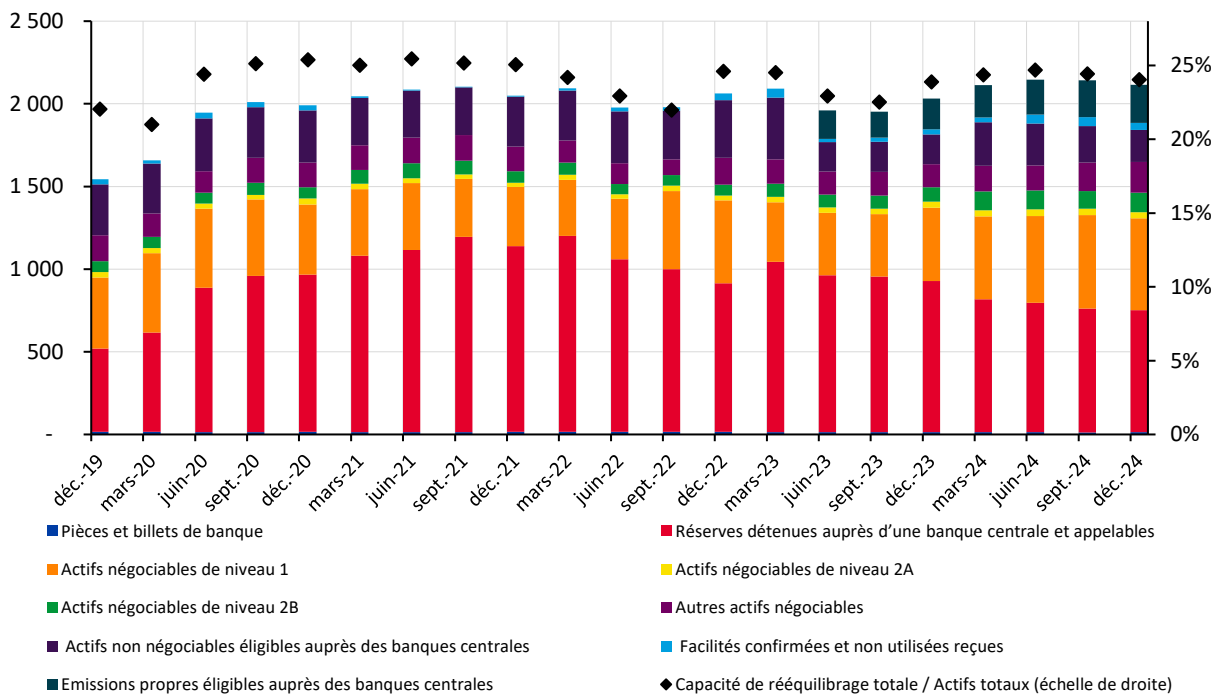
Source : états Corep, calculs ACPR, Données AGORA

Graphique 53 Le taux d'actifs et sûretés grevés des six principaux groupes bancaires français se stabilise



Source : états AE, calculs ACPR, Données AGORA

Graphique 54 Capacité de rééquilibrage des six principaux groupes bancaires français

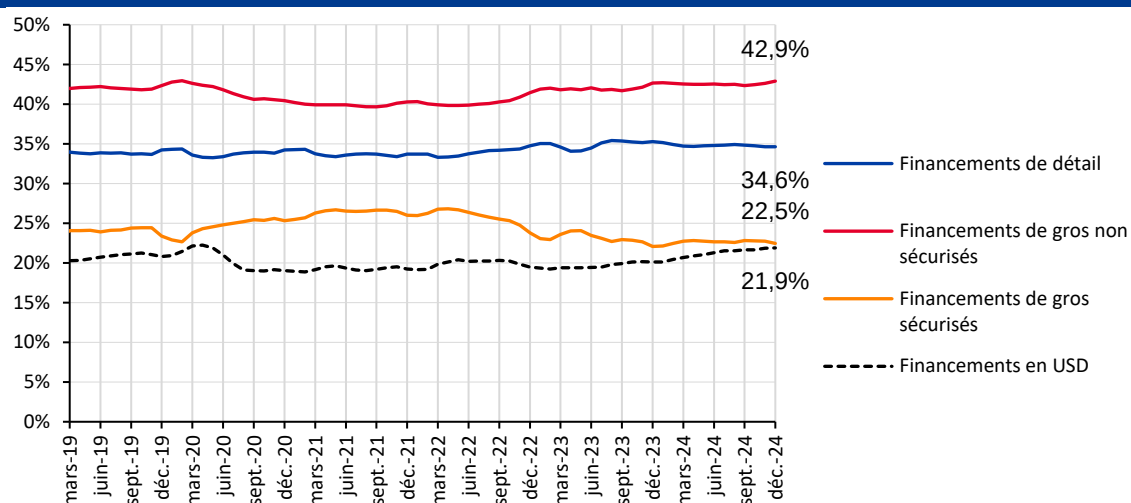


Source : états Corep, calculs ACPR, en milliards d'euros et en pourcentage des actifs totaux.

La capacité de rééquilibrage désigne la capacité d'un établissement de détenir, ou d'avoir accès à, un excès de liquidité à court terme, à moyen terme ou à long terme en réponse à une crise de liquidité. Elle se compose essentiellement des pièces et billets de banques, des réserves détenues auprès d'une banque centrale et appelables, d'actifs négociables de niveau 1, 2A, 2B et autres, mais aussi d'actifs non négociables éligibles auprès des banques centrales et de facilités confirmées et non utilisées reçues.

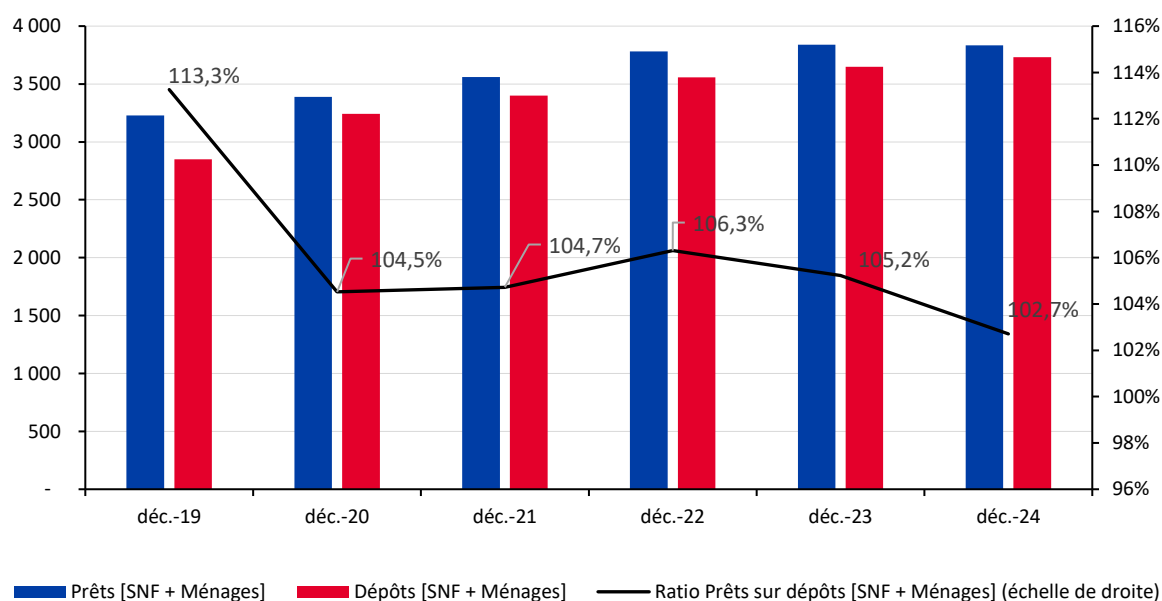
4.5. Des financements diversifiés avec une importante base de dépôts de détail et des conditions de refinancement qui restent favorables

Graphique 55 Structure de financement des six principaux groupes bancaires français



Source : états COREP, calculs ACPR ; moyennes sur 3 mois glissants

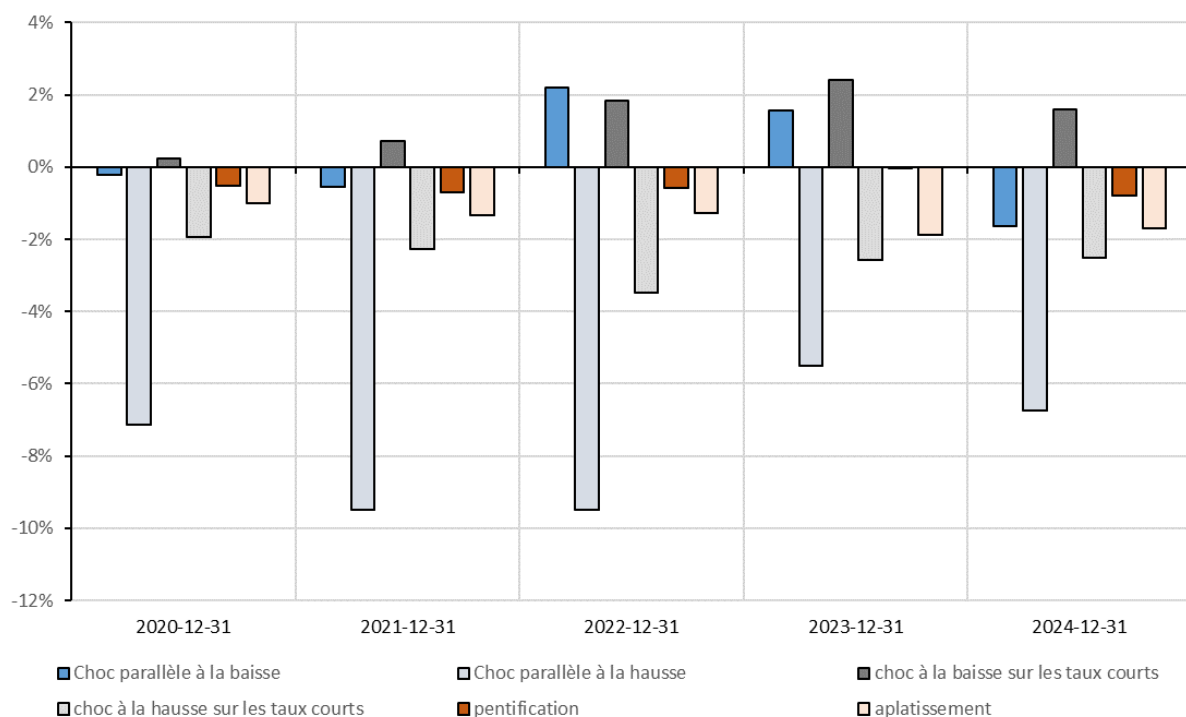
Graphique 56 Diminution du ratio de prêts sur dépôts depuis 2022



Source : états FINREP, calculs ACPR ; moyennes sur 3 mois glissants

4.6. Le portefeuille bancaire est principalement exposé à un scénario de hausse des taux¹³

Graphique 57 La sensibilité de l'EVE s'accroît en 2024 en cas de choc parallèle à la hausse, et devient négative en cas de choc parallèle à la baisse



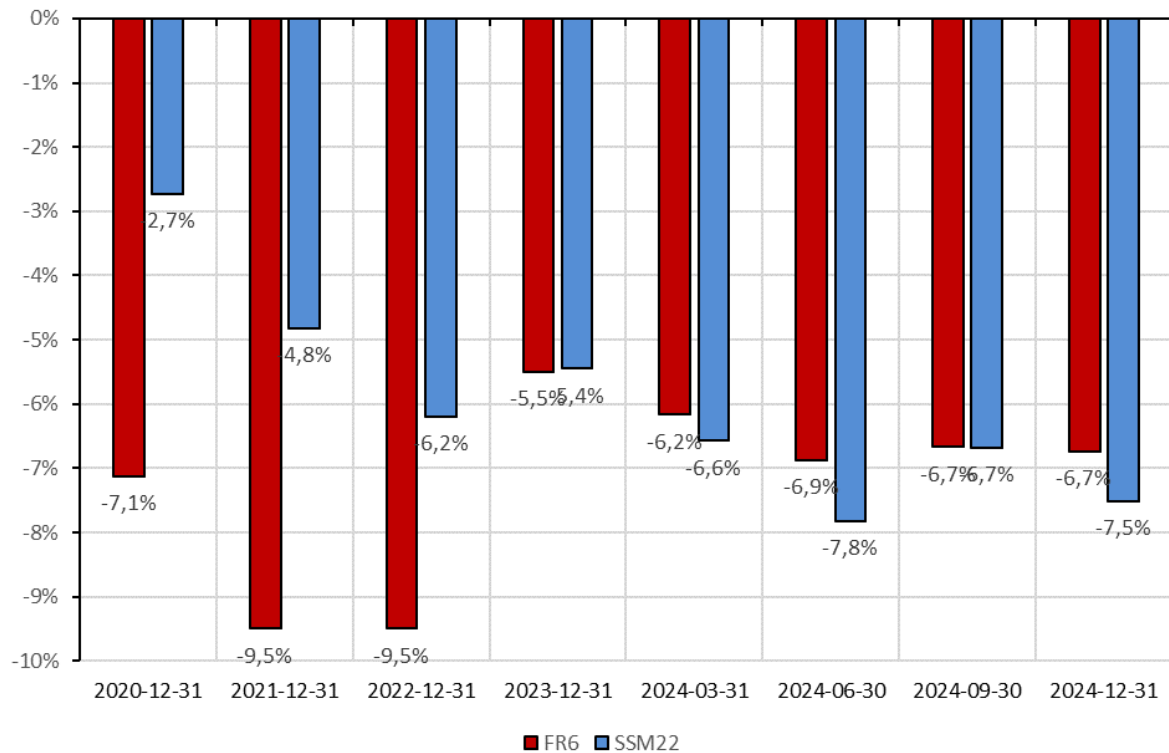
Sensibilité de l'EVE en cas de différents scénarios de choc de taux (en % de CET1)

Scénarios de choc définis par l'ABE dans le [projet final de normes techniques de réglementation sur le SOT](#)

Source : données COREP, calculs ACPR

¹³ Cf. notamment paragraphe 4.5 des [Orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation](#)

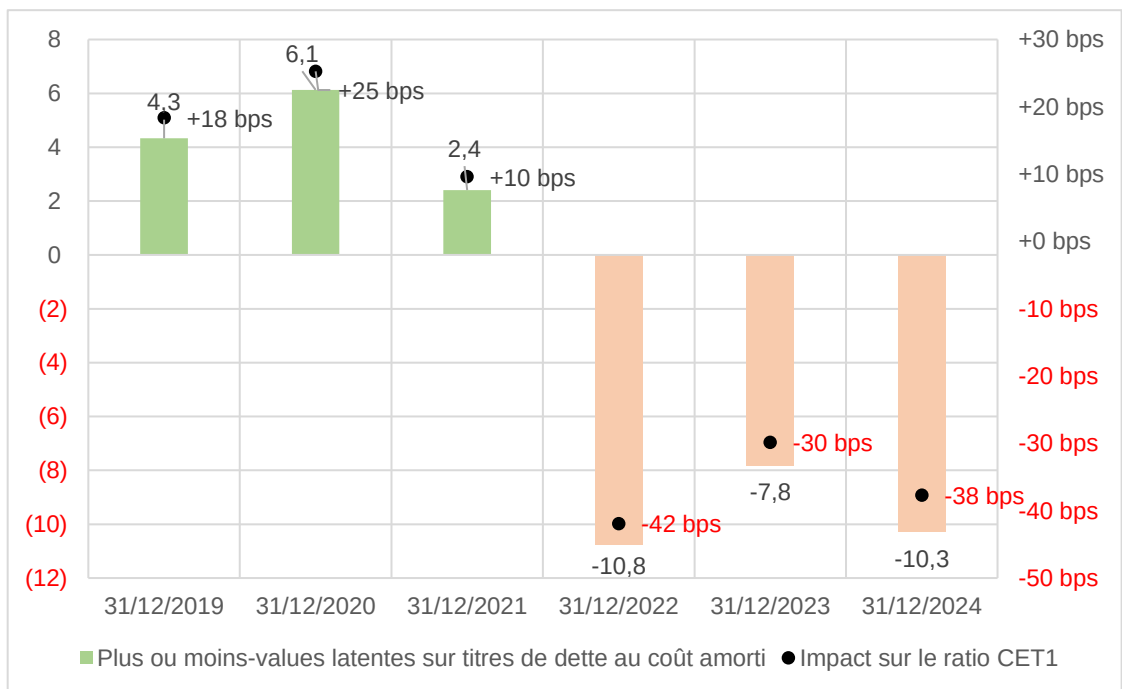
Graphique 58 Variation anticipée de l'Economic Value of Equity (EVE) en cas de choc de taux parallèle à la hausse (+200 pdb) : les banques françaises sont moins exposées que leurs pairs du SSM



Source : données STE, calculs ACPR ; choc de taux parallèle à la hausse (+200 pdb sur l'ensemble de la courbe), en % de CET1

Pour rappel, les orientations de l'ABE prévoient que « Lorsque la baisse de l'EVE est supérieure à 15 % des fonds propres de base (Tier 1) de l'établissement dans le cadre de l'un des six scénarios, celui-ci devrait en informer l'autorité compétente. »

Graphique 59 La réalisation des plus ou moins-values latentes sur les titres de dette comptabilisés au coût amorti entraînerait une baisse de 38 points de base du ratio CET1

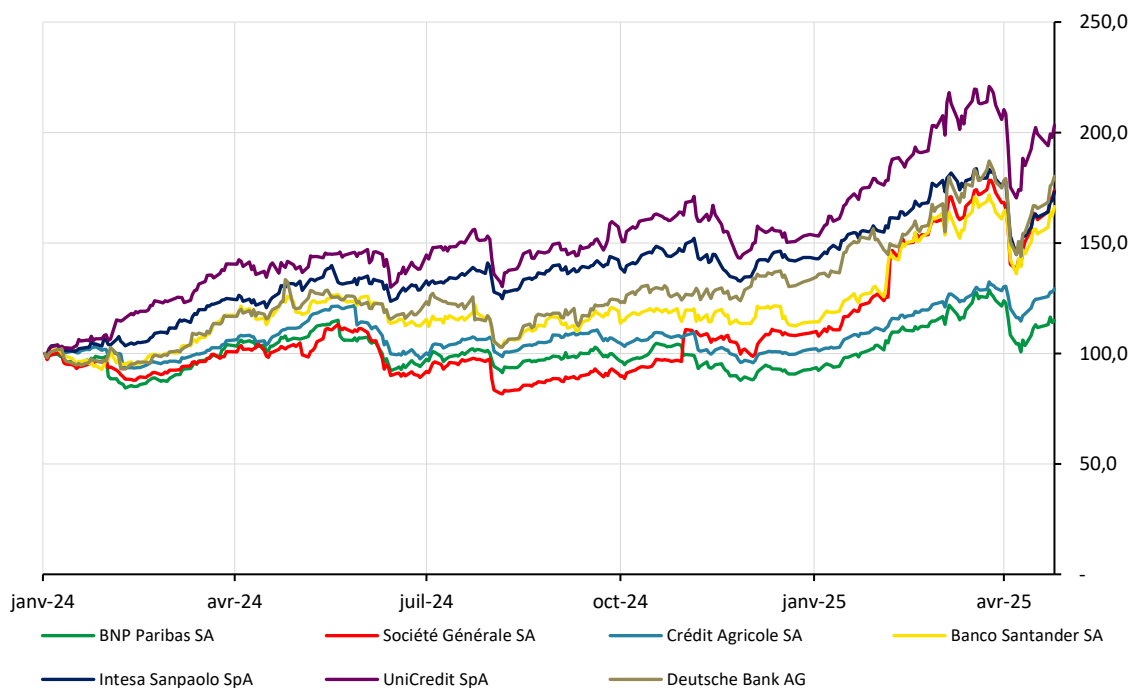


Impact qu'aurait la prise en compte des plus ou moins-values latentes sur les titres de dette comptabilisés au coût amorti sur le ratio CET1, en milliards d'euros et en pourcentage

Source : données COREP et FINREP, calculs ACPR

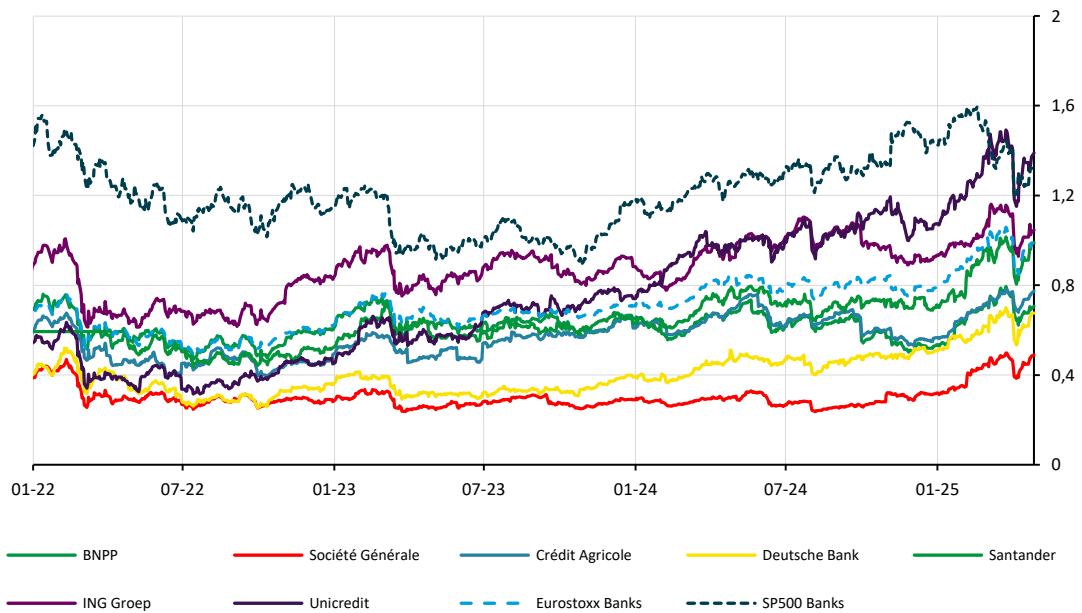
5. Des indicateurs de marché en amélioration portés par les résultats et la situation prudentielle solide. Le choc d'avril 2025 en passe d'être absorbé.

Graphique 60 Évolution des cours des actions des principaux groupes bancaires français



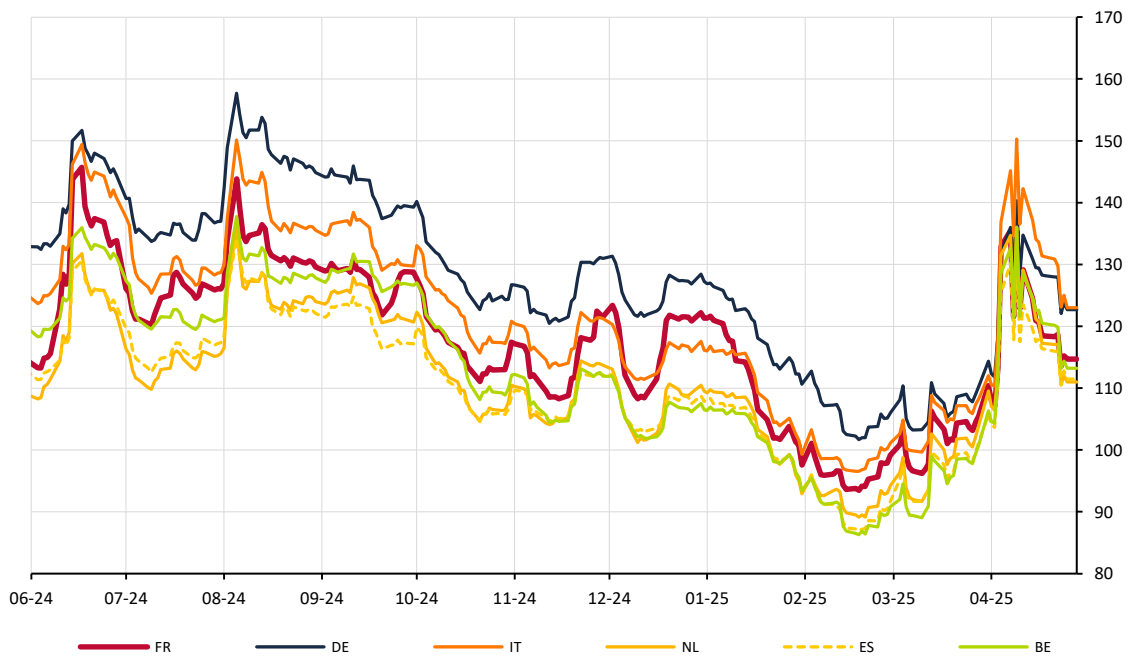
Source : Bloomberg, Eikon Refinitiv, calculs ACPR ; moyennes sur 3 mois glissantes

Graphique 61 Ratio price-to-book des principaux groupes bancaires français



Source : Bloomberg, Eikon Refinitiv, calculs ACPR ; moyennes sur 3 mois glissants

Graphique 62 Spread de crédit des obligations seniors des principaux groupes bancaires français



Source : Bloomberg, Eikon Refinitiv, calculs ACPR ; moyennes sur 3 mois glissants

Glossaire

1. Établissements systémiques

GSII : établissements d'importance systémique globale (Global Systemically Important Institutions), tels qu'identifiés et définis par l'Autorité Bancaire Européenne.).

OSII : autres établissements d'importance systémique (Other Systemically Important Institutions), tels qu'identifiés et définis par l'Autorité Bancaire Européenne.

2. Fonds propres

AT1 : fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 – AT1). Article 52 paragraphe 1 du règlement CRR. Instruments de dette perpétuels. Absorption des pertes par conversion ou réduction du nominal (« write-down »).

CCyB : Coussin de fonds propres contra-cyclique (Countercyclical Capital Buffer – CCyB), également appelé « réserve de protection du crédit ».

CET1 : fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 – CET1). Article 28 paragraphe 1 du règlement CRR. Capital social, primes d'émission, bénéfices non distribués hors actions de préférence, gains et pertes latents directement comptabilisés en capitaux propres, réserves et FRBG, intérêts minoritaires sous certaines conditions et après écrêtage.

EVE : Valeur économique des fonds propres (Economic Value or Equity). Valeur économique nette actualisée des positions du portefeuille bancaire, incluant actifs, passifs et instruments hors-bilan. Les lignes directrices de l'EBA en matière de gestion du risque de taux dans le portefeuille bancaire prévoient que les flux futurs soient actualisés à l'aide de courbes de taux choquées, avec application d'un plancher de taux négatif progressif.

MREL : Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities, Exigence minimale de fonds propres et passifs exigibles, pour le renflouement interne. Lorsqu'elles s'appliquent à un établissement ou un groupe, les exigences MREL doivent garantir que celui-ci dispose, dans l'hypothèse de sa défaillance, de suffisamment de ressources « internes » (issues de ses actionnaires et de certains créanciers) auxquelles l'autorité de résolution pourrait faire supporter les coûts de la résolution (absorption des pertes, recapitalisation). Ces exigences doivent préparer et faciliter la mise en œuvre d'une mesure de renflouement interne (bail-in), éventuellement complétée par des outils de transfert total ou partiel de la banque, et éviter le recours aux fonds publics (bail-out).

P2R : Exigences de fonds propres supplémentaires (Pillar 2 Requirements – P2R). Le P2R a un rôle micro-prudentiel et couvre les risques non couverts ou insuffisamment couverts par le Pilier 1. La composition du P2R est similaire à celle du Pilier 1, soit une couverture du P2R par au moins 56,25 % (4,5/8) d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et au moins 75 % de fonds propres de catégorie 1 (T1).

P2G : Recommandation de fonds propres supplémentaires (Pillar 2 capital Guidance – P2G). Le P2G vient en complément de l'exigence de fonds propres globale qui est égale au cumul des exigences de fonds propres au titre du Pilier 1, au titre du P2R et des coussins de fonds propres. Le P2G n'est juridiquement pas contraignant. Il s'agit d'une recommandation de l'Autorité de supervision prenant en compte les résultats aux tests de résistance et venant s'ajouter à l'ensemble des exigences.

Ratio de levier : ratio des fonds propres de catégorie 1 (T1) divisés par le total non pondéré des expositions au bilan et hors bilan.

RWA : actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets – RWA).

SyRB : Coussin pour le risque systémique (Systemic Risk buffer – SyRB). Introduit par l'article 133 de la directive CRD, et constitué de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), il vise à prévenir et atténuer les risques macroprudentiels ou systémiques¹⁴ non couverts par le règlement CRR ni par le coussin de fonds

¹⁴ au sens d'un risque de perturbation du système financier susceptible d'avoir de graves répercussions sur le système financier et l'économie réelle d'un État membre donné.

propres contracyclique ni par les coussins pour les établissements d'importance systémique mondiale ou autres établissements d'importance systémiques. Il peut viser l'ensemble du secteur financier ou un ou plusieurs sous-ensembles de ce secteur et peut s'appliquer à toutes les expositions ou à un sous-ensemble d'expositions sectorielles (coussin pour le risque systémique sectoriel ou Sectoral Systemic Risk Buffer, sSyRB).

T2 : fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 – T2). Article 63 du règlement CRR. Dettes subordonnées. Durée initiale minimale de 5 ans.

TLAC : Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity – TLAC). C'est un mécanisme d'absorption des pertes, pour les banques d'importance systémique mondiale (« GSIB »), élaboré par le Conseil de stabilité financière (CSF, ou FSB pour Financial Stability Board), en consultation avec le Comité de Bâle et transposé en droit européen par le « paquet bancaire ».

3. Liquidité

Capacité de rééquilibrage : la capacité de rééquilibrage (Counterbalancing Capacity – CBC) désigne la capacité d'un établissement de détenir, ou d'avoir accès à, un excès de liquidité à court terme, à moyen terme ou à long terme en réponse à une crise de liquidité. Elle se compose essentiellement des pièces et billets de banques, des réserves détenues auprès d'une banque centrale et appelables, d'actifs négociables de niveau 1, 2A, 2B et autres, mais aussi d'actifs non négociables éligibles auprès des banques centrales et de facilités confirmées et non utilisées reçues.

FGDR : Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. Il s'agit du fonds français qui protège les clients des établissements bancaires et financiers actifs en France. Les banques françaises y cotisent obligatoirement pour garantir les dépôts, les titres et les cautions de leurs clients. La contribution des banques au FGDR concerne donc la protection nationale des dépôts et l'indemnisation en cas de défaillance d'un établissement en France. En pratique, le FGDR collecte les contributions pour lui-même (protection nationale) et pour le FRU (Fonds de Résolution Unique), mais il s'agit de deux contributions distinctes.

HQLA : Actifs liquides de haute qualité (High Quality Liquid Assets – HQLA). Les HQLA sont des actifs qui restent liquides sur les marchés en période de tensions et sont, dans la majorité des cas, éligibles pour des opérations avec la banque centrale. Ces actifs doivent répondre à certaines exigences de liquidité et de qualité, telles que définies dans l'article 6 du Règlement délégué 2015/61 de la Commission du 10 octobre 2014.

LCR : Ratio de couverture des besoins de liquidités (Liquidity Coverage Ratio – LCR). Le LCR vise à calculer le niveau adéquat d'actifs liquides qu'un établissement devra détenir afin de faire face à une situation de tensions sur une période de 30 jours. La banque doit disposer d'un niveau d'encours d'actifs suffisant, non grevés et facilement cessibles afin de répondre à ses engagements, dans l'objectif de dénouer ou compenser une position, quelle que soit la situation du marché. Hors période de stress de liquidité, le ratio ne peut pas être inférieur au seuil réglementaire de 100%. Cependant en période de tensions, le ratio peut passer en dessous de ce seuil. Dans ce cas, l'établissement doit notifier immédiatement le superviseur et présenter un plan de remise en conformité (cf. article 4 du règlement délégué n° 2015/61 et article 414 du règlement (UE) 575/2013 (CRR).

NSFR : Ratio de financement stable net, ou ratio structurel de liquidités à long terme (Net Stable Funding Ratio – NSFR). Il se définit comme le ratio des financements stables disponibles (défini par la somme des passifs et fonds propres pondérés selon leur stabilité présumée, les pondérations allant de 0 % pour les catégories de passif réputées les moins stables à 100 % pour les plus stables), sur les financements stables requis (défini par la somme des actifs et expositions hors bilan pondérés selon leur liquidité présumée, les actifs les plus liquides ayant une pondération de 0 % et les moins liquides de 100 %). Le règlement CRR II fixe une exigence de NSFR minimum à 100 %, avec pour but de réduire le risque de tensions sur le financement sur une période longue (supérieure à un an) en imposant aux banques de financer leurs activités grâce à des sources suffisamment stables.

Ratio d'actifs grevés : un actif est considéré comme "grevé" s'il a été donné en nantissement ou s'il fait l'objet d'un quelconque arrangement visant à garantir ou sécuriser une transaction ou à rehausser son crédit, et dont il ne peut être librement retiré. Source : [RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2015/79 DE LA COMMISSION](#).

TLTRO : Opérations ciblées de refinancement de long terme (Targeted longer-term refinancing operations). Ces opérations constituent l'un des instruments non conventionnels de politique monétaire de la BCE. Les

TLTRO permettent d'octroyer des prêts à long terme aux banques et de les inciter, ainsi, à accroître leur activité de prêt au profit des entreprises et des consommateurs de la zone euro. Le taux dont les banques peuvent bénéficier dépend de l'évolution de leur encours de crédit.

4. Risques

Exécution, livraison et gestion des processus : pertes liées aux défaillances du traitement des opérations ou de la gestion des processus et aux relations avec les contreparties commerciales et les vendeurs

Interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes : pertes liées à une interruption de l'activité ou aux dysfonctionnements d'un système

Norme IFRS 9 : la norme IFRS 9 applique une décomposition des expositions en trois niveaux selon leur niveau de risque : niveau 1 pour les actifs sains (risque de crédit stable), niveau 2 pour les actifs ayant subi une augmentation significative de leur risque de crédit depuis l'origine (risque de crédit dégradé), et niveau 3 pour les expositions ayant subi un événement de défaut (risque de crédit avéré).

Portefeuille de corrélation : le portefeuille de corrélation est composé de positions de titrisation et de dérivés de crédit au nième défaut dont les sous-jacents sont des produits single-name ou des dérivés sur des produits single-name, avec leur couverture.

Portefeuille de négociation : ce portefeuille est composé de positions sur instruments financiers ou produits de base ou de positions détenues à des fins de négociation ainsi que de couvertures d'éléments du portefeuille de négociation. Par opposition, **le portefeuille bancaire** correspond aux actifs et passifs qui ne relèvent pas du portefeuille de négociation.

Risque de crédit : risque de pertes économiques liées à un défaut de remboursement d'un prêt. La détermination du provisionnement pour faire face au risque de crédit dépend des normes IFRS 9 (cf. niveaux IFRS 9). Pour calculer les exigences de fonds propres face au risque de crédit, les établissements ont le choix entre deux méthodes pour évaluer les risques de crédit et calculer les exigences de fonds propres : la méthode standard ou la méthode des modèles internes, sous réserve d'une validation de l'ACPR délivrée après une enquête sur place. Dans le cas de modèle interne, les établissements modélisent la probabilité de défaut et dans certains cas la perte en cas de défaut.

Risque de marché : risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Le risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêt, les taux de change les cours de matières premières et autres. Les établissements ont le choix entre deux méthodes pour évaluer les risques de marché et calculer les exigences de fonds propres : la méthode standard ou la méthode des modèles internes, sous réserve d'une validation de l'ACPR délivrée après une enquête sur place. Dès lors qu'il concerne des positions sur titres de créance ou de propriété, le risque de marché se subdivise selon deux dimensions, une dimension générale et une dimension spécifique. Aucune distinction générale ou spécifique ne s'applique dès lors qu'il s'applique à des positions de change, des positions sur des produits de base.

Risque opérationnel : risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes, ou d'événements externes.

Titrisation : opération ou montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes : 1) les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions. 2) la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération de montage.

Value at Risk (VaR)¹⁵ : outil statistique de suivi et de calcul d'exposition au risque de marché élaboré par un modèle interne. Cette métrique se présente sous forme d'un montant estimant la perte maximale potentielle du portefeuille à un horizon temporel donné (période de détention qui peut être 1 jour, 10 jours...) et dans un intervalle de confiance prédéterminé. En matière d'appréciation du risque de marché, la VaR se décompose selon 4 types de risques : les variations de cours de titres, de taux d'intérêt, de cours de change et de cours de matières premières. Trois méthodes de calcul permettent de produire la VaR : la méthode par Variance-Covariance, la méthode de Monte Carlo, la méthode fondée sur l'observation de séries historiques.

Stressed Value at Risk (sVaR) : comme la VaR, la VaR stressée est basée sur la détermination d'une perte maximale du portefeuille actuel de l'établissement, sur un horizon de dix jours à un seuil de confiance de 99%. On note cependant que la VaR stressée, contrairement à la VaR qui se calcule sur une base journalière, doit être calculée au moins une fois par semaine (et plus fréquemment si l'établissement le désire). Elle est calibrée à partir des données historiques reflétant une période de tensions financières significatives d'une durée continue de douze mois.

¹⁵ [NM_Risques_March_projet](#)